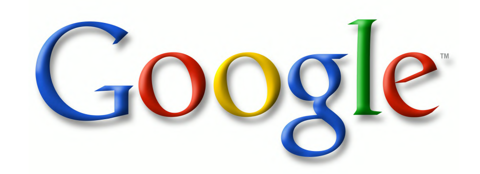
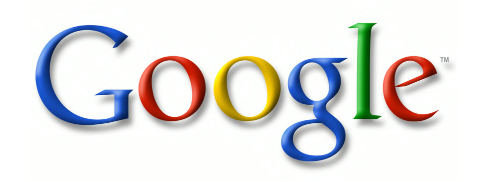


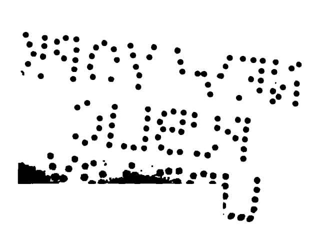



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3433 07598039 5









LE CRIMINEL-TYPE

DANS QUELQUES FORMES GRAVES DE LA CRIMINALITÉ

BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE

LE CRIMINEL-TYPE

DANS QUELQUES FORMES GRAVES

DE LA CRIMINALITÉ

PAR

Arthur MAC-DONALD

du Bureau d'Éducation de Washington (États-Unis)

TRADUIT DE L'ANGLAIS

par le Dr Henry COUTAGNE



LYON
A. STORCK, ÉDITEUR
78, rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
120, boulevard St-Germain

1893

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

L'ouvrage dont nous offrons la traduction aux lecteurs français se recommande avant tout par une qualité sur laquelle nous n'avons pas été blasés par les travaux criminologiques qui se multiplient depuis quelques années : il apporte, au lieu de théories, des faits nouveaux et précis. Si le Dr Arthur Mac-Donald s'est plu dans des publications antérieures à vulgariser en Amérique les idées lombrosiennes les plus orthodoxes, il ne se révèle dans ce livre comme disciple du maître turinois que par le soin et la conscience qu'il emploie dans l'étude anthropologique de quelques individualités criminelles. Les lecteurs de son ouvrage récent, intitulé CRIMINOLOGY et de ses articles parus dans les ARCHIVES DE L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, ont déjà été à même d'apprécier la valeur documentaire des observations détaillées, méticuleuses même, qu'il a rédigées. On ne peut que le féliciter de l'éclectisme avec lequel il a consigné les contributions apportées à l'étude de ses sujets par les sources professionnelles

les plus diverses, et il est assez piquant de constater que l'état mental de tel de ses criminels paraît avoir été beaucoup plus finement analysé par un charpentier que par un médecin ou un directeur pénitentiaire.

Quelles que soient les réserves qu'on puisse faire sur le choix des sujets que M. Mac Donald a pris comme exemples de types criminels, il faut reconnaître que l'auteur est dans la bonne voie : c'est seulement en multipliant les études de cette nature et en accumulant ces sortes d'observations cliniques qu'on pourra remplacer par un édifice solide l'esquisse assez grossière à laquelle se réduisent encore nos connaissances en anthropologie criminelle.

Lyon, juillet 1893.

Henry COUTAGNE

INTRODUCTION

La méthode suivie dans ce travail de *Criminologie spéciale* consiste à étudier quelques cas aussi complètement que possible. Pour explorer un champ nouveau d'études empiriques, la recherche des détails est indispensable, s'il y a lieu de faire un essai de traitement scientifique. Le lecteur pourra, en outre, y gagner un aperçu indépendant sur les cas typiques et sur la méthode de traitement usitée dans nos institutions pénales.

La valeur d'un simple cas consiste dans le fait que la répétition est la règle dans le crime, et pour cette raison l'étude des cas isolés est probablement la meilleure méthode d'acquérir une connaissance définie des causes, des difficultés et des remèdes pour la criminologie. Voici notre procédé pour recueillir des observations : nous visitons différents établissements de réforme et différentes prisons, nous demandons au directeur ou au gardien de nous nommer parmi les prisonniers qu'ils ont sous leur direction ceux qui correspondent au type le plus pur du meurtrier, du voleur et de la perversité morale simple. Notre but consiste à étudier seulement les cas sur

lesquels on en connaît assez pour que leur nature réelle soit hors de tout doute. Les cas choisis sont donc parmi les pires et parmi ceux chez lesquels le genre de criminalité est la plus confirmée.

Nous avons donné en détail les plaintes et les rapports de tout autre nature relatifs à chaque cas étudié, ainsi que les témoignages additionnels recueillis auprès des employés. Ces faits ont une valeur scientifique supérieure à ceux qui sont recueillis en dehors de la prison, non seulement parce qu'ils sont plus dignes de foi, mais encore parce que le milieu qui entoure le prisonnier est connu d'une manière plus précise. Chaque plainte représente généralement un grand nombre de répétitions de la même faute : car les employés s'abstiennent naturellement de faire des plaintes, dans la crainte de s'attirer le mauvais vouloir du prisonnier, ce qui ajouterait des difficultés aux devoirs de tous les deux.

Nous avons procédé dans l'ordre suivant : 1° nous choisissons les cas qui doivent être étudiés ; 2° nous copions tous les rapports faits sur leur compte dans les établissements ; 3° nous interrogeons tous les employés qui ont une connaissance directe du prisonnier ; 4° nous interrogeons le prisonnier lui-même.

Par la copie des rapports on devient familier avec les faits et on est plus à même de questionner les employés sur un point donné. Après cela l'enquêteur est suffisamment préparé pour interroger le prisonnier. Il ne doit pas laisser voir préalablement au prisonnier qu'on connaît quelque chose sur sa vie. C'est là la marche la plus sûre pour éviter les erreurs et les déceptions, car le prisonnier est aisément pris dans un mensonge, et souvent alors il

s'égare au point de conclure en disant la vérité le mieux qu'il peut. Quelques sujets sont si anormaux et falsifient si aisément la vérité par habitude qu'ils en sont inconscients sur le moment; d'autres fois ils sont trop paresseux ou trop indifférents pour dire la vérité. Nous ne conseillons pas de contredire un prisonnier, mais de le laisser continuer jusqu'à ce que ses propres paroles l'entraînent à des confessions additionnelles. Quand on veut poser des questions dont la réponse peut ne pas être accordée par le prisonnier, il est préférable de les réserver pour la fin; car, mieux on connaît un criminel, plus il devient ouvert et disposé à parler, autrement on pourrait l'indisposer, ce qui rendrait difficiles, sinon inutiles, les interrogations ultérieures.

Nous demandons l'indulgence du lecteur pour la multiplicité de ces détails, qui peuvent paraître par eux-mêmes dénués d'importance; mais notre objet a été de présenter chaque cas aussi complètement et aussi exactement qu'il l'est en réalité, de manière à ce que le lecteur soit tout à fait indépendant de l'auteur quand il se formera une opinion. Il faut néanmoins avoir présent à l'esprit que la faute la plus légère signalée dans les plaintes, comme par exemple le fait de laisser un instrument hors de sa place, peut indiquer le moment exact où le prisonnier commence à se relâcher de ses dispositions à la réforme, pendant qu'un bon rapport signifie qu'il est de nouveau résolu à bien faire. Il est également vrai que ce qui semblerait en dehors de la prison être une faute très légère n'a pas ce caractère à l'intérieur; car dans tout asile de réforme bien organisé, il y a un minimum de tentation à faire le mal et un maximum de contrainte

continuelle à faire le bien, de manière que le pensionnaire puisse recevoir une éducation graduelle pour se former de bonnes habitudes qui seront à sa libération sa sauvegarde la plus sûre.

Notre désir a été d'étudier nos observations aussi complètement que possible. Nous sommes convaincu que cela pourra donner à d'autres personnes appelées à diriger des institutions pénitentiaires et des établissements de réforme l'idée et le conseil de prendre plus de soin en s'enquérant de la vie antérieure du criminel, surtout dans la partie de sa carrière qui a suivi sa sortie de prison, et aussi en observant minutieusement sa vie journalière pendant qu'il leur est confié, ce qui lui procurera des connaissances utiles dont toute la société bénéficiera. En effet, si quelque progrès peut être fait dans la connaissance du crime, cela ne peut s'effectuer que dans la direction de l'étude du criminel lui-même. Nos institutions devraient donc offrir des facilités pour cette étude dont le véritable objet est de procurer une base digne de confiance à la prévention et à la répression du crime. Une idée nette de la criminalité est le premier pas rationnel vers son traitement, et si ce dernier n'est possible que jusqu'à un certain degré, la détermination approximative de ce degré serait d'une grande importance pratique.

Quelques-uns de ces cas indiquent avant tout combien peu importantes sont les connaissances exactes que nous possédons sur les êtres humains réunis en société, puisque, avec un nombre comparativement grand de données, on est incapable de donner plus qu'une opinion sur la cause réelle du crime ; mais cela ne doit décourager personne, car cela est dû surtout à notre manque actuel de méthodes d'investigation plus exactes.

Il semble donc, pour le présent, que les études criminologiques doivent être dirigées vers les investigations portant sur des criminels individuels considérés comme membres d'une société et d'une race. C'est dans la psychologie du criminel qu'on peut atteindre les résultats les plus importants. Ses sensations et ses pensées, étudiées en général et spécialement au moment du crime nous révèlent la plus grande partie de sa véritable condition, et par cette étude individuelle, on pourra s'avancer dans les champs plus larges des la sociologie et de l'anthropologie criminelles.

L'étude complète d'une seule individualité, criminelle ou non, de l'organisme social peut suggérer au moins le commencement d'une méthode pour la sociologie scientifique.

CHAPITRE PREMIER

Le meurtre simple

La qualification de meurtre simple (*pure murder*) se rapporte aux cas dans lesquels prédomine une tendance innée à prendre la vie de son semblable. Les meurtriers sont plus honnêtes que les autres classes de criminels. Il n'est pas rare qu'ils soient de mœurs chastes : quelques-uns volent, mais seulement sous l'empire d'une nécessité impérieuse, car ils ne sont pas voleurs par nature. Dans la véritable essence du vol il y a toujours un élément de lâcheté, tandis que le meurtrier doit faire preuve d'un caractère absolument opposé. Le meurtrier par nature est-il un cannibale venu dans la civilisation moderne à l'état de membre rudimentaire ou bien a-t-il été développé dans ce sens par son entourage? Le problème reste indécis. Cependant il est difficile de comprendre qu'il puisse être résolu complètement dans l'un ou dans l'autre sens : car si l'on dit que le sujet est un produit des circonstances, comment aurait-il été influencé dans le sens du mal

à moins de porter déjà en lui quelque chose qui l'y prédisposât? La question n'est donc pas de savoir si un criminel est ainisi par sa nature ou par les circonstances, mais plutôt de connaître à quel élément son crime doit être principalement attribué.

La cause du meurtre peut dépendre non seulement de signes positifs de caractère, tels que le courage et la force de volonté, mais aussi de signes négatifs, tel que l'absence de répulsion pour faire du mal à autrui ou même à soi-même.

Un cas classique de meurtre simple est celui de ce prisonnier qui tua son voisin parce qu'il ronflait trop fort. L'exemple le plus remarquable par l'absence de provocation que nous ayons vu est celui d'un homme qui enfonça dans le ventre de son ami intime la lame effilée d'un très petit couteau. La victime souleva son vêtement en lui disant : « Comment, John, vous m'avez frappé! il y a là du sang. » John lui donna encore trois ou quatre autres coups, qui entraînèrent la mort. Comme ils n'avaient pas eu de querelle, il semble que le meurtrier ait eu seulement la curiosité d'enfoncer son couteau dans un objet quelconque.

Le cas suivant démontre avec évidence que les simples meurtriers sont insensibles à toute espèce de répulsion. Un phtisique, âgé de près de 60 ans, étant à son lit de mort, le médecin lui demanda pourquoi il avait tué sa mère à coups de hache : « Ah, dit-il, mon père était mort et j'ai pensé qu'il fallait que je prenne ma place dans la famille. » Son idée était que son père avait l'habitude de battre sa mère, mais qu'il s'était encore bien mieux acquitté de cette fonction que lui.

Un autre cas est celui d'un condamné à perpétuité qui avait déjà fait un séjour de plusieurs années en prison. Il avait tué plusieurs hommes et n'aurait pas hésité à prendre la vie des gardiens qui avaient tous peur de lui. Il n'avait qu'un ami au monde, c'était « le docteur ». On était parfaitement en sûreté dans sa cellule quand le docteur vous introduisait comme un de ses amis. Mais si pendant la visite il arrivait qu'il vît un fonctionnaire de la prison, il vomissait un torrent d'épithètes injurieuses, montrait alors cinq ou six blessures par armes à feu qu'il avait reçues dans une rixe avec les gardiens et grommelait : « coquins et lâches » en grinçant des dents.

« Je suis venu ici de l'Irlande, racontait-il; j'y avais déjà tué plusieurs hommes, mais en Amérique la punition est beaucoup plus dure. Un soir où j'allais dans un bal avec ma maîtresse, un policeman essaya de m'arrêter; il insulta ma maîtresse, je lui donnai un mauvais coup (il le tua), mais je ne m'enfuis pas et me rendis dans le bal ». Durant son procès, il se mettait facilement en des colères assez terribles pour faire enfuir presque tous ceux qui se trouvaient dans le tribunal; il fallut pour le dompter lui mettre les menottes et d'autres entraves qui lui procurèrent des hémorragies presque mortelles. Dans le cours d'une conversation il disait à son ami le médecin : « Docteur, j'aurais tué un homme à l'hôpital s'il n'avait pas été dans votre service. »

Cet homme avait un caractère loyal et était chaste avec les femmes. Il aurait donné sa vie pour *le docteur*. Quand il aimait quelqu'un, il faisait tout son possible pour lui; mais il aurait tué sans la moindre répugnance

quiconque lui déplaisait. Il y avait en lui quelque chose d'héroïque, malgré sa férocité.

Comme on l'a déjà observé, l'homme à l'état sauvage a été forcé de regarder l'étranger comme un ennemi, idée que l'évènement démontrait généralement être vraie. Le petit enfant semble aussi montrer des traces de cette tendance meurtrière; car il n'hésite nullement ni à mordre sa nourrice ni à battre sa mère, même si ces actes sont susceptibles de causer leur mort. Heureusement cette propension est généralement corrigée : mais si elle persiste et que l'entourage soit favorable à son développement, ces enfants deviennent des meurtriers.

Nous avons étudié comme exemple l'observation du nommé A..., jeune garçon qui était âgé de 12 ou 13 ans lorsqu'il commit l'acte qui attira l'attention sur lui. Laissons-le parler pour lui-même en donnant ici son autobiographie textuelle.

AUTOBIOGRAPHIE DE A...

« J'écrirai ce que je sais sur ma vie, à partir de l'âge de 7 à 8 ans environ. Mes parents me traitèrent bien jusqu'à l'âge de 11 ans. J'allai à l'école pendant environ deux mois régulièrement, puis je m'en échappai, et mes parents me mirent à l'asile de ***. Là ma conduite ne fut pas très bonne; pendant les deux ans deux mois et deux semaines que j'y restai, j'eus un grand nombre de mauvaises notes. Je rentrai alors à la maison, et restai livré à moi-même pendant un mois. Comme je n'allais

pas régulièrement à l'école, mes parents me remirent dans l'asile où je restai longtemps. Un jour le directeur me fit appeler et me demanda si j'aimerais vivre à la campagne; sur ma réponse affirmative, il me dit qu'il m'y enverrait.

La première mauvaise action que je fis fut de voler une pomme duns le champ d'un Italien. Je rentrai chez moi avec ce fruit, et ma mère m'ayant demandé comment je me l'étais procuré, je lui dit que je l'avais payé un cent. « Où avez-vous pris l'argent, me dit-elle? — Dans ma caisse d'épargne. — Comment avez-vous retiré l'argent de la caisse d'épargne? » Je secouai alors la tête et ne voulus rien dire. Ma mère me demanda ce que cela signifiait.

Je sortis et me perdis; mais on me ramena à la maison. Quand je rentrai, mon père me demanda de me montrer, me menaça de me battre si je ne disais pas la vérité, prit le tire-bottes en m'ordonnant encore une fois de la dire; je refusai et reçus cette nuit une bonne correction.

Je décrirai maintenant les faits et gestes de mes parents. Jusqu'au moment où j'ai quitté ma maison, ma mère, mes frères et mes sœurs étaient bons pour moi, et j'ai mieux gardé leur souvenir que celui de mon père. Ce dernier buvait beaucoup. Chaque soir, quand il rentrait ivre, il fallait nous garer de son passage, sans quoi un objet quelconque volait dans la chambre. Mais une nuit je ne lui échappai pas, sans chercher à le rencontrer, mais simplement en essayant de voir ce qu'il faisait. Il vint vers une porte près de laquelle j'étais assis à une lucarne, s'avançant juste dans ma direction et enfonça une vitre au niveau de mon oreille; je me mis a crier, il

me demanda ce que j'avais, et quand il vit que je saignais, prit un morceau d'une sorte d'emplâtre noir et me le mit sur l'oreille.

Mon père à été la cause de la mort de ma mère. Une nuit qu'elle était assise à la salle à manger en train de raccommoder les pantalons d'un de ses enfants, il entra ivre, saisit un fer à repasser et le lança à ma mère; elle ne fut pas atteinte, et regarda autour d'elle sans se rendre compte de l'endroit d'où venait le projectile. Elle vit alors son mari saisir le tisonnier de la grille avec lequel il vint sur elle, l'en frappa et lui fit une blessure grave pour laquelle elle s'alita un mois environ et dont elle mourut. Mon père buvait continuellement, mais il n'y avait pas à la maison d'autre cause de trouble.

Je fus alors envoyé de chez moi dans un asile; de là j'allai à *** et reçus une assez bonne éducation scolaire. Je suivais l'école pendant l'été et restais à la ferme en hiver. Je veux dorénavent essayer d'être un meilleur sujet.

Pendant mon séjour dans la dernière localité, j'ai fait beaucoup de choses qui étaient mauvaises. L'homme chez lequel j'étais avait l'habitude de m'envoyer travailler dans les champs. Je m'y étendais et dormais pendant une heure, pendant une demi-journée même, s'il ne venait pas s'assurer que je travaillais. S'il me surprenait à ne rien faire, il prenait un bâton et me fouettait au milieu du champ. Le matin je devais arracher les mauvaises herbes; je le faisais consciencieusement pendant deux ou trois heures et me couchais. Si j'étais encore las je serais resté couché tout le jour, à moins que mon maître ne m'en empêchât.

Je restai chez lui un mois. Je m'amusais à tourmenter ses moutons, à donner la chasse aux chiens dans le parc à moutons et aux poulets dans la grange. J'avais l'habitude de voler des œufs de toute sorte. Quand mon maître m'ordonnait d'aller à la ferme pour donner à manger aux vaches, je ne le faisais pas et allais me coucher. J'ai quitté cette place parce que cet homme ne m'aimait pas et que je le lui rendais.

J'allai ensuite dans un autre comté chez un homme qui avait une très belle ferme. Je l'aimais beaucoup, il me traitait comme un de ses enfants et je le traitais comme doit le faire tout homme de race blanche. Nous eûmes une discussion parce que je ne voulais pas taire convenablement l'ouvrage et je le quittai pour cette raison, bien que ce fût un brave homme. Nous avions de l'affection l'un pour l'autre.

Je restai ensuite deux mois dans une autre ferme dont j'aimais le grand train. Je faisais aller un moulin à vent qui remplissait d'eau un grand réservoir; mais je n'aimais pas à surveiller cette opération. J'avais à surveiller et à soigner quinze à vingt vaches, à les ramener matin et soir du paturage, en outre à garder douze chevaux et à leur donner à manger et à boire le matin, à midi et le soir.

Alors je me rendis dans un autre comté et restai trois mois de suite chez un agriculteur. J'avais beaucoup à travailler dans cette place : il me fallait labourer, semer, moissonner, herser, aider à rentrer la récolte, en faisant environ un mille de chemin avant d'atteindre le champ. C'est là où je commis tant de mauvais actes et tuai des animaux ; comme j'en ai parlé ailleurs, je n'y reviendrai

pas Je chercherai dorénavant à bien me conduire. Puis j'entrai pendant deux bons mois chez un maître d'une autre localité. Je n'aimais pas la manière dont il me traitait. Pendant l'hiver il ne me permettait pas d'avoir des mitaines aux mains ; il m'envoyait nettoyer les écuries et les étables quand il faisait un froid aigu, sans que j'eusse aux mains ni aux pieds rien qui les tînt au chaud. Quelquefois il venait dans la grange et m'y trouvait debout, ne travaillant pas ; il me demandait ce que je faisais, et lorsque je lui répondais que j'essayais de me chauffer les mains, il m'ordonnait de nettoyer ses étables ou qu'il me battrait.

S'il revenait et qu'il ne me retrouvât pas en train de travailler, il prenait ses harnais et les rênes pour me corriger, et en outre me faisait conduire un chariot plein de blé sans rien aux mains. Il me fallait le décharger et prendre une autre charge avant d'avoir à manger ; je faisais quelquefois trois voyages avant et après dîner. Si je ne faisais pas ma tâche de travail, il me menaçait de ne rien me donner à manger. Il était dur pour moi. Lorsque je donnai à sa femme un coup de poing parce qu'elle me tourmentait, je ne l'aurais pas frappée si elle ne m'avait pas taquiné. Je lui avais dit : « Cessez vos sottises ou cela tournera mal. » Elle n'en fit rien, et je lui donnai un bon coup de poing à la figure ; elle s'arrêta, mais le dit à son mari qui me donna ce soir une bonne correction.

Puis je restai cinq mois ailleurs dans une ferme de premier ordre. Je faisais ordinairement tout ce qui se rapportait à la grange et, concurremment à mes autres occupations, aidais à l'ouvrage de la maison. Je ne me

souviens pas d'avoir rien fait de mal là. La femme de mon maître était une bonne dame, que j'aimais beaucoup et qui ne m'a jamais donné beaucoup de tracas.

Puis je m'engageai chez un homme qui louait des chevaux. Je faisais le principal ouvrage et avais la table et les vêtements. Au bout d'une semaine je pris un nouvel habillement complet et me donnai de l'air avec.

Je restai ainsi quelques jours dans une nouvelle place, m'enfuis et rôdai jusqu'à ce que j'eusse atteint une station située à dix milles environ au sud de la ville de ***. Alors je pris un train de marchandises et me rendis directement jusqu'à Chicago. J'y séjournai environ une semaine, et pendant près de six jours, passai mon temps à aider à charger les bateaux à vapeur. Finalement je volai mon trajet sur un bateau qui allait de Chicago à Milwankee, et faillis me faire arrêter pour cela. Le contre-maître m'ordonna de sortir du bateau ; je répondis « Non, je ne le ferai pas pour vous, ni pour un être de votre espèce. » Il alla alors chercher un agent de police qui me dit qu'il me donnait une heure pour sortir de la ville. Mais plus de deux heures après je revenais encore dans un bateau sur la rive du lac Michigan : je dis des injures au contre-maître et lui déclarai que je lui casserais la figure si je l'attrapais sur la terre ferme ; il n'osa pas descendre du bateau de crainte de recevoir des coups.

Je rentrai à Chicago, y restai encore trois jours, puis me rendis sur un autre bateau à Buffalo où je restai le même temps. Alors, je pris un train de marchandises et dormis pendant une nuit sur des moutons ; quand je sortis du wagon, j'étais à environ cinquante milles de Buffalo sur une des lignes qui traversent la Pennsylvanie. Je

gagnai en partie mon voyage par mon travail et le chef du train me fit faire gratis plus de cent milles dans sa cuisine ; je me cachais par crainte d'être vu pendant ce temps ; car si j'avais été pris j'aurais pu être arrêté et le chef de train cassé ; je marchai pendant trois jours, ne m'arrêtant que pour dormir et manger. Alors je pris à un mille environ de Scranton un train de marchandises qui allait très lentement, et allant de là à Jersey, je me rendis à pied à Hoboken, après avoir pris un bateau pour traverser la rivière, et m'arrêtai pour chercher mes parents ; après m'en être enquis, je restai deux heures à New-York et me rendis à Brooklyn en traversant la rivière en bateau.

Là je commençai mon enquête pour retrouver mes parents en me faisant aider par une bande de jeunes gens. Nous entrâmes dans une grande droguerie et je demandai à prendre le livre d'adresses pour y voir le nom et la demeure de l'homme que je cherchais. Nous y trouvâmes un grand nombre de personnes qui portaient le même nom que mon père et nous rendîmes à leurs adresses, mais sans trouver celui que nous cherchions ; nous eûmes beau regarder, il nous fut impossible de trouver ses traces. Je me rappelais un dernier homonyme qui habitait dans le quartier Est de Brooklyn ; mais je n'eus pas le temps d'aller chez lui, parce qu'un pasteur me fit entrer dans un établissement où je restai un mois. Comme travail, je ne faisais que couper du bois et aider le mécanicien de la chambre de la machine. Je ne dînais qu'à près d'une heure de l'après-midi, quelquefois à une heure et demie. C'était une très bonne place où je me plaisais beaucoup.

Puis j'allai dans une autre ville où M. X... vint me

chercher. J'entrai à son service l'après-midi de Noël, où j'eus un bon repas. Le lendemain matin, quand je me levai, j'allai dans la grange et m'occupai le mieux que je pus, puis rentrai à la maison et fis ce qui était nécessaire, puis restai dans la cour où je donnai à manger aux poulets et aux dindons. A midi, je sortis et abreuvai et nourris les chevaux et le bétail ; puis j'allai un peu de côté et d'autre, m'occupant de temps en temps. Quand je ne faisais rien, je pensais à ce que j'avais à faire ; si je ne pouvais penser à rien, je rentrais à la maison et je lisais. Dans cette place je restai à la ferme l'été et allai à l'école l'hiver. Nous avions d'assez bons moments ; comme la propriété avait des parties accidentées et une colline dont la descente avait un demi-mille d'étendue, je faisais le trajet sur un traîneau. Mais un jour, il arriva une triste chose à un des garçons qui habitaient la maison d'école. Je lui volai son traîneau et m'enfuis à la ville avec. Je m'en amusai un peu, le donnai à un garçon avec lequel je m'amusai un peu, puis j'allai au dépôt du chemin de fer, j'y parlai au chef de la voie et à un employé de la station qui pouvait être le télégraphiste ; alors je sortis du bâtiment, volai un second traîneau pour remplacer celui que j'avais pris à mon camarade, rentrai avec et le lui remis. Mais son père vint dans la grange où je travaillai et me dit : « Où est le traîneau que vous avez volé à mon fils ? » Quand je lui répondis que je l'avais laissé en ville, il me dit qu'il fallait le rapporter ou que je le payerais. J'y acquiesçai, et comme il me demandait quand j'irais le chercher, je lui répondis que j'irais l'après-midi et que si je ne trouvais pas le traîneau en question, j'en apporterais un neuf. Je partis donc après mon dîner, arrivai en ville

vers deux heures et y restai assez tard. Quand j'arrivai sur la colline portant mon traîneau, je descendis par le chemin du retour pensant que je ne serais ni entendu, ni vu, mais je me trompais. Comme j'approchais du champ de la grange, je vis le père en question avec des hommes qu'il avait loués. Je me rendis alors dans la maison et allai me coucher dans une voiture qui était sous le hangar. Le lendemain matin, un vieux serviteur vint à l'endroit où j'étais et me donna un coup d'un bâton qu'il portait toujours quand il allait traire les vaches. Je me réveillai en gémissant et me retournai. Puis j'entrai dans la maison, déjeûnai un peu, allai me coucher vers le fourneau, montai revêtir mes meilleurs habits, redescendis et pris congé. J'allai dans la direction de New-York et marchai environ pendant vingt-cinq milles.

Pendant que je marchais sur la route, je croisai deux attelages; quand je les eus dépassés, je lançai une boule de neige à une dame âgée de 65 ou 70 ans environ qui me dit qu'elle me ferait arrêter. Cela me rendit furieux; je vis un tas de pierres près de moi, et en pris trois ou quatre; comme elle me disputait, je m'élançai, courus environ 30 mètres, lui lançai une des pierres et continuai jusqu'à ce que je lui fis une forte contusion. Alors je courus à une station voisine et pris le chemin de fer. Je n'eus pas besoin de monter dans le train, le chef de gare m'y mit lui-même. Puis lorsque le chef du train me demanda mon billet, je lui dis que j'étais un pauvre garçon sans sou ni maille et que je voulais aller à New-York. Alors il me mena jusqu'à la ville de *** où je passai la nuit dans le dépôt de police de la 2e enceinte. J'y dis que j'étais un pauvre garçon sans asile, qui avait quitté

ma maison depuis quatre ans et erré de côté et d'autre; ils firent une collecte qui me rapporta un dollar et demi. Alors je me rendis au bureau public de la Charité (*State board of Charity*), et demandai à son directeur mon voyage pour New-York.

Il envoya quelqu'un avec moi au dépôt et me donna ce que je demandais, je pris le train et me rendis à New-York. Quand j'y arrivai, un détective me demanda mon nom : quand je le lui eus donnés, il me dit que mon père et ma mère s'étaient inquiétés de moi et qu'il me fallait entrer dans l'établissement où je suis maintenant; je répondis : « C'est très bien. Adieu ».

NOTES TIRÉES DES RAPPORTS DE LA MAISON DE CORRECTION

Est entré en mai 1889 pour une agression au premier degré, par arrêt du tribunal de ***, a plaidé coupable. Père catholique, adonné à l'intempérance; mère morte, belle-mère catholique; tempérament inconnu, Pas de folie ni d'épilepsie dans la famille ; on ne sait rien à ce sujet sur le père; frère emprisonné dans l'île de Blackwell, sa belle-mère ne sait rien de ses parents depuis six ans quelle est dans la famille; grand-père allemand, sachant lire et écrire, principal commis de magasin; grand-mère américaine; éducation inconnue ; famille très pauvre ; père arrêté pour une cause inconnue.

Sujet sans résidence, protestant ; pas d'arrestation antérieure ; intérieur de famille misérable, où il est resté jusqu'il y a six ans.

A vécu dans un asile et à la campagne ; très peu de sens moral. A été placé par ses parents à l'asile de X... il y a six ans, puis envoyé deux ans après dans l'Illinois où il a demeuré complètement pendant près de quatre ans, placé chez quatre fermiers successifs, chez le dernier desquels il est resté le plus longtemps (environ un an) ; a quitté sa dernière place et s'est enfui à New-York en voyageant sans payer ; y a cherché en vain sa famille et au bout de quelques jours a été receuilli et envoyé à X... par la société de X... Après y être resté un mois, et même un peu plus, s'est sauvé et le même jour a frappé à coups de pied et volé une vieille femme avec laquelle il avait fait route dans un traîneau de paysan ; cette agression ne répondait à aucune provocation, et risquait de le faire tomber avec sa victime sur la route.

Age, 15 ans (janvier 1889). Santé bonne, yeux bleus ; habitus extérieur moyen ; vêtements en bon état, de couleur brun clair, bonne complexion. A son entrée : poids 44 kil. 90 ; taille 1 m. 494 ; circonférence thoracique 711 en expiration, 762 en inspiration. En février 1890 : poids 48 kil. 07, taille 1 m. 549, poitrine 685 et 762 millim. En 1890 les mêmes mesures donnent 48 kil. 97, 1 m. 574, 736 et 812 millimètres.

Lecture n° 3, grande division, d'après son éducation antérieure ; est placé au 3e rang de la 2e division. Profession antérieure : garçon de ferme, a été attaché à l'atelier du tailleur. Dans une première période de 21 semaines, terminée le 5 octobre 1889, a été l'objet de six plaintes dans une seconde période de 24 semaines terminée le 22 mars 1890, a été l'objet de cinq plaintes : total onze plaintes.

Sort continuellement de son dortoir pour faire du bruit;

se glisse par les étages supérieurs dans les autres dortoirs (rapport du veilleur, le 28 juin 1889); trois semaines ajoutées à son temps primitif de détention.

« Ne fait pas son ouvrage, quand les autres garçons viennent, il s'amuse avec eux; coud leurs vêtements les uns avec les autres. » (Rapport du tailleur, 20 juillet); deux semaines de punition.

« Se couche par terre en dehors de son dortoir; parle aux autres garçons; samedi soir, a jeté divers objets qu'il avait apportés de l'atelier du tailleur. » (Rapport du veilleur, 5 août); trois semaines de punition.

« A volé un livre (St Nicolas) dans la salle de classe et l'a donné à un camarade. »(Rapport du garçon de salle, 1er septembre).

« Stationne ou se couche en partie en dehors de sa porte; parle bruyamment à l'un de ses camarades. Je lui ai à plusieurs reprises fait des observations à propos de ces conversations; je l'ai vu sur le plancher; il n'obéit à aucune règle, a parlé dans la nuit vendredi et samedi. » (Rapport du veilleur, 8 septembre); punition avec les étrivières.

« J'ai à rapporter que ce garçon m'a jeté un gros bâton très pesant par la porte de son dortoir; il le nie, bien que j'aie vu le projectile venir dans ma direction; c'est certainement lui ou un de ses deux voisins immédiats qui sont coupables; il y a eu des témoins (rapport du veilleur, 24 septembre); punition d'une semaine.

« A jeté des chiffons pour causer du désordre dans la salle, à ses compagnons et à une autre personne. » (Rapport du garçon de salle, 16 novembre).

« A été trouvé couché sous un lit dans un autre dortoir

de détenus ; s'était caché dès qu'on avait fait le premier appel. » (Rapport du veilleur, 4 décembre), punition de trois semaines.

« A refusé de faire ce que je lui disais ; m'a frappé avec un couteau cassé quand j'ai voulu le punir. » (Rapport du directeur, 12 décembre) ; punition avec les étrivières.

« Il a couru autour de la salle à coucher et a donné sans provocation un coup à la figure d'un de ses camarades. » (Rapport de l'instructeur militaire, 20 décembre); punition avec les étrivières.

« Mauvaise conduite. » (8 mars 1890).

« Deux semaines de punition pour n'avoir pas nettoyé proprement, n'avoir point pris soin de ses effets et avoir volé un livre » (rapport du garçon de salle, 5 mai 1890),

« A jeté le trouble dans son entourage par sa conduite avec les autres garçons. » (4 septembre).

« A jeté une cuillère sur le sol du magasin. » (15 octobre).

A été mis en liberté le 3 mars 1891, après qu'on lui eut trouvé un logis et une occupation chez des fermiers ; il y est resté jusqu'au 12 mars, époque à laquelle il s'est sauvé en emportant quelques objets. Depuis cette époque on n'a pas entendu parler de lui.

Le tailleur dit de lui : « Il est désagréable pour les autres garçons. »

Le gardien du préau : « Il fait des demandes déraisonnables, se met en colère, frappe ses compagnons ; une fois pourtant il est venu me montrer un papier qu'on lui avait donné à lire en me priant d'en prendre d'abord connaissance ; j'ai entendu dire qu'il s'était mis un lien autour du doigt pour le rendre noir et se faire dispenser de travailler. »

Le médecin : « N'a été qu'une fois à l'infirmerie pour une indisposition sans gravité. »

Le garçon de salle : « Il se monte facilement la tête, ne s'inquiéte pas de la manière dont il fait son ouvrage ; ses compagnons et quelques employés disent qu'il est *un peu dans la lune* ; je n'ai pas fait de rapport spécial sur lui, car cela ne servirait à rien. Il n'a fait pendant neuf mois aucun progrès sur la manière de nettoyer ce qui lui est ordonné. Je lui dis un jour qu'il aurait à faire au directeur ; il me répondit que cela lui était égal, qu'il descendrait le trouver et lui dirait qu'il faisait assez bien son ouvrage. »

Le précepteur : « Il a essayé de se pendre ; est trop familier avec moi ; quand il vit ma chaine de montre, il me dit trois ou quatre fois qu'il voulait avoir la montre et la chaîne, mais il cessa ces familiarités après une réprimande.

Le professeur de dessin : « Son travail est un peu au-dessous de la moyenne ; c'est un bon garçon ».

Le principal de l'école : « Est nerveux, impulsif ; vous regarde avec des yeux étincelants quand vous le réprimandez ; paraît être dans la voie de la paresse. »

Une institutrice : « Bon écolier, ingénieux, excellent en arithmétique (est resté trois mois dans ma classe). Je n'ai jamais eu d'ennui avec lui, n'ai jamais eu à lui parler pour le corriger, tandis que toutes les fois que j'avais à adresser la parole à la moitié de mes élèves, c'était pour leur dire de se tourner, d'étudier et autres observations. Il nous a parlé de la femme qu'il avait tuée de l'air d'un homme qui n'aime pas qu'on traite ce sujet, sans air de vanité, sans animation à la face ; il disait qu'il ne recommencerait pas. »

Une seconde institutrice : « Très bon sujet à l'école, réussissait dans toutes ses études, mais surtout en arithmétique, comprend vite, ne se met jamais en colère, aime beaucoup la lecture ; est resté six mois dans ma classe. »

Le charpentier : « Aucune aptitude mécanique, aucune conscience ni remords pour le mal qu'il fait. Il frappa dans le préau un garçon qui ne riposta pas et il se contenta de ricaner. Quand il fait du désordre et qu'on lui en parle, cela ne l'émeut pas ; il n'a jamais montré le moindre signe de colère ou de perversité ; par exemple, il ne grince pas des dents. Quand il fait du désordre, il agit comme s'il n'était pas lucide, mais tout à fait indifférent; jamais je ne l'ai dénoncé, parce qu'il ne paraît pas vicieux. Quand il a frappé le garçon en question, il m'a dit que c'était pour s'amuser. Il m'a déclaré qu'il n'avait eu aucune raison pour assommer la vieille femme qu'il avait tuée ; il l'avait fait instinctivement, ne croyait pas que c'était mal et n'en avait aucun remords ; il me dit cela dès qu'il vint ici. Je ne l'ai jamais vu jouer beaucoup avec ses compagnons. Pendant tout son séjour ici, il n'a cessé d'être indifférent et d'agir sans réflexion. Je ne l'ai jamais surpris à mentir ; lorsqu'on lui demande pourquoi il agit mal, il dit qu'il ne sait pas. Il n'a pas de gaieté, et ricane seulement un peu, ne parle pas fort, semble gauche, a de la peine à rester tranquille. Il s'attacha une fois un mouchoir de poche autour du cou, au point de devenir cramoisi, et dit à ses camarades, à ce qu'ils ont rapporté, qu'il voulait se détruire. Je crois qu'il voulait essayer de montrer à ses compagnons ce qu'il pouvait faire pour les effrayer. Quand je l'interpelle sur ses écarts de conduite, il dit que ce sont des rêves ; son

regard est brillant, et si je lui pose une question à laquelle il ne semble pas faire attention, il y a un moment où il semble revenir sur lui-même (tandis que son regard est vague quand il fait des excentricités), et comprendre ce qu'on lui dit ; ses absences durent environ un quart de minute ; fréquemment mais pas constamment, elles se produisent quand on lui parle, constituées par un éblouissement, une hésitation de la parole, et un regard particulier. Quelquefois quand on le réprimande durement, il n'a pas ces absences, regarde d'abord à terre, puis celui qui lui parle, l'œil brillant, et courbe simplement la tête. Une faible réprimande ne lui fait pas peur, ne lui fait pas froncer le sourcil mais alors il regarde toujours lentement en haut et en bas comme s'il circonscrivait un plan.

Il avoue toujours ce qu'il a fait; dans cet établissement c'est un des sujets les plus particuliers ; il a une grande uniformité dans ses actions, ses manières, ses mouvements, etc. Notre opinion est qu'il n'hésiterait pas un moment à se tuer, sans avoir l'idée de ce qui peut se passer après cet acte.

L'économe : « Sa conduite n'est pas très bonne ; de temps en temps, quand je le corrigeais, il se tenait droit, le regard baissé et tournant les yeux, ayant l'air d'un enfant qui va se livrer à l'insubordination ; par le gonflement de sa face il montrait qu'il était en colère, d'une colère spéciale, caractérisée par un air de maussaderie et de mauvaise humeur différentes de celles des autres garçons; il ne parle pas beaucoup quand il est dans cet état. Ses absences durent tout le temps que vous lui parlez. Une fois je l'ai corrigé ; il a montré de bonnes dispositions, mais on ne peut pas dire qu'il puisse être

regardé comme un sujet obéissant. Vers la fin de son séjour, il m'a parlé de son crime, il m'a dit qu'il avait brisé le poignet à une femme sur une grande route et sans provocation ; il n'en paraissait pas fâché et m'a dit le nom et l'âge de sa victime. Ce n'est pas un sujet brillant, il ne fraye pas beaucoup avec les autres enfants, excepté avec l'un d'eux qui était un peu niais. Ses compagnons l'ont sondé, puis se sont éloignés de lui, de sorte que les faibles d'esprit seuls formaient sa société; au bout d'un certain temps il s'est mis à jouer un peu à la balle. Je le crois capable de faire du mal ; ce n'est un bon garçon à aucun point de vue. Quand il avait ses absences je ne le troublais pas. On me l'a dénoncé trois ou quatre fois comme ayant frappé ses compagnons, ce qu'il a nié ; quand je l'appelais, il venait vers moi l'air gai et affable. Une seule fois, il fut morose, et le devint de plus en plus à mesure que je lui parlais ; il n'était pas impudent et ne parlait pas vite, mais murmurait quelque chose à ce moment. »

Un veilleur : « Je l'ai eu près de moi pendant quatre mois. Par moments, il devenait excité, et savait à peine ce qu'il faisait; les yeux avaient l'air de lui sortir de la tête. Il mouillait souvent son lit, je l'appelai trois fois chaque nuit et cela s'améliora ; par moment il était gai ; en général il était dur à se réveiller, il fallait le secouer ; quand je l'appelais, il me regardait fixement, agissait comme s'il était fou, et au bout d'une heure disait qu'il voulait essayer dorénavant d'être un bon sujet. Il m'a parfois demandé pardon ; intentionnellement il n'était pas mauvais ; je crois qu'il m'était attaché. Il disait qu'il serait un bon sujet, mais qu'il ne voulait pas qu'on

fit des rapports sur lui. Un jour qu'il courait dans les escaliers, je le réprimandai et il me jeta un bâton. »

Un second veilleur : « Je l'ai eu sous ma direction pendant un an environ, et souvent, mais moins souvent maintenant, il a jeté des objets tout autour de la salle. Un moment j'ai dû l'appeler trois fois par nuit à 10 heures, minuit et quart et 2 heures pour le faire aller au cabinet ; il s'éveillait alors avec difficulté. Je l'ai surpris souvent de côté et d'autre s'amusant avec ses compagnons; quand on le gronde il promet de ne pas recommencer, mais s'il a un caprice, il ne le dit pas et reste fâché. Il n'est pas lâche, parle quelquefois par derrière; il lui arrive de nier d'abord certaines choses qu'il a faites, et de les avouer longtemps après, mais en demandant à ce qu'on n'en parle pas; son camarade est un enfant qui sûrement n'a pas sa tête; quant à lui, ses compagnons le regardent comme un imbécile. »

L'aumônier : « Son entourage ne fréquentait pas d'église; lui a été à l'Ecole du dimanche pendant une de ses places et c'est là à peu près toute l'instruction religieuse qu'il a reçue; ici il s'est intéressé à notre ligue de tempérance, et a signé l'engagement, en disant : « je veux m'engager maintenant, parce que je ne veux pas devenir un ivrogne. » Il est venu me voir plusieurs fois à ce moment, a assisté régulièrement à nos réunions de prières ; c'était un très bon auditeur. »

L'instructeur militaire : « Comme soldat, il a été bon et intelligent; je n'ai connaissance d'aucune faute qu'il ait commise. »

Le directeur : « Quand je le réprimandais dans mon cabinet et qu'il croyait qu'on allait le fouetter, il s'élançait

en courant dans le dortoir, puis s'arrêtait et tirait un couteau de sa poche. Je l'appelai une fois par son nom, il me répondit : « Essayez de m'enfermer, je vous donnerai un coup de couteau. » Je l'attrapai dans une chambre à coucher, lui enlevai son arme ; mais il s'enfuit dans le préau et de là dans les autres dortoirs, où il saisit un gourdin et en chassa les autres prisonniers. L'officier du poste vint lui enlever cet objet, il l'en frappa, mais cependant cessa de résister quand on se fut saisi de lui. Ses yeux brillaient comme ceux d'une bête sauvage, je lui donnai le fouet pour cela, ce qui le fit crier un peu ; depuis il n'a pas été trop désobéissant. Cette scène s'est passée quelque temps après son arrivée ici, lorsqu'il cessa d'être tranquille. »

Le directeur d'un autre établissement dans lequel il a été pensionnaire antérieurement. — « C'était pendant son séjour ici un garçon étourdi, désobéissant ; il n'a fait preuve d'aucun écart sérieux de conduite, mais simplement de petits actes de perversité ; désagréable pour son professeur et pour ceux qui l'entouraient, il ne se distinguait par aucun trait spécial d'une centaine d'enfants qui sont ici. Nous avons toujours un grand nombre de garçons dont la conduite folle et les actes déréglés indiquent un manque de bon sens et une certaine nuance de perversité. »

Un autre directeur. — « Il n'y a rien de spécial qui ait attiré l'attention durant son court séjour dans mon établissement. »

L'attorney du district du comté dans lequel A... a été jugé. — « Il est plus brillant qu'il est mauvais ; mais il n'est mauvais que pour une chose, c'est dans son désir de

faire du mal à quelqu'un. Il a été poursuivi pour une agression au premier degré. Il avait rencontré une vieille dame obèse dans la rue, l'a renversée à coups de pierres, puis lui a sauté dessus, lui a contusionné la tête avec des pierres, lui a fracturé un poignet, etc. Ainsi que vous avez dû toujours le constater, c'est un garçon qui se présente bien ; mais il a des absences. Tous ses compagnons de prison avaient peur de lui, car il leur lançait les objets dans des accès irrésistibles, et il était si petit qu'ils n'osaient pas le toucher ; en dehors de ses crises c'était leur favori général. Je vous écris cela, parce que si cet enfant pouvait être guéri, il deviendrait un homme très brillant. »

Voici une lettre que A... a écrite à un autre jeune homme qui était antérieurement dans le même établissement : « Cher monsieur, je prends aujourd'hui le plaisir de vous écrire quelques lignes. Je suis en bonne santé et j'espère que vous faites de même. Il fait ici un temps charmant. Je crois que M. X... va nous quitter, mais j'espère qu'il ne le fera pas, car j'en serais fâché. Je suis toujours dans la clique la plus basse ; et pour rien au monde on ne pourra m'en faire sortir. Quand vous m'écrirez, dites-moi ce que vous avez fait. Dès que vous êtes rentré chez vous, êtes-vous parti pour la forêt? J'aimerais le savoir. De la part de votre ami...n°... »

Voici ce que dit le dernier fermier chez lequel A... a habité avant son crime : « Quant à son agression envers la vieille femme, voici ce que je sais : ils étaient tous deux sur un traîneau et se rendaient à ***, mais chacun était sur une voie différente ; il courut à sa rencontre, prit une pierre et la lui jeta, ce qui la renversa, puis il

la frappa à coups redoublés et lui cassa un bras. Une personne que je ne connais pas vint au secours de la victime ; il s'enfuit alors et prit un omnibus pour la ville où il fut arrêté. Cette dame a été soignée longtemps ; je ne sais si elle a survécu ou non. Cet enfant est un mauvais sujet ; il est resté avec moi environ quatre mois, et j'ai été heureux de son départ. Avant d'entrer chez moi il avait été à l'école et avait agi entre les élèves de telle sorte qu'on ne pouvait pas le supporter. Il avait volé un traîneau à l'un d'eux et l'avait vendu ; il avait pris un couteau à ma femme, mais avant qu'il lui arrivât rien autre. Il ne se mettait pas en colère, de sorte que nous ne nous sommes pas plaint de lui. Il est regrettable qu'il ait ses défauts; car sans cela ce serait un garçon brillant. »

Le médecin appelé pour visiter la vieille dame a déclaré « qu'elle avait un bras cassé, et au dos une contusion presque aussi grave ; sa face présentait quelques incisions et quelques égratignures ».

CONVERSATION D'A... AVEC L'AUTEUR

« J'ai commencé à aller à l'école à l'âge de quatre ans et l'ai suivie pendant six mois. Un de mes frères avait l'habitude de me donner des coups de poings ; je ne le touchais pas dans la crainte qu'il ne le dît à ma mère, excepté une fois où je le frappai, étant hors de moi. Un autre de mes frères me traitait très bien, un autre assez bien. Je n'aimais pas ma belle-mère, elle me fouettait trop

souvent. Mon père se disputait avec ma vraie mère, lui donnait des coups de poing. Dans ces moments il était toujours ivre. Il ne l'aurait pas fait si j'avais été à la maison ; il ne l'a pas battue pendant les trois mois que j'y suis resté ; s'il l'avait fait je lui aurais lancé un bâton. Je ne cherchais pas à rentrer chez nous, et ne restais pas en dehors de la porte, de peur de recevoir des coups à la tête. Je me sauvais alors et craignais de rentrer de sorte que, pour manger, quelques autres enfants et moi volions du vieux fer et du vieux zinc, puis nous allions dormir près des fonderies dans les endroits où nous pouvions avoir chaud. Je manquais l'école, fus envoyé alors à une ou deux institutions de correction, puis quittai les comtés de l'ouest. J'avais besoin de courir et de voir du pays.

« J'ai laissé M. X... parce qu'il ne m'aimait pas. J'ai rôdé, je crois, de côté et d'autre pendant près de deux ans. Quand j'étais à Chicago, je me jetais dans les omnibus et y obtenais quelque chose à manger ; j'avais toujours sur moi un couteau pour empêcher ceux qui avaient de gros pieds de les poser sur les miens. J'ai tué le cheval d'un fermier avec un gourdin ; une fois j'ai tué une vache et un mouton, mais le fermier m'a emmené avec lui pour me fouetter ; je l'aurais tué lui-même s'il n'avait pas été si gros. Je n'aimais pas voir tuer les vaches, car elles méritent de vivre tout comme nous.

« J'ai traversé la Pennsylvanie parce que je voulais voir du pays ; les mines de charbon m'ont intéressé. Après avoir été à New-York et y être resté un mois environ, j'ai été renvoyé à la campagne. Je n'aimais pas cette place ; mon maître me fouettait avec un rotin, mais pas très fort. Un garçon me taquina à l'école en me disant des

injures ; aussi je lui ai volé son traîneau et en ai apporté un autre à la place. J'ai quitté mon maître parce que je le détestais. Sur ma route je rencontrai une vieille femme avec laquelle je marchai pendant une demi-heure, puis nous sommes montés dans un traîneau vide qui nous a conduits pendant quinze minutes environ ; puis son conducteur ayant pris un autre chemin, nous en sommes descendus. Je vis quelques gros glaçons sur les arbres et commençai à les faire tomber avec des boules de neige. Mais je pensais qu'il serai amusant d'en jeter à la vieille dame ; je le fis presque tout de suite, elle me dit des injures et déclara qu'elle allait me faire arrêter avant la nuit. Je lui en lançai encore deux autres, mais comme deux voitures arrivaient, je cessai de peur d'être arrêté. Ces boules de neige ne lui avaient pas fait mal, car elles n'avaient atteint que son châle. Je me mis en colère et lui lançai trois petits cailloux dont le dernier seul l'atteignit au bras ; elle me répéta qu'elle me ferait arrêter. Je vis un endroit vide où il y avait des pierres et m'élançai dans cette direction en croisant un chemin où elle s'engagea en courant pour m'échapper. Je la poursuivis dans les terres. Elle glissa sur la glace, je lui jetai de grosses pierres dont deux avaient jusqu'à cinq pouces de long et deux d'épaisseur, en les sortant une à une de mon manteau pour aller plus vite ; puis je lui donnai des coups de pieds qui ne portèrent que sur le paquet de ses jupes. Les pierres lui firent des balafres à la tête, la plus grosse lui brisa le poignet. Quand je vis accourir quelqu'un de la station, je m'arrêtai et prit la fuite. »

Demande. — Pourquoi ne lui avez-vous pas jeté toutes les pierres à la fois ?

Réponse. — Parce que je ne voulais pas les *épuiser* sur elle si vite ; elle criait à chaque coup qu'elle recevait, et je continuais pour l'entendre crier, pour m'amuser, afin de me venger.

D. — Pourquoi n'êtes-vous pas sauté sur elle avec vos pieds au lieu de vos genoux ?

R. — Parce que je ne voulais pas aller trop vite.

D. — Pourquoi ne vous êtes-vous pas mis directement sur elle pour lui jeter directement les grosses pierres qui l'auraient frappée plus fort ?

R. — Je pouvais m'en servir plus facilement comme je l'ai fait en les lançant

D. — Qu'avez-vous ressenti pendant tout ce temps ?

R. — J'ai eu du vertige immédiatement après avoir lancé la première boule de neige ; je me suis retenu pour ne pas tomber et pour ne pas frapper une personne ou un objet étranger à ma victime. Quand je me suis sauvé j'ai eu le même vertige environ dix minutes, puis je suis tombé accablé, et au bout de trois minutes j'étais rentré dans mon assiette normale. J'ai commencé à avoir le vertige dans la tête dès que je suis devenu colère.

Je ne peux pas me contrôler. Parfois je supporte quelques plaisanteries de la part des autres garçons, mais bientôt je me mets en colère et ai envie de les tuer. J'ai menacé le directeur avec un couteau et avais envie de le tuer, parce que je pensais qu'il allait me punir. Je n'ai pas eu de vertige quand j'ai tué un cheval, une vache, un mouton pour me venger des fermiers ; quelquefois je me mets en colère sans éprouver de vertige. C'est la menace de me faire arrêter proférée par cette femme qui m'a mis en colère ; cette absence m'a duré environ une heure. Quand

j'ai tiré mon couteau sur le directeur et que j'ai frappé l'officier avec un gourdin, je n'avais point de vertige mais j'étais fou. Quand j'ai du vertige, j'essaye de tuer, je dis quelquefois que c'est par plaisanterie, mais c'est pour de vrai.

En sortant d'ici je voudrais mourir pour aller retrouver ma mère. J'y arriverais si je tuais quelqu'un, parce qu'on me pendrait. J'avais envie de tuer la vieille femme, mais ne pensais pas qu'on me tuerait à ce moment, je ne pensais pas être pris, sans quoi je l'aurais tuée en l'assommant à coups de pierres ; il m'aurait été indifférent de mourir à ce moment. Je sens à peine que je suis à blâmer pour ce que j'ai fait ; je sais que je l'aurais été si je l'avais tuée. J'ai commencé à avoir des remords après être venu dans cette institution. Je n'ai jamais lu d'ouvrages sur le meurtre, je ne puis dire comment j'en ai acquis l'idée, elle s'est simplement présentée à moi.

D. — Avez-vous jamais essayé de vous tuer ?

R. — J'ai été dans le dépôt de chiffons, parce que je savais qu'il y avait une corde à abat-jour dans un cabinet; mais la porte de ce dernier était fermée. Ma mère était morte, je n'avais pas envie de vivre, je n'avais pas d'amis. Je pris du fil de lin noir et essayai de me pendre ; mais cela ne fit que m'écorcher le cou. J'ai pris aussi un morceau de fil et l'ai attaché autour de mon doigt jusqu'à ce qu'il fût noir afin de me dispenser de travailler. Je n'aime pas le travail.

D. — Qu'avez-vous fait après votre jugement ?

R. — J'ai été en prison six mois.

D. — Que faisiez-vous en prison ?

R. — Je chantais ordinairement pour amuser mes camarades.

D. — Et eux que faisaient-ils ?

R. — Ils passaient leur temps à jouer aux cartes.

D. — Avez-vous joué aux cartes ?

R. — Non, c'est mal de jouer aux cartes, je ne veux pas devenir un joueur.

D. — Où avez-vous appris que c'était mal ?

R. — Dans une des places où j'ai servi.

Examen anthropologique par l'auteur et le médecin de l'établissement

Fonctions végétatives normales ; circulation régulière, pouls à 80, digestion bonne ; respiration à 20 par minute ; circonférence thoracique 724 millim. dans l'expiration, 787 dans l'inspiration ; circonférence de la ceinture 660 millim., de la cuisse 444, du mollet 317; poids 49,44 kilogr. ; aucune anomalie physique.

Mesures céphaliques (en millimètres) : largeur 128, distance de la glabelle à la protubérance occipitale 190, longueur maxima 190, largeur au-dessus du tragus 134, entre les arcs zygomatiques 126, largeur entre les extrémités externes des orbites 96 ; distance entre les angles externes des yeux 90, distance entre les os malaires 119, distance entre les angles mandibulaires 96 ; distance du menton à la racine du nez 108 ; distance du menton à la bouche 50, distance du menton au tragus 95, distance du tragus à la racine du nez 97 ; longueur de l'oreille 61, longueur du nez 47 ; élévation du nez 49 ; largeur du nez 31, largeur de la bouche 42 ; épaisseur des lèvres 15 ; circonférence horizontale de la tête 540, circonférence verticale de la tête 349, circonférence sagittale de la tête 368, angle de profil 60. Couleur des yeux grise; couleur des cheveux, claire; il a un abaissement marqué des paupières.

CONCLUSION

A... est un cas de meurtre simple; son anomalie mentale consiste dans un manque de répulsion pour donner la mort. Il n'est pas lâche et ne manque pas de force de volonté. Son intelligence est au-dessus de la moyenne, cependant il est par moment têtu, paresseux et médiocre, quoiqu'il puisse être inconscient en partie de ce dernier état. D'autre fois il agit d'une manière bizarre, son idée de justice semble consister à être égal à n'importe qui. Il ne se doute pas que les autres s'aperçoivent de son manque de répulsion pour le meurtre. Beaucoup d'enfants négligent leur ouvrage et reçoivent le fouet, mais ils ne tuent pas des vaches et des chevaux pour se venger.

Les vertiges de A... peuvent faire penser à l'épilepsie, mais le fait qu'il n'est jamais inconscient et qu'il se rappelle tous ses actes plaide contre cette théorie. Les crises de colère où le pouvoir de se contrôler est perdu ne sont pas rares : mais ces sujets frapperont avec la main ou jetteront des objets, rarement ils iront plus loin, à moins d'avoir quelque part une grave tare. Supposons un enfant qui devient colère aisément, qui perd alors le pouvoir de se posséder, qui en même temps cesse d'avoir de la répulsion pour tuer, et dont l'entourage a été favorable pour mettre en saillie cette prédisposition : nous aurons nettement le type de A...

Il est évident qu'un sujet de cette nature est dangereux, si l'on tient compte de son entourage mauvais et précoce,

on peut se demander jusqu'à quel point il est à blâmer de ses actes de meurtre. Il faudrait se méfier si on lui permettait de rester libre dans la société, même dans les conditions les plus favorables, car il a été peu à peu entraîné à se mettre en colère aisément. Lui parler durement ou le punir serait probablement la pire chose qu'on puisse faire. Il pourrait se débarrasser de cette tendance homicide par sa vie dans la société; mais la société pourrait-elle et a-t-elle le droit de faire des expériences qui exposent à ce point ses membres au danger ?

A... était en liberté la dernière fois qu'on a eu de ses nouvelles.

CHAPITRE II

Le vol simple

Le vol est le crime le plus commun et le plus difficile à corriger. L'esprit qui domine dans la vie actuelle est l'utilitarisme, et sa forme la plus forte est la tendance commerciale ou l'amour de la possession. La large extension de ce sentiment l'expose naturellement à des violations plus fréquentes, et c'est là peut-être une des principales raisons qui font du vol le crime le plus commun. Mais, contrairement à la plupart des infractions à la loi, le vol s'acquiert généralement très graduellement et pour cette raison c'est la forme la plus développée et la plus persistante du crime. Un voleur est presque toujours incorrigible, car il est continuellement exposé à la tentation, excepté en prison, et même dans ce dernier milieu, il conservera cette habitude.

Le voleur est presque constamment menteur, parce que c'est la méthode de défense la plus aisée et la plus pratique. Il est généralement généreux par nature, surtout

avec l'argent des autres, et cette raison le rend toujours populaire dans le monde des prostituées. L'idée générale que le vol consiste à prendre ce qui ne nous appartient pas en donne une bonne définition.

Voici des observations de cas de vol habituel ou simple :

Observation I

HISTOIRE DE C..., D'APRÈS LES RAPPORTS DE LA MAISON DE CORRECTION.

Entré le 25 juillet 1788, pour un vol simple (*petit larceny*); âge 11 ans; yeux marrons; vêtements en bon état.

Habite avec ses parents; n'a jamais été dans un hospice; a été conduit au tribunal de simple police (*police court*) par ***.

Poids 34 kilogrammes, taille $1^{m},371$; cheveux châtains.

Education : lecture de deuxième classe; deux ou trois arrestations antérieures pour vol et vagabondage; n'a jamais été dans un orphelinat mais dans une école de réforme; était il y a trois mois dans un asile catholique et employé à l'atelier de tricotage dans la première division.

Parents : Père irlandais catholique, adonné à la bois-

son, travaillant dans les docks; B. ne sait pas si quelqu'un de sa famille a jamais été arrêté; ni beau-père, ni belle-mère; la famille se compose de deux fils et deux filles.

En juin 1889, taille 1482 millimètres, circonférence thoracique 723 millimètres.

En avril 1890 a été confié aux soins de sa mère. Le 21 juin 1890, a été réinterné par le tribunal de police pour un petit vol. Poids 41 kilogrammes, taille 1485 millimètres; vêtements en bon état.

Plaintes faites sur son compte le 14 mai 1888. — Dimanche dernier dans la matinée, a quitté son rang en sortant de la chapelle: n'a pas été en prison (avoue, cas réservé).

21 *mai.* — A couru dans le préau avec deux autres prisonniers, en criant et faisant tout le bruit possible; n'a pas voulu venir quand on l'appelait, a refusé d'aller à la parade; a continué à courir jusqu'à ce que je l'aie attrapé et enfermé (dimanche, avoue).

22 *mai* (Rapport du veilleur). — A fait du désordre dans le préau, a lancé des pierres à coups de pied contre les fenêtres du magasin pendant qu'il était à la parade (puni de cinq coups d'étrivières et d'une semaine de cachot, avoue).

23 *mai.* — Est entré avec d'autres garçons dans l'atelier de tricotage; les machines ont été dérangées, quelques objets ont disparu (cinq à dix coups d'étrivières, huit semaines de détention supplémentaire).

31 *mai*. — A jeté son châssis de fenêtre par la porte; a parlé souvent et occasionné du désordre (cinq coups d'étrivières, une semaine de cachot, avoue).

4 *juillet*. — A fait du désordre dans le dortoir où il croyait qu'il n'y avait pas de surveillance (une semaine de détention supplémentaire).

15 *juillet*. — A fait du bruit et du désordre après qu'on a eu sifflé pour la parade; s'est précipité dans un endroit où il n'y avait pas de place pour lui, et quand on lui a dit d'aller ailleurs ne l'a fait qu'après qu'on a eu insisté, et a été alors très insolent; s'est aussi battu avec un autre enfant (avoue).

16 *juillet*. — Fait presque tous les jours du désordre dans la salle à toilette et la salle de classe (cinq coups d'étrivières).

21 *juillet*. — A quitté son dortoir pour aller dans un autre; fait ordinairement du désordre; impossible de le faire rester dans son dortoir (avoue).

26 *juillet*. — A parlé au réfectoire malgré des observations répétées (une semaine de cachot).

5 *août*. — A parlé au réfectoire; le reconnaît et dit que c'était pour demander de l'eau à un autre garçon (averti de faire attention une autre fois).

28 *août*. — A saisi le plat de hachis et a refusé d'en

laissé prendre aux autres enfants; n'a pas voulu se tenir droit (une semaine de cachot).

6 *septembre.* — A fait du désordre à la parade; a lutté corps à corps sur un banc du préau.

17 *septembre.* — A volé avec un autre enfant pendant qu'ils étaient à la parade.

18 *septembre.* — A donné des coups de pied à un de ses camarades (a fait des excuses et a été réprimandé).

19 *septembre.* — A jeté son chapeau dans le dortoir et s'est couché dessus (réprimande).

Même jour. — A parlé à table et a pris des airs insolents.

21 *septembre.* — A juré dans le préau, pendant qu'il était dans l'escouade.

4 *octobre.* — A fait du désordre dans la salle, a jeté de l'eau sur un autre garçon.

10 *octobre.* — A fait du désordre dans la salle (réprimande).

15 *octobre.* — Désordre et insolence grossière (réprimande).

17 *octobre.* – A été trouvé hors de son dortoir (enfermé).

31 *octobre.* — A jeté son savon dans le lavabo; prétend que ce n'est pas vrai.

5 *novembre.* — A fait des remarques et des gestes pendant que les filles traversaient la cour (une semaine de cachot).

15 *novembre.* — A parlé au souper (une semaine de cachot).

22 *novembre.* — A parlé de la parade dans la salle de toilette (une semaine de cachot).

25 *novembre.* — Insolence grossière et insubordination; a demandé un billet pour l'hôpital d'une manière impolie; est devenu très insolent quand on lui a dit d'attendre et de voir M. R. (puni des étrivières et d'une semaine de cachot).

15 *décembre.* — A parlé dans la salle d'école, après qu'on l'a eu averti de ne pas le faire (une semaine de cachot).

18 *décembre.* — N'a pas obéi au sifflet; crie et fait du bruit, fait constamment du désordre (puni des étrivières et d'une semaine de cachot).

20 *décembre.* — A uriné par la fenêtre à six heures et demie du matin; l'a déjà fait une fois auparavant, n'a pas fait ses besoins au cabinet (une semaine de cachot).

29 *décembre.* — Se met au lit avec ses habits et ses

bas, ce qui lui avait été défendu; le reconnaît (une semaine de cachot).

Interrogé par l'auteur, il dit qu'il était resté ainsi habillé parce qu'il avait froid.

9 *janvier* 1889. — Parlé de la parade dans la salle à toilette, le reconnaît (deux semaines de cachot).

15 *janvier*. — A volé à l'enfant S. une paire de pantalons du costume n° 2 (quatre semaines de cachot).

16 *janvier*. — A été au lit avec ses habits, le reconnaît (deux semaines de cachot).

22 *janvier*. — Inattentionné à la parade (réprimande).

23 *janvier*. — Injures dans la salle de classe (huit semaines de cachot).

29 *janvier*. — A déchiré des couvertures dans le dortoir.

1er *février*. — Injures dans la salle de classe (une semaine de cachot).

12 *février*. — Dit des grossièretés à un autre enfant dans les water-closets (réprimande).

16 *février*. — A volé des livres dans la salle de cours de M. R. (puni avec les étrivières).

30 *mars*. — A jeté du pain à la table de la salle à manger, le reconnaît (puni avec les étrivières).

12 *avril*. — Fait du désordre dans les water-closets.

16 *avril*. — Fait des sottises avec un autre enfant (cas réservé).

22 *avril*. — Ne nettoie pas proprement.

28 *et* 29 *avril*. — On a trouvé dans sa poche du tabac et quatre clefs, dont l'une s'adapte à la serrure de la chambre d'un employé où l'on a pénétré plusieurs fois et dérobé des objets (puni des étrivières).

2 *mai*. — N'était pas aux ordres dans les parades, et extrêmement insolent envers le commandant de la compagnie.

22 *mai*. — A quitté son travail sans permission et est venu dans le réfectoire de l'hôpital (réprimande).

31 *mai*. — Fait du désordre dans les rangs quand les pensionnaires se rendent au dortoir, sort de sa place et devient insolent quand on lui en fait l'observation (cas réservé).

17 *juin*. — N'a pas nettoyé proprement, le reconnaît (cas réservé).

25 *juin*. — Désordre dans la parade en allant à l'école s'est amusé avec une balle (deux semaines de cachot).

26 *juin*. — A volé de l'argent et des aliments aux peintres de l'atelier (puni aux étrivières).

27 *juin*. — A été dans un dortoir pour voler et surpris sous un lit, je lui ai dit de sortir, ce qu'il n'a pas voulu faire; le reconnaît, excepté l'intention de voler (trois semaines de cachot)..

5 *octobre*. — S'est suspendu dans la cour du réfectoire en cherchant à voler; l'a fait une seconde fois après que je l'ai eu chassé, s'est enfui dans les bâtiments du Sud pour s'échapper, quand il a été découvert une seconde fois (cas réservé).

22 *octobre*. — Désordre à l'école (cas réservé).

24 *octobre*. — Il a été dans la salle de bain sans permission, le reconnaît (cas réservé).

23 *janvier* 1890. — A été dans un autre dortoir, le reconnaît (cas réservé).

30 *janvier*. — S'est mis au lit avec ses caleçons; déposé à terre, s'est montré très insolent et très injurieux; a positivement refusé de faire ce qui lui était ordonné, le reconnaît (enfermé pendant une semaine).

28 *février*. — A fait beaucoup de désordre dans son dortoir, sifflait avec ses doigts.

29 *août*. — A parlé à table, a fait du désordre et des insolences.

2 *septembre*. — Très désordre, parlé à table.

26 *septembre.*— A refusé d'aller chez le directeur qui le demandait; a jeté une chaise au gardien en l'appelant s.... menteur.

27 *septembre*. — A été surpris au moment où il enlevait du mastic à des fenêtres récemment vitrées.

12 *janvier* 1891. — Insolent envers un gardien; lui a dit de fermer la porte et de s'en aller.

Il s'est évadé en escaladant la muraille et a été repris; il a échappé à ceux qui le gardaient dans le dépôt, mais a été capturé une seconde fois. Placé en prison il réussit encore à se sauver; on le chercha dans tous les coins jusqu'à ce qu'un autre pensionnaire l'eût découvert tard dans la soirée au sommet d'un arbre. Après de nouvelles tentatives journalières d'évasion, il fut enfin transféré dans le pénitencier.

Témoignages du personnel de l'établissement

Le surveillant de la cour. — B... est un bon sujet; il s'entend très bien avec moi, je lui ai laissé porter un dimanche une de mes écharpes pour le récompenser. Il inspire assez souvent confiance aux enfants; il n'a volé que peu d'objets; il ne semble pas aimer à s'éloigner de moi.

Le surveillant de la salle. — Il entre parfois dans

une chambre et vole sans qu'on s'en aperçoive; rarement je l'ai surpris dans ces occasions; c'est un bon sujet pour le travail; quand il est mal disposé il a besoin d'aller ça et là, il quitte son travail, erre de côté et d'autre. Je l'ai eu sous ma surveillance pendant six ou huit mois; d'abord il me désobéissait, mais ensuite, en agissant un peu sur lui, je l'ai vu devenir meilleur, il aime à se battre. Je ne l'ai jamais vu crier; il apprend rapidement. Je l'ai surpris une fois volant des fèves.

Un instituteur. — Je l'ai eu comme élève une ou deux semaines; il était très paresseux, essayait de quitter son travail le plus qu'il pouvait, parlait beaucoup à ses camarades dans la classe, mais pas trop par derrière. Il a été une fois prendre des crayons en mine de plomb dans mon pupître.

Un 2e instituteur. — C'est un petit coquin, un enfant vicieux, qui ne me donne pas beaucoup plus d'ennui que ses autres camarades dans la classe. Une fois il se tourna de mon côté, refusant de cesser de parler et murmurant entre ses dents; je l'ai pris d'une main par le collet et quand je l'ai mis dehors, il m'a donné des coups de pied.

Un autre employé. — Tout le temps que je l'ai eu sous mes ordres, il ne m'a donné aucun ennui et ne m'a rien volé.

Un 3e instituteur. — Il a écrit à un de ses camarades une note sur moi et l'a signée du nom d'un élève que

j'aimais beaucoup. Il essaye de voler quelque chose presque chaque jour. Je trouve toujours dans ses poches quelque chose qu'il m'a dérobé.

Un 4e instituteur. — Il a très souvent lassé ma patience, il est brillant et original, très entêté et volontaire, porté à prendre tout ce qui est à sa portée. Il n'a jamais fouillé dans mon pupître, mais volé des objets à ses camarades et fait des mensonges à ce sujet; désagréable, menteur, maussade, on ne sait comment le traiter; batailleur, tout à fait indiscipliné, c'est un des plus mauvais élèves que j'aie eus. Jamais il n'a frappé un de ses camarades, par moment il est calme, jamais je ne l'ai vu crier. Je l'ai vu quelquefois très colère, sa face se congestionne alors. C'est un bon écolier. Il a quitté ma classe trois ou quatre semaines et depuis son retour sa conduite a été meilleure pendant les trois jours où je l'ai eu de nouveau comme élève; il ne parle pas beaucoup. En résumé, c'est un sujet brillant en apparence, mais entêté et audacieux.

Le veilleur. — En général, sa conduite est presque toujours mauvaise; il sort de son dortoir, jette des objets autour de la cour et pousse des cris; il est impudent et insolent, mais je ne soupçonne pas qu'il ait de mauvaises habitudes. Il se conduit grossièrement avec ses compagnons et les vole, ce qu'il reconnaît. Quand on le punit, je l'ai vu crier, il a alors un regard très sombre, mais jamais je ne l'ai vu crier dans d'autres circonstances. Je l'ai vu frapper de la main d'autres garçons; il est assez rare que ces sujets se frappent entre eux. Il n'est pas

lâche, quelques garçons ont peur de lui, mais lui n'a peur d'aucun d'eux, quelle que soit sa taille. Je l'ai eu sous ma direction environ un an et demi, il se mettait souvent au lit avec ses vêtements, parce que parfois il lui fallait attendre une demi-heure avant d'aller au cabinet d'aisance. Ses effets de nuit étaient plus nombreux que ceux de ses camarades, ce qui pouvait tenir à ce qu'il leur en avait dérobé. Il semble qu'il exerce une certaine surveillance sur ses camarades qui ne le détestent pas. Il se met en colère, ce qui les amuse, mais alors il les bat. Il a été une fois dans les appartements des employés, a ouvert avec son couteau un sac, y a pris quelques objets, mais a laissé une partie du contenu.

Le professeur de décoration et de peinture. — Jamais je lui ai vu rien prendre; quand on l'accusait, il l'a avoué, après un moment de silence: ses actions étaient délibérées et il ne voulait rien dire alors. On lui attribuait tous les vols qui se commettaient: il détestait que n'importe qui le questionnât. Quand je lui en parlais, il se récriait, probablement parce qu'il ne voulait pas quitter mon atelier. Je l'ai eu sous ma direction environ huit mois; il peut faire un bon ouvrier, est très soigneux dans le mélange des couleurs, a du goût; il est lucide dans ses réponses, quand il connaît une chose, ne parle pas beaucoup, croît connaître tout ce qui existe en fait de méchanceté et de malignité; il a fait des progrès dans son travail. Au moment où il sait une chose, il lui arrive de la faire. Il ne m'a jamais rien dérobé, bien que cela lui fût aisé et n'a jamais essayé de se sauver.

L'instructeur militaire. — B... est un bon soldat par sa nature, mais un mauvais soldat par son indifférence; il n'a de l'enthousiasme pour rien. Je l'ai puni deux ou trois fois. Il a plus de nerf et de courage que n'importe quel garçon que j'aie vu, bien que les punitions n'aient aucune action sur lui; il les reçoit avec indifférence. La dernière fois seulement où je lui donnai sept coups, il me dit : « Oh ! Monsieur, laissez-moi partir et je ne recommencerai pas. » Au premier et au second coup, il avait nié sa faute, mais il l'avoua au 5ᵉ ou au 6ᵉ. Après cela, il me promit de ne pas voler, tint sa promesse pendant tout un mois et fut retiré de la compagnie de discipline. Il a une volonté indomptable et de l'enthousiasme si vous pouvez le toucher au point sensible. Je n'ai jamais eu de désagrément spécial avec lui; il n'a jamais été insolent à mon égard. Je l'ai vu recevoir des coups de fouet pour sauver un autre enfant; il ne rapporte jamais sur ses camarades. C'est un garçon qui se sacrifierait pour vous faire plaisir.

L'aumônier : « Il n'est pas religieux par nature ; le sens moral semble être mort chez lui. Il se conduit bien à la chapelle, donne régulièrement son nom pour la confession qui est volontaire. Il a été dans la classe de préparation à la première communion, se privant ainsi deux jours par semaine de son temps de récréation pendant trois ou quatre mois, pour préparer ses leçons de catéchisme. Pendant qu'il était avec moi il se conduisait très bien ; mais volait quand il était loin ; il n'est pas très parleur même quand il est enfermé. Il se mettait à crier quand je l'appelais mon petit ami et quand je faisais la réparti-

tion des élèves. Il faisait de son mieux, étudiait son catéchisme avec zèle et demandait à un autre garçon de l'aider quand il ne pouvait pas bien lire. Ç'a été un grand désappointement pour lui de ne pas réussir ; sa sincérité ne pouvait pas être soupçonnée en cela. »

Le Directeur : « Je l'ai fouetté quatre ou cinq fois ; généralement il commence par nier ce qu'on lui reproche. Je ne punis jamais un pensionnaire à moins qu'il n'avoue, lui donnant quelques jours pour y réfléchir. Il me demandait de le fouetter au lieu de le mettre au cachot ; après un jour ou deux de réflexion, il avoue généralement ce qu'on lui reproche. Pendant qu'on le fouette, il a l'air très méchant, et crie constamment, probablement de colère, parce qu'après il reste triste et maussade. Je l'ai fait punir avec des étrivières, ce qui n'est pas l'usage. Quand il pénétra dans la chambre de l'employé, il le nia pendant six jours, criait, se disputait et était comme fou ; quand il est dans ce dernier état, il secoue la tête d'une manière menaçante. Je l'ai attrapé au moment où il courait de côté et d'autre, l'ai appelé au bureau et quand j'ai été le chercher, ai trouvé sur lui du bronze appartenant à M. D... ; comme j'appelais ce dernier pour constater le fait, B... dit : « J'espère bien que vous ne supposez pas que j'ai pris le bronze, » il se tenait debout et criait comme si on l'accusait à tort. Une nuit, il resta dehors sans en donner le motif. Lorsqu'un homme manque, cela peut faire tenir sur pied les gardiens toute la nuit ; il vola quelque chose cette nuit, et dit qu'il n'avait voulu s'évader, ce qui était probablement vrai. »

ENTREVUE DE L'AUTEUR AVEC B.

B... n'est pas causeur; il faut l'entraîner graduellement dans la conversation. Voici ce qu'il nous dit :

« J'ai 15 ans. A l'âge de cinq ans environ, quand j'allais à l'école des sœurs, j'ai volé du réglisse, et six semaines après j'étais arrêté par la police. J'ai une fois volé une course à Cleveland aller et retour, simplement pour mon plaisir ; ce jour-là j'ai fait une promenade sur l'eau et ai donné 15 centimes pour mon passage.

« J'ai été dans les écoles publiques; on avait l'habitude de me fouetter dans l'école catholique parce que je parlais, mon père l'a fait parce que je rentrais tard. Ce dernier n'est pas buveur, ma mère ne me maltraite pas.

« Suivant les plaintes des veilleurs de cet établissement, je regardais de côté et d'autre; c'est vrai, mais je ne sais pas pourquoi je le fais. J'aime notre école et notre atelier de peinture. *Je vole parce que quand je vois une chose, je sens que j'ai besoin de la prendre.* Je prendrais plus facilement dix dollars ici qu'au dehors. Je me suis mis au lit avec mes vêtements, parce que j'avais froid. Je chique le tabac, je l'aime (il dit cela en criant et en sanglotant) ; on m'a fouetté ici, je le mérite, mais cela ne m'est pas profitable parce que le directeur ne me fouette pas assez fort. Mon père me faisait plus de mal en me fouettant avec une étrivière. On ne peut pas me faire faire, en me fouettant, une chose que je ne veux pas faire, et ainsi on a beau me fouetter, cela ne me fait

aucun bien. Je veux me conduire ici le mieux que je pourrai, (nouveaux cris).

« J'ai un frère plus âgé que moi; il n'a jamais été arrêté; il est meilleur que moi, parce qu'il n'a pas envie de faire de mauvaises choses. Je suis entré dans la chambre d'un employé pour avoir du tabac pour chiquer, et ai pris un cigare; je n'avais pas d'autre but.

« Quand je sortirai d'ici je veux aller travailler. Je ne me rappelle pas avoir fait des plaisanteries aux filles et j'ai bonne mémoire. Chez mes parents j'avais l'habitude de rentrer à 9 ou 10 heures du soir et de sortir à 6 ou 7 heures du matin. Je restais dans notre hangar et ne rentrais pas dans la maison de crainte d'être fouetté. Trois fois seulement (*c'est très douteux*), je suis resté dehors de crainte d'être fouetté. Je n'ai jamais rien volé autre chose que des confitures (*également suspect*). Ici je fais à peu près autant de mouvement que dehors. Quand j'étais à Claveland, je dormais dans les voitures pendant l'été. Personne ne m'a jamais frappé bien fort. Je ressens souvent le bien, certainement ! »

EXAMEN PHYSIQUE (par le médecin de l'institution)

Fonctions végétatives normales; circulation bonne, respiration 16 par minute, digestion parfaite: pas d'anomalies.

Largeur du thorax de 27 1/2 à 30 pouces; largeur de la taille 25 pouces 1/2, largeur de la cuisse 16 pouces 1/2, du mollet 11 pouces 1/2; poids 89 livres.

EXAMEN ANTHROPOLOGIQUE

Nationalité irlandaise (de père et de mère); comme occupation, travaillé dans une fabrique de pots en métal. Coloration des yeux marron, coloration des cheveux noire.

Oreilles très projetées en avant; tête asymétrique, le côté droit est beaucoup plus développé que le gauche à la région pariétale; ses camarades l'ont remarqué, il a de la peine à trouver des chapeaux. Sa taille est élancée.

Mesures crâniologiques en millimètres : Largeur de la tête 152, longueur de la glabelle à la protubérance occipitale 173, longueur maxima de la tête 173, largeur au-dessus des tragus 142, largeur entre les arcades zygomatiques 128; largeur entre les angles externes des orbites 110. Distance entre les angles externes des yeux 94; distance entre les angles internes des yeux 34. Largeur aux protubérances malaires 98, largeur des angles mandibulaires 95. Distance du menton à la racine des cheveux 145, largeur du menton à la racine du nez 99, largeur du menton à la base du nez 61, largeur du menton à la bouche 43, largeur du menton au tragus 113. Largeur du tragus à la racine du nez 101. Longueur de l'oreille 64. Longueur du nez 46, hauteur du nez 38, élévation du nez 13, largeur du nez 23, largeur de la bouche 42. Epaisseur des lèvres 17. Circonférence horizontale de la tête 533, circonférence verticale de la tête 330, circonférence sagittale de la tête 304.

CONCLUSION

B... reconnaît ordinairement tout ce qu'il a fait après qu'il a été fouetté ou qu'on lui en a parlé, et il plaide les circonstances atténuantes. Par moment il est vif et indécent. Quoiqu'il ne parle pas beaucoup, il se laisse aller à jurer et à dire des insolences quand il est excité et manifeste parfois de l'orgueil de sa connaissance du mal. Il est sincère dans son désir d'être religieux, mais sa passion pour le vol est encore plus forte. Il éprouve des désirs pour les objets qu'il ne peut pas avoir et les dérobe dans ces conditions, surtout aux personnes qu'il n'aime pas. Il a des aptitudes, des facultés et de la ténacité, mais sa passion pour le vol en détermine la direction. Les influences héréditaires semblent être la base de cette passion pour le vol, cependant le milieu qui l'a entouré dès son enfance suffit pour l'expliquer dans une large part. Le fait qu'il a été dans ces derniers temps envoyé au pénitencier pour insubordination semblerait indiquer qu'il y a peu d'espoir qu'il se réforme. Il semble être un cas de ce qu'on peut appeler approximativement un pur voleur. On ne devrait jamais le lancer dans la société jusqu'à ce qu'on ait une certitude raisonnable qu'il ne volera pas; car, à mesure qu'il grandira, son courage et sa ténacité pourront en faire un malfaiteur ou un voleur très dangereux. Il est possible mais peu probable que son impulsion au vol puisse être extirpée.

Au point de vue physique il est égal, sinon supérieur à la moyenne des jeunes garçons, et ne présente comme anomalie qu'une absence de symétrie à la partie postérieure du crâne.

Observation II

HISTOIRE DE C... D'APRÈS LES RAPPORTS DE L'INSTITUTION

Le 5 septembre 1885, C..., âgé de 20 ans, a été reçu dans un établissement de réforme. Son crime était un grand vol au second degré (*grand larceny in the second degree*).

Dans ses antécédents, ni folie, ni épilepsie, ni vie de dissipation. Il a reçu une bonne éducation dans une école publique et a fréquenté un établissement d'enseignement supérieur. Sa famille est dans une très bonne position; son père est un courtier en meubles ayant une fortune estimée à 80.000 dollars environ.

C... n'avait pas de papier sur lui; en juin 1886 on a découvert qu'il avait fait auparavant un séjour dans une autre institution; il nia, mais le directeur de l'établissement en question reconnut sa photographie bien qu'il eût pris un autre nom. Dans ces conditions, C... reconnut qu'il avait menti, mais continua à nier qu'il eût pris un faux nom. Ce sujet prétendait qu'il avait toujours vécu dans sa famille jusqu'à son mariage qui avait eu lieu un an auparavant. Il disait qu'à l'école il n'avait appris que jusqu'aux fractions; comme profession, il se donnait pour typographe gagnant 12 dollars par semaine chez X et C°, déclaration qui fut reconnue fausse. Quand à la religion, il avait subi les influences de son milieu, et

faisait partie d'une église dont un de ses cousins et sa femme étaient membres.

Sa condition physique était excellente, ainsi que sa capacité mentale. Il semble ne pas avoir de susceptibilité morale, mais n'est pas incorrigible; peu de sensibilité. Il prétend qu'il est innocent et rétracte ce qu'il a avoué au tribunal. Il s'attend à avoir de la fortune par héritage, et n'a pas idée du besoin. Il a été sténographe.

Notes sur la conduite

10 *octobre* 1885. — A dérangé les livres de la bibliothèque et a répondu par des insultes quand on lui en a fait l'observation.

Même jour. — A pris le rapport fait contre lui par le bibliothécaire, dans le pupitre de M. N... et l'a déchiré.

Même jour. — A négligé trois fois différentes de se rendre à l'appel.

11 *octobre.* — N'était pas à la porte au moment de l'appel, même faute les deux jours suivants.

13 *octobre.* — Parle dans l'atelier.

Même jour. — Parle continuellement à l'école.

14 *octobre.* — A parlé à *** dans l'atelier.

19 *octobre.* — A parlé dans les rangs.

29 *octobre.* — N'a pas nettoyé et n'a pas retourné sa tasse.

Même jour. — A pris à l'atelier des outils qu'il a portés dans sa chambre.

19 *novembre.* — A donné des dessins à ***.

3 *décembre.* — N'a pas mis sa tasse dans le rayon qui lui est destiné.

13 *décembre.* — N'était pas à sa place dans les rangs.

14 *décembre.* — A jeté de sa chambre du papier sur la galerie.

16 *décembre.* — A refusé d'abord de donner à examiner ses cahiers.

17 *décembre.* — A sali les murs.

2 *janvier* 1886. — A parlé sans permission dans l'atelier de brossage.

4 *janvier.* — N'a pas mis son seau à sa place.

11 *janvier.* — N'a pas mis son seau à sa place.

17 *janvier.* — A mis du pain dans son seau.

20 *janvier.* — A nettoyé sans soin les chevalets.

11 *février.* — A appelé *** dans l'atelier.

17 *février.* — A peint les cases sans soin.

3 *mars.* — A mal balayé le sol carrelé.

11 *mars.* — N'était pas à la porte pour l'appel.

22 *avril.* — N'a pas mis sa serviette sur son rayon.

7 *juin.* — A mal travaillé.

10 *juin.* — A été des cabinets d'aisance à table et s'est assis sans permission.

22 *juin.* — A parlé à ***.

29 *juin.* — N'était pas à sa place dans les rangs.

4 *août.* — N'est pas attentif dans les rangs.

Même jour. — A mis un soulier sur une mauvaise forme.

6 *août.* — A mal travaillé.

12 *août.* — A parlé à *** en sortant du réfectoire.

1er *septembre.* — A ri dans les rangs.

13 *septembre.* — A parlé à *** dans les rangs en traversant la cour.

15 *septembre.* — A continuellement ri et fait des folies dans les rangs.

6 *octobre.* — A laissé sans la fermer une porte de cellule dans laquelle était un homme.

14 *octobre.* — A envoyé une note sur le travail à *** au lieu de l'adresser au chef d'atelier.

15 *octobre.* — Etant sur la galerie, il parle à des hommes qui sont dans les pièces.

21 *octobre.* — Communique par des signes, rit à des hommes qui sont dans l'atelier.

7 *novembre.* — A négligé ce qu'il avait à faire pour aller écrire une lettre dans sa chambre où il est resté 25 minutes.

26 *novembre*. — On a trouvé du pain dans son seau (cachot).

2 *décembre*. — Sa serviette n'est pas dans sa case (quand C... était prisonnier sur parole, il faisait appel à la famille d'un des pensionnaires, et en racontant une fausse histoire sur ces garçons se faisait donner un dollar dont il se servait pour aller jouer dans l'école de réforme).

3 *janvier* 1887. — A parlé en revenant de la salle.

2 *février*. — A menacé de dénoncer *** (cachot).

4 *mars*. — N'était pas à son rang en sortant.

24 *mars*. — N'a pas mis son seau à sa place.

26 *mars*. — A parlé dans l'atelier.

29 *mars*. — A essayé d'empêcher des ouvriers de faire leur ouvrage en ne prêtant pas l'aide qu'on lui demandait.

4 *avril*. — A parlé dans l'atelier.

13 *avril*. — A parlé dans l'atelier.

27 *avril*. — A donné à un autre homme des coups dans les côtes par pure méchanceté.

29 *avril*. — A menti au directeur à propos d'un rapport de l'intérieur.

24 *août*. — A parlé au chef d'atelier sans permission.

2 *septembre*. — A laissé une bonne brosse dans le dépôt des résidus pour descendre au calorifère.

26 *septembre*. — A parlé dans le rang en allant à la cour des seaux.

9 *octobre.* — Mâche aujourd'hui constamment et avec insolence quelque chose pendant le service.

26 *novembre.* — A demandé une permission et s'en est servi pour écrire une correspondance inconvenante.

21 *janvier* 1888. — Correspond avec un prisonnier libéré qui signe comme étant son frère.

22 *janvier.* — A emprunté une revue, a raturé le nom de celui auquel elle appartient pour y mettre le sien, afin de donner le change.

29 *février.* — Bon rapport.

31 *mars.* — Bon rapport.

6 *avril.* — A négligé de rendre compte de ses absences.

18 *avril.* — A été du magasin des fournitures à la salle du vernissage dans l'atelier du brossage.

16 *mai.* — A parlé sans permission au frotteur.

26 *mai.* — A hésité à donner ce qu'il faisait quand on le lui a demandé.

28 *mai.* — A parlé au chef d'atelier sans permission.

26 *juin.* — A envoyé à *** une note sur du papier réglé.

17 *juillet.* — A parlé sans permission au chef d'atelier.

20 *juillet.* — A parlé sans permission au chef d'atelier.

21 *juillet.* — A troublé la marche en rang en comptant à faux ; a ri et plaisanté dans le rang.

1er *août.* — A parlé au chef d'atelier.

20 *août*. A troublé le réfectoire en causant tout fort à table.

22 *septembre*. — N'a pas fait convenablement son rapport.

10 *octobre*. — N'a pas mis ses pantalons dans leur rayon.

26 *octobre*. — A laissé brûler la lumière pour aller voir ***.

29 *décembre*. — Négligence de devoir; a fait signe à la musique de cesser de jouer avant que les compagnies fussent dans la salle et a fait marcher ses hommes en tête ce qui a forcé les autres capitaines de s'arrêter.

9 *janvier* 1889. — N'a pas mis ses balais dans leur case.

12 *janvier*. — A troublé la salle en parlant fort dans sa chambre.

16 *janvier*. — A fait la même chose.

20 *janvier*. — A pris un livre sans la permission et à l'insu du bibliothécaire.

24 *mai*. — S'est servi du papier des waters-closets pour écrire au directeur.

12 *juin*. — A écrit à l'instituteur une note personnelle contraire à la règle.

Même jour. — S'est servi de mauvais papier pour écrire une note.

7 *juillet*. — S'est levé avant le signal.

7 *août*. — A parlé à *** dans l'atelier.

15 *août.* — A parlé sans permission.

En septembre. — Bons rapports.

18 *octobre.* — A parlé à *** sans permission pendant le travail

12 *octobre.* — A exécuté un faux commandement à l'exercice.

4 *novembre.* — A pris dans un atelier où il ne travaillait pas une paire de souliers de première marque nouvellement faits et les a portés sans permission.

18 *novembre.* — N'a pas nettoyé le parquet.

31 *décembre.* — Est descendu dans la troisième classe.

janvier 1890. — Y reste.

8 *février.* — Est tout à fait hors de l'alignement.

19 *février.* — Porte son chapeau sur le côté.

26 *février.* — Parle à ***.

28 *février.* — Baille dans l'atelier.

31 *mars.* — Très bon rapport.

9 *avril.* — Inattentif à l'exercice; lent dans les manœuvres.

15 *avril.* — A un morceau de savon d'ivoire végétal dans sa case.

30 *mai.* — Inattention à l'école.

4 *juin.* — Inattention à l'exercice, lent dans les

manœuvres. Le directeur ne l'a pas fouetté *parce que ce serait une punition et non une réforme.*

31 *juillet.* — Pas de rapport.

31 *août.* — Pas de rapport.

1er *septembre.* — A été promu au premier grade supérieur.

24 *septembre.* — Libéré à l'expiration de la fin de sa peine.

29 *juin* 1891. — Rien de nouveau sur C...; ses rapports ont été parfaits depuis juillet jusqu'à la date de sa sortie. On a su indirectement que depuis sa sortie il a paru dans les rues de la ville et paraît gagner sa vie par son intelligence.

NOTES RÉSUMANT DES LETTRES ÉCRITES PAR LUI OU A SON SUJET

C... a volé, le 31 août 1885, deux habits, une veste et une paire de caleçons, le tout valant 45 dollars. Le 16 septembre, il a été condamné pour un grand larcin au second degré (*grand larceny in second degree*), et le 25 du même mois il est entré à l'asile de réforme.

Le 11 *juin* 1886, il écrit à un de ses anciens amis une lettre dans laquelle il lui conseille d'éviter la société des mauvaises femmes, la boisson et tout ce qui peut faire rougir ses parents de lui; il ne lui a pas écrit plus tôt parce qu'il était presque découragé.

	Littérature	Physiologie	Géographie physique	Grammaire	Arithmétique	Histoire	Physique	Gouvernement civil	Sténographie	Sciences	Psychologie	Morale
1886-87	81	..	..	86	74	94	97	90	62	..	..	..
1887-88	85	..	..	..	100	97	88	94	83	100	..	..
1888-89	..	..	..	..	..	96	..	86	86	97	83	84
1889-90	87	73	97	..	75	90	..	82	..	85	..	98
MOYENNE POUR les quatre années	84	73	97	86	83	94	92	88	77	94	83	91

Le 24 avril 1887, son père demande à le reprendre dans ses affaires.

Le 23 juillet 1887, son beau-père parle de lui faire une position.

Le 2 août 1887, C... écrit à sa mère une lettre dans laquelle il blâme les autorités de ne pas l'avoir fait sortir plus tôt, il lui donne l'espoir de se tirer d'affaire jusqu'au 16 septembre 1890, terme maximum, date à laquelle il aura 25 ans, ayant ainsi fait presque sept ans de servitude pénale. Il dit à sa mère qu'il a néanmoins l'intention de faire son chemin dans le monde ; il espère qu'elle n'est pas inquiète. Il a vu sortir de l'asile de réforme comme réformés 500 hommes qui ne l'étaient pas plus que lui. Il signe de son faux nom et promet de ne jamais quitter le chemin de la vertu, soit dans l'asile soit ailleurs.

Le 1er janvier 1888, il se plaint d'être malheureux, méconnu et accusé faussement d'écrire des lettres criminelles.

Voici l'extrait d'une lettre du directeur d'un autre asile de réforme dans lequel C... avait été enfermé.

« C... est entré ici le 18 septembre 1888, à la suite d'un arrêt du tribunal de ***, le condamnant pour avoir mis des obstacles sur une voie de chemin de fer. Le 25 avril 1883, il avait 15 ans ; ses registres lui donnent la profession d'employé au télégraphe ; père mort, beau-père vivant. Il est sorti le 9 février 1884 et a été confié à sa mère. Je le reconnais à sa photographie pour l'enfant qui a prétendu avoir été traité cruellement en mon absence par M. X.., si bien que ce dernier a été forcé de

donner sa démission. Avant de venir ici, il a été à *** dans un établissement du même genre pour jeunes gens.

Le 21 *janvier* 1888, C... reconnaît sa fourberie, promettant de se corriger si on le laisse encore un mois dans son grade ; il dit qu'il a un frère appelé William, ce qui est faux.

Le 12 *février* 1889, il écrit une lettre dans laquelle il demande à être laissé en liberté sur parole deux jours pour trouver une position.

Le 15 *février* 1889, il écrit une lettre pour chercher un emploi : il déclare qu'il sait très bien mettre à la forme les chaussures pour hommes et pour femmes, qu'il connaît parfaitement le commerce et qu'il l'a appris avant d'entrer à l'asile de réforme ; il prend une bonne allure.

Le 22 *mars* 1889. — Il est mis en liberté sur parole.

Le 9 *mai* 1889. — M. X..., fonctionnaire de l'asile de réforme, donne l'ordre de l'arrêter.

Le 12 *mai* 1889. — C... envoie un télégramme : « J'ai été arrêté de nouveau par les autorités pour avoir quitté M. X... ; prière de télégraphier les circonstances au directeur avant qu'il ne soit trop tard ; nous arriverons seulement demain à une heure et demie du matin » (signé de son vrai nom).

Le 15 *mai* 1889, un monsieur bien disposé et s'intéressant à lui écrit : « C... n'a jamais déclaré qu'il était employé à ***, il a donné son consentement conditionnel. »

Le 20 *mai* 1889. — C... écrit : « Je suis parti pour

être employé comme reporter par ***. Dans une place antérieure, je suis resté sans rien faire les trois quarts du temps, à cause du manque de travail ; on ne m'a pas donné l'avancement qu'on m'avait promis quand j'étais entré. Mon patron m'avait dit qu'il me tiendrait aux machines pour les formes, et au lieu de cela il m'a mis à toute espèce de travaux. Je dis au chef d'atelier que je ne pourrais pas bien travailler si je n'avais pas comme gages huit dollars par semaine. Il me répondit que je gagnais actuellement autant que je pourrais gagner pendant longtemps encore, jusqu'à ce que je fusse dans une meilleure position. »

Le 20 *mai* 1889, une personne intéressée écrit : « C... a quitté M. X... d'une vilaine manière, et a fabriqué un chèque de 5 dollars 87 ; j'ai trouvé dans son tiroir un morceau de papier où il s'était exercé à sa fausse signature ; je l'ai aussi accusé de savoir où était une montre qui a disparu. »

Le chef d'atelier écrit en mai 1889 qu'il a quitté son emploi honteusement en laissant une lettre où il disait qu'il allait travailler dans un journal.

Le 4 *juin* 1889, on reçoit une lettre signalant le fait suivant : il a fabriqué, pendant qu'il était en liberté sur parole, un chèque de 5 dollars 87/100, faux ainsi que la signature et l'endossement. Il l'a donné à un restaurateur qui l'a présenté à la banque indiquée et à qui on l'a rendu comme sans valeur.

Le 2 *mars* 1890. — C... écrit au directeur : « Comme vous m'avez fait monter en grade, cela tendrait vraisembla-

blement à faire supposer que vous n'avez pas encore abandonné tout espoir de me voir accomplir ma réforme, bien que vous m'ayiez déclaré incorrigible. Si cela est, n'aurait-il pas mieux valu me laisser dans la troisième classe? »
Actuellement C... est resté près de cinq ans dans l'asile de réforme.

Examen physique (par le médecin de l'établissement)

Né le 23 avril 1867, profession typographe, père et mère américains; père marchand, mort d'apoplexie cérébrale; mère vivante. C... ressemble surtout à son père; santé générale bonne, a eu la jaunisse et des éruptions cutanées.

Examiné à 23 ans : poids 55 kilogrammes.

Taille debout 1692 millim., taille assis 918.

Hauteur des genoux 425 millim., du pubis 812, de l'ombilic 993, du sternum 1365.

Circonférence du cou 830 millim., de la poitrine 830 en expiration, 878 en inspiration.

Circonférence du genou droit 348 millim., du genou gauche 348, du mollet droit 331, du mollet gauche 328, des chevilles droite et gauche 210, des tarses des deux côtés 238, de la partie supérieure du bras droit 280, de la partie supérieure du bras gauche 281, du coude droit 252, du coude gauche 253.

Circonférence thoracique au niveau des 9es côtes 775 millim. dans l'expiration et 834 dans l'inspiration.

Circonférence à la ceinture 720 mil., aux anches 872, aux cuisses 472.

Circonférence de la tête 153 millim., du cou 113, des épaules 393, de la ceinture 247, aux hanches 321, aux mamelons 145.

Distance de l'épaule au coude, à droite 360 millim., à gauche 354, distance du coude à l'extrémité du membre 456 millim. à droite, 455 à gauche.

Longueur du pied à droite 257 millim., longueur horizontale 1.706 millim.

Envergure des bras 1.741 millim.

Capacité des poumons 3,7, force des poumons 4,9, du dos 156.0, des jambes 195, de la poitrine 34.

Cinconférence des avant-bras à gauche et à droite 260 millim., des poignets, à droite 162 millim., à gauche 163.

Circonférence de la poitrine 171 millim., de l'abdomen 188.

Force de la partie supérieure du bras 8, de l'avant-bras droit 25,0, de l'avant-bras gauche 24,0.

Mesures craniologiques (par l'auteur) prises le 23 avril 1890, en millimètres.

Largeur de la tête 152, largeur maxima de la tête 191.

Distance de la glabelle à la protubérance occipitale 191;

Largeur du tragus 139, id. entre les arcades zygomatiques 130, id. entre les extrémités externes des orbites 115.

Distance entre les angles externes des yeux 91, id. entre les angles internes des yeux 30.

Largeur de la mandibule 96.

Distance du menton à la racine des cheveux 179, id. du menton à la racine du nez 108, id. du menton à la base du nez 61, id. du menton à la bouche 42, id. du menton au tragus 141, id. du tragus à la racine du nez 117.

Longueur de l'oreille 60, id. du nez 55, hauteur du nez 47, élévation du nez 26.

Largeur du nez 32, id. de la bouche 52, épaisseur des lèvres 17, circonférence horizontale de la tête 570, id. verticale 450, id. sigitalle 360.

En résumé, bon développement, bonne constitution; vision 20; audition normale, système pileux à développement moyen; coloration des cheveux foncée, yeux bleus.

Le médecin dit qu'il ne présente aucune maladie; à part ce qui est indiqué, il a la gonorrhée. Pas de signes de maladies des organes circulatoires et respiratoires. Pouls à 68, respiration à 18. Rien n'indique quelque chose d'anormal du côté des viscères abdominaux, en particulier du côté des reins et des organes génito-urinaires. C.. est quelque peu anémique, mais pas plus que ce qu'on constate naturellement dans le cas d'un sujet qui a été enfermé longtemps. Son système cutané est dans un bon état, à part quelques pustules d'acné sur le tronc.

En résumé, l'examen physique a donné des résultats négatifs au point de vue de la découverte d'états pathologiques. Les fonctions organiques et volontaires s'accomplissent bien. C... passerait pour un individu sain s'il se présentait pour une assurance sur la vie et serait considéré comme un bon risque.

DÉCLARATIONS DES GARDIENS QUI ONT SURVEILLÉ C...

Premier gardien. — « C... a pris une paire de souliers dans l'atelier il y a environ sept mois, et je les lui ai vus aux pieds quelques minutes après qu'il les a eu pris; il était à ce moment dans le préau et donnait la dernière main à ses chaussures, je lui demandai l'explication du port de ces souliers et le suivis dans sa chambre pour vérifier le fait. Il me dit qu'il allait passer tambour-major et que le garçon de salle donnait toujours au tambour-major cette sorte de souliers. C'est là tout ce que je lui ai jamais vu faire d'extraordinaire; il travaille assez bien. Il a été sous mes ordres pendant une année environ; puis, quand il est revenu après avoir été prisonnier sur parole, il a été absent trois mois, ayant été mis au troisième grade; il n'a pas de camarade, autant que je peux le savoir. Il est prévenant et un peu capricieux, ce qui est la caractéristique d'un prisonnier. J'ai entendu dire qu'il avait fait un petit faux pendant qu'il était au dehors sur parole; je ne savais pas qu'on l'avait ramené pour cela, car c'est une chose à laquelle je ne fais aucune attention. »

Deuxième gardien. — « Un soir où j'étais chargé de maintenir l'ordre je l'ai entendu marmotter entre ses dents; je l'ai appelé, et ai vu qu'il avait des lèvres livides. Il me dit que ce n'était pas nécessaire de l'appeler et ne fit plus attention à rien le reste de la soirée. Il est au-dessous de la moyenne et capable de faire un jour

quelque chose de grave; d'après la manière dont il a agi, je ne garantirais pas qu'il ne tuât un homme. Le soir en question, il semblait avoir de la peine à contrôler son tempérament. »

Troisième gardien. — « Je n'ai pas connaissance de lui avoir jamais rien vu faire d'irrégulier. C'est un garçon assez malin. Je l'ai vu provoqué sans faire montre d'excitation. Pendant quatre mois je l'ai eu sous mes ordres dans l'atelier de brossage, il faisait très bien son travail. »

Quatrième gardien. — « Il a travaillé sous mes ordres il y a environ quatre ans, c'était un des meilleurs hommes que j'aie eus, mais pourtant il avait souvent l'air interdit; je l'ai vu un soir montrer de l'excitation à l'école. Il faisait bien sa partie dans la musique. C'est un sujet déterminé qui a des facultés très développées. Deux condamnés ont dit qu'il avait été envoyé pendant un an à la prison de ....; ici il n'a jamais beaucoup attiré l'attention parce que sa conduite était très bonne; je crois que c'est un criminel d'habitude; mais il n'est pas lâche. Les hommes les plus durs sont toujours comme lui à la fonderie parce que c'est l'ouvrage le plus pénible et celui qui développe l'homme physiquement. Je n'ai aucune confiance en C...; il se sauverait s'il pouvait. »

Le directeur. — « C... étant à N..., fut puni, mais fut assez adroit pour être cause d'une enquête dont le résultat fut le renvoi d'un des gardiens; les journaux ont été remplis de cette affaire. Il a nié d'abord avoir été à N..., mais finalement l'a reconnu après qu'une lettre adressée à son vrai nom fût arrivée ici. Il a dit qu'il mentait

parce que cela pouvait lui servir. Etant prisonnier sur parole, il avait obtenu une bonne position et s'était insinué dans la confiance de son patron. »

ENTREVUE AVEC C...

Demande. — Depuis quand êtes-vous ici ?

Réponse. — Quatre ans et dix mois.

D. — Aimez-vous être ici ?

Il se met à rire.

D. — Où avez-vous été avant de venir ici ?

R. — Dans la ville de ....

D. — Pourquoi vous a-t-on envoyé ici ?

R. — Pour un grand vol.

D. — De quoi vous accusait-on spécialement ?

R. — D'avoir volé des vêtements.

D. — Au bout de combien de temps le vol a-t-il été découvert ?

R. — Peu de temps après ; on m'a pris portant sur moi les objets volés.

D. — Avez-vous été à l'asile de réforme de Y. ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Combien de temps ?

R. — Dix-huit mois.

D. — Comment vous y trouviez-vous ?

R. — A peu près comme ici.

D. — Pourquoi vous y avait-on envoyé ?

R. — Pour avoir mis des obstacles sur une voie ferrée.

D. — Pourquoi aviez-vous fait cela ?

R. — Parce qu'un démon me possédait.

D. — Il devait y avoir une autre raison ?

R. — Eh bien ! c'était parce que j'avais du dépit contre la Compagnie du chemin de fer.

D. — Est-ce qu'elle vous avait congédié ?

R. — Non, je n'ai jamais été à son service. Ils m'avaient fait sortir du train dans le pays d'Adirondack.

D. — Pourquoi ?

R. — Oh ! j'avais perdu mon billet et le conducteur me fit descendre sur place.

D. — Vous n'étiez pas employé par la Compagnie ?

R. — Non, j'étais un voyageur et avais perdu mon billet.

D. — Et le conducteur n'a pas voulu le croire ?

R. — Il ne l'a pas voulu ou ne s'est pas souvenu. Il m'avait auparavant poinçonné deux fois mon billet, je le lui dis, mais il ne voulut pas en convenir et me déposa à douze milles de toute habitation.

D. — Voilà pourquoi vous avez fait ce que vous m'avez dit ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Comment étaient vos rapports à l'asile de réforme de Y. ?

R. — Très bons, excepté une seule fois.

D. — Combien de temps êtes-vous resté en liberté à votre sortie ?

R. — Un an et demi.

D. — Avez-vous été à un autre endroit ?

R. — Non monsieur.

D. — Avez-vous quelquefois été à T. ?

R. — Non, monsieur.

D. — Quelle raison pourriez-vous donner pour avoir pris ces vêtements? Vous n'étiez pas pauvre, n'est-ce pas?

R. — Non, j'étais *chic* à ce moment.

D. — Est-ce que votre père ou votre mère ne vous donnaient pas d'argent?

R. — Je ne vivais pas à la maison.

D. — Pourquoi?

R. — Parce qu'ils ne voulaient pas que je vive à la maison en menant la vie que je menais.

D. — Quelle vie meniez-vous? s'agit-il de femmes?

R. — Oui, monsieur.

D. — Vous aviez une jeune femme à peu près de votre âge?

R. — Oui, monsieur, elle était un peu plus jeune.

D. — Vous ne l'aviez pas épousée?

R. — Non, monsieur, je vivais seulement avec elle.

D. — Avez-vous jamais vécu avec une autre femme?

R. — Non, monsieur.

D. — Est-ce que vos parents ne voulaient pas vous voir vivre avec eux?

R. — Oh! oui, il auraient voulu me faire vivre avec eux, mais en me faisant renvoyer cette femme.

D. — Est-ce que cela vous entraînait à des dépenses de vivre avec cette femme?

R. — Oui.

D. — Aviez-vous jamais dérobé quelque chose, avant d'aller à Y.?

R. — Mon Dieu oui, j'avais volé des pommes, etc.; mais je n'avais jamais été condamné.

D. — Oui, vous avez bien pu n'avoir jamais été con-

damné et cependant avoir volé. J'ai besoin de savoir pourquoi vous avez agi ainsi. Un homme n'apprend pas à voler instantanément en une seule fois. Il y a une marche graduelle, cette habitnde vient peu à peu. Avez-vous jamais volé quelque chose à votre mère ?

R. — Oh ! oui, des objets du garde-manger, etc.

D. — Oui, c'est le commencement. Il y en a qui s'arrêtent là et d'autres qui vont plus loin. Est-ce que votre mère ne vous a pas dit de ne rien prendre dans le garde-manger ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Est-ce que votre père vous a fouetté ?

R. — Pas souvent.

D. — Quand il vous donnait le fouet, comment le faisait-il ?

R. — Il ne me frappait pas si fort que ma mère.

D. — Vous frappaient-ils avec un bâton ? Avez-vous jamais eu à vous plaindre de la manière dont vos parents vous traitaient ?

R. — Oh ! non.

D. — Aimez-vous les filles ?

R. — Oui, cela vient de mes fréquentations.

D. — Comment vous expliquez-vous que les autres garçons (vos frères) n'aient pas agi comme vous ?

R. — Ils ont toujours vécu à la maison et moi non.

D. — Pourquoi n'avez-vous pas vécu à la maison ?

R. — J'avais des tendances vagabondes.

D. — Vous aimez à voyager ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Vous avez été dans l'Ouest ?

R. — Un peu.

D. — Avez-vous couru la campagne?

R. — Non, monsieur.

D. — Avez-vous des sœurs?

R. — Non, monsieur.

D. — Combien avez-vous de frères?

R. — Un.

D. — Que fait-il maintenant?

R. — Il est dans la marine.

D. — N'aimeriez-vous pas être dans la marine?

R. — J'y ai été, mais cela m'a ennuyé.

D. — Est-ce que vous vous dégoûtez vite des choses?

R· — Oui, quand elles ne me conviennent pas. J'aimais assez la marine, sauf sur un point : leurs rations étaient plus mauvaise que celles des prisons.

D. — Les rations des prisons sont donc assez bonnes?

R. — Je ne trouve pas.

D. — Vous avez été habitué à une meilleure nourriture que la plupart de ceux qui viennent ici, n'est-ce pas?

R. — Je crois que oui.

D. — En conséquence, vous pouvez mieux noter la différence qu'eux. Pensez-vous, oui ou non, qu'on réforme ici les enfants? Je veux seulement avoir votre opinion; personne ne peut en vouloir à quelqu'un pour ce qu'il pense.

R. — Eh bien! je ne sais pas.

D. — Quelle idée auriez-vous pour réformer un jeune homme? Si vous aviez une institution de ce genre, comment la conduiriez-vous? Si vous aviez un camarade dans votre genre, et que vous essayiez de le réformer de manière à ce qu'il ne sortît pas de son chemin, comment vous y prendriez-vous?

R. — J'aurais pour diriger ces pensionnaires des hommes différents de ce que sont les gardiens de prisons.

D. — Qu'avez-vous contre les gardiens en somme?

R. — Tous les gardiens que j'ai vus ne peuvent être regardés comme supérieurs par les hommes qui sont sous leurs ordres et ils ne sentent pas qu'ils leur soient supérieurs. Il arrive pour la plupart des gardiens avec lesquels nous vivons que neuf fois sur dix nous les sentons au-dessous de nous ou au moins pas au-dessus. Je crois qu'il faudrait mettre les prisonniers en contact avec des hommes meilleurs que les gardiens que nous avons ici. Je pense que la majorité de ces fonctionnaires sont choisis plutôt pour des raisons politiques qu'à cause de leur compétence ou d'un autre motif.

D. — Si vous vouliez donner une raison pour expliquer le dérangement passé de votre vie, diriez-vous que cela venait de vos fréquentations? Avez-vous eu des besoins pressants? Si vous n'aviez pas eu des besoins d'argent, auriez-vous pris ces vêtements?

R. — Non, monsieur.

D. — Quand vous avez pris ces vêtements, qu'est-ce que vous avez ressenti d'abord?

R. — Mais je les ai pris étant ivre.

D. — Combien aviez-vous bu? Pouviez-vous marcher droit?

R. — Oh! oui, je n'étais pas assez ivre pour ne pas marcher droit.

D. — Etiez-vous ivre quand vous avez mis des obstacles sur la voie ferrée?

R. — Non; je l'ai fait dans un moment de vengeance. J'ai eu des regrets de ce que j'avais fait après avoir quitté

l'endroit, mais je savais qu'il était trop tard pour revenir sur mes pas et enlever l'obstacle avant le passage du train.

D. — Y avait-il quelqu'un avec vous?

R. — Non, monsieur.

D. — Vous n'aviez pas l'habitude d'avoir beaucoup d'associés, n'est-ce pas?

R. — Non, monsieur.

D. — Vous en aviez un ou deux?

R. — Pas pendant tout le temps.

D. — Avez-vous jamais fait autre chose à part ce que nous savons? Vous est-il arrivé de vous trouver dans les circonstances données et d'être fortement tenté, mais de ne rien faire pour une raison ou pour une autre? Vous rappelez-vous une circonstance où vous ayiez été pressé par la tentation de faire quelque chose, que vous l'ayiez fait ou non?

R. — Je crois qu'il y a eu dans ma vie des circonstances dans lesquelles j'aurais été capable de faire certaines *petites* choses.

D. — Quand vous êtes forcé, il vous arrive parfois de ne pas dire les choses tout droit, n'est-ce pas? L'un va toujours avec l'autre.

R. — Oui, on n'aime pas à parler trop librement de certaines choses.

D. — Certainement, je n'ai rien à dire à cela, mais je cherche la raison de votre conduite. Il vous arrive quelquefois d'être en colère, n'est-ce pas?

R. — Oui, monsieur.

D. — Qu'est-ce qui vous met en colère? Vous y mettez-vous quand quelqu'un vous dit une injure?

R. – Non, je ne le ferais pas ici, mes camarades disent qu'on injurie ici couramment et que ce n'est qu'une sorte de dicton.

D. – Supposez qu'un homme vous dise des injures au dehors, que feriez-vous?

R. — Si c'est un mauvais homme, je les lui ferais ravaler, mais je n'irais pas jusqu'à le tuer.

D. — Quand vous êtes en colère devenez-vous rouge ou pâle?

R. — Rouge.

D. — Vous avez chaud à la figure, n'est-ce pas?

R. — Oui, monsieur.

D. — Etes-vous sûr que vous devenez rouge?

R. – Oui, je sens que le sang afflue à ma figure. Mais quand je suis coupable de quelque méfait et que je suis pris, je deviens pâle.

D. — Quand vous êtes pris à faire du mal, perdez-vous la tête?

R. — Non, mais je crois que cela m'arrive après.

D. — Vous rappelez-vous un instant dans votre vie où votre mère vous ayant dit qu'elle vous fouetterait si vous faisiez un certain acte, vous l'ayiez fait et ayiez dit un mensonge pour éviter d'être fouetté?

R. — Je crois que je n'ai pas été assez fouetté. On m'a souvent dit que je serais fouetté si je faisais une certaine chose que je faisais après sans qu'on me fouettât. Aussi faisais-je certaines choses que je n'avais aucune raison de nier car j'étais très sûr de ne pas être fouetté.

D. — Quelle supposez-vous être la cause qui vous a donné l'habitude de dire constamment des choses fausses?

R.—Je crois que cela a commencé à l'école. Je fréquentais

ordinairement d'une bande d'autres écoliers avec lesquels il nous arrivait de faire un jour une chose et de mentir au professeur de peur de dire la vérité; au bout d'un certain temps nous ne disions pas la vérité, non que nous eussions peur, mais parce que nous n'en sentions pas le besoin.

D. — Vous allez bientôt sortir d'ici, n'est-ce pas?

R. — Oui, je n'ai plus à faire que 64 jours.

D. — Pensez-vous que vous restiez dehors?

R. — Je l'espère.

D. — Mais quand vous êtes sorti sur parole, vous pensiez que vous resteriez dehors, n'est-ce pas?

R. — Je crois que je l'aurais fait si...

D. — Pourquoi vous troublez-vous?

R. — Eh bien! j'ai quitté mon emploi et la permission m'en avait été donnée par celui qui avait charge de moi sur parole à Z.; le directeur le savait et je ne lui avais pas écrit à ce sujet; mais il rendit un ordre qui me fit réinterner ici. Ce n'est pas ce qui m'y a maintenu, mais cela m'a pourtant fait perdre ma liberté sur parole.

D. — Il y a une plainte portée contre vous pour un rapport déchiré. Pourquoi l'avez-vous fait?

R. — Eh bien, peu de temps après que je vins ici, le directeur me fit travailler au bureau. Les hommes employés au bureau étaient autorisés dès qu'ils avaient pris leur dîner dans la huche, à monter en le mangeant et à prendre un livre à la bibliothèque pour le lire. J'étais nouveau ici et nous avions un bibliothécaire qui était une sorte de novice. Je vis mes camarades monter prendre un livre et fis comme eux; il me vint après et me dit de laisser ces livres. Je lui répondis : je ne fais rien d'extra-

ordinaire, mes collègues les prennent et je veux faire comme eux. Il me menaça d'un rapport, je lui dis de le faire et d'aller se faire f... Je me mis en colère pendant qu'il le rédigeait. Les autres employés essayèrent de s'interposer et finalement il dit qu'il ne ferait rien si je voulais faire des excuses; comme j'étais monté, je refusai d'en faire. Il passa outre et fit un rapport pour paroles insultantes; je le pris et le déchirai.

D. — Vous n'avez jamais rien fait hors de la bonne voie à moins d'être forcé?

R. — Non, je ne suis pas voleur par tempérament ni pour tout autre raison semblable.

D. — Et bien, comment expliquez-vous que lorsqu'un de vos camarades est sous l'empire de la nécessité, il ne vole pas et que vous le fassiez?

R. — Il est peut-être un peu plus consciencieux que moi.

D. — Comment vous expliquez-vous qu'il ait plus de conscience?

R. — Je ne sais pas : je n'ai jamais vu deux hommes placés dans une situation semblable agir différemment l'un de l'autre.

D. — Il y a bien des gens qui sont tentés de voler et qui ne le font pas. Pourquoi êtes-vous tenté cependant?

R. — Je ne vois pas l'explication de cela.

D. — Ce sont les filles qui vous ont amené là, n'est-ce pas?

R. — Oh! je serais venu probablement ici que j'eusse été ou non avec les filles. J'avais dérobé avant des choses, des petites choses.

D. — Qu'est-ce que c'était?

R. — A l'école, par exemple, je faisais l'école buissonnière et je volais des pommes.

D. — Quand votre mère vous demandait si vous aviez été à l'école, vous lui disiez que oui ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Combien de temps avez-vous été à l'école ?

R. — J'ai été à l'école tout le temps compris entre six et seize ans.

D. — Où avez-vous été quand vous avez quitté l'école ?

R. — A X...

D. — Comment vous traitait-on là ?

R. — On me laissait faire ce que je voulais.

D. — Qu'avez-vous fait en dehors de la fréquentation de l'école ?

R. — Quand j'avais à peu près 14 ans, j'ai fait la connaissance de deux autres gamins à peu près de mon âge ; leurs parents chez lesquels je vivais ne voulaient pas me laisser sortir la nuit, et comme les endroits où mes camarades et moi voulions aller ne pouvaient pas être visités de jour, je sortais par la fenêtre après que ma famille était endormie et descendais en ville avec eux jusqu'à minuit.

D. — Comment rentriez-vous ?

R. — J'avais un chemin de retour qui n'était pas connu ; je pouvais descendre et monter dans la cave par là.

D. — Où alliez-vous avec les camarades ?

R. — Au théâtre ou dans les salons.

D. — Que faisiez-vous dans ces salons ?

R. — Nous jouions à la poule et au billard.

D. — Avez-vous aussi fréquenté les filles ?

R. — Pas avant 15 ans environ.

D. — Que faisiez-vous en dehors de vos fréquentations des salons et des théâtres?

R. — Nous descendions vers la rivière.

D. — Pourquoi faire ?

R. — Nous avions l'habitude d'aller chez un ami et d'y jouer aux cartes. J'y ai fait la connaissance de filles.

D. — Quelle espèce de filles était-ce ? étaient-elles comme il faut ?

R. — Non, il n'y avait rien de comme il faut en elles.

D. — Alors avez-vous été avec ces filles ?

R. — Non, je n'ai rien eu à faire alors avec elles.

D. — Etait-ce des jeunes ouvrières ?

R. — Non, c'était simplement des filles de campagne.

D. — Etaient-elles libres ?

R. — Oui.

D. — Comment avez-vous eu des rapports avec une femme ?

R. — Je pense que c'est là un sujet délicat.

D. — Qui est-ce qui fit des avances ?

R. — Je crois que c'est elle.

D. — Après cela, avez-vous été avec d'autres filles ?

R. — Oh ! oui, j'ai été initié alors et il m'est arrivé d'être comme amoureux.

D. — Avec combien de filles croyez-vous avoir été à ce moment ?

R. — A peu près une demi-douzaine.

D. — Quand vous alliez avec des filles les payiez-vous ? étaient-ce des sortes de prostituées ?

R. — Je n'ai jamis pris dans la rue une fille pour ce but. Je faisais connaissance d'une d'elles et éprouvais quelque chose comme de l'amour.

D. — Vous rendiez-vous chez elle ou dans votre chambre ?

R. — Ni l'un ni l'autre ; nous allions dans un hôtel.

D. — C'est la coutume à X... ?

R. — Oh ! oui.

D. — Que faisiez-vous à ce moment et pendant les nuits ?

R. — Je rôdais avec les garçons.

D. — Quelle était la valeur du billet que vous aviez quand on vous a fait sortir du train ?

R. — Deux dollars et demi.

D. — Vous rentriez chez vous ?

R. — Oui.

D. — Avez-vous mis l'obstacle sur la voie ferrée dès qu'on vous a eu mis hors du train ?

R. — Oui, tout de suite après.

D. — Est-ce que cet obstacle a fait du mal ?

R. — Je n'avais pas l'intention de briser le train ; la pensée me vint de le mettre sur une partie droite et non sur une courbe. J'aurais voulu attraper le conducteur ; je n'ai fait que retarder le train et inquiéter les voyageurs.

D. — Qu'aviez-vous mis sur les rails ?

R. — J'ai mis deux cordages en forme de coin et un tas de galets et de sable.

D. — Quel était votre but en mettant un obstacle ainsi composé ?

R. — D'exiger un certain temps pour débarrasser la voie et d'occasionner ainsi un retard.

D. — Comment expliquez-vous que vous ayez pris ces vêtements ?

R. — Je les ai pris parce que j'étais à court d'argent ;

mais je ne crois pas que je l'aurais fait si j'avais été de sang-froid, parce que j'aurais obtenu de ma mère l'argent dont j'avais besoin.

D. — Comment les avez vous pris ? étaient-ils à un étalage ?

R. — Non, ils se trouvaient dans une maison où je séjournais en ce moment.

D. — Comment s'est-on aperçu du vol ?

R. — Dès que je l'ai eu commis j'ai quitté la maison ; c'est ce qui a attiré les soupçons.

D. — Avez-vous payé votre note de table ?

R. — Oui, mais je n'avais rien dit en partant. J'avais laissé à la fille une note pour venir me rejoindre à un certain endroit. On la vit sortir, on l'arrêta et on lui demanda où j'étais. Elle le dit, on la fit attendre une minute, on alla chercher un officier de police qui vint vers moi et on m'arrêta.

D. — Croyez-vous qu'on soupçonnait vos relations avec cette fille ?

R. — Non, nous vivions comme mari et femme.

D. — Avez-vous vécu ensemble assez longtemps pour être amoureux ?

R. — Oh non ! je n'était pas amoureux de cette sorte de femme.

D. — Quelle était la valeur de ces objets ? Qu'est-ce qu'on vous réclamait comme indemnité ?

R. — Je ne sais pas, quelque chose comme cinquante dollars.

D. — A qui appartenaient ces effets ?

R. — A un homme qui logeait dans cette maison.

D. — Avez-vous eu l'idée que vous pourriez vous pro-

curer plus aisément l'argent de cette façon et avez-vous agi ne pensant pas être pris?

R. — Je venais de m'enivrer et j'avais un assez grand besoin d'argent.

D. — Pourquoi aviez-vous besoin d'argent?

R. — Je voulais en donner à quelqu'un qui habitait en haut de la ville.

D. — Etait-ce une dette?

R. — Non, je voulais aider cet ami que j'avais dans le haut de la ville.

D. — Pourquoi vous êtes-vous décidé à un acte aussi grave pour avoir de l'argent à prêter?

R. — Parce que la personne en question m'avait rendu des services, bien qu'elle n'eût pas été jusqu'à faire ce que j'ai fait. Je pensais à ce moment que l'homme auquel ces objets appartenaient ne venait presque jamais à la maison où je les ai pris. J'ai cru que je pourrais les rapporter le jour suivant sans qu'il sût qu'ils avaient été dérobés. J'attendais de l'argent pour cette date à peu près et aurais pu le rembourser. J'avais seulement besoin d'argent dans l'intervalle.

D. — Y a-t-il longtemps de cela ?

R. — Cinq ans.

D. — Pendant combien de temps avez-vous eu l'habitude de boire?

R. — Depuis que j'ai vécu à X...

D. — Que buviez-vous?

R. — De la bière.

D. — Et quoi d'autre?

R. — Du whisky.

D. — Combien de fois vous êtes-vous enivré?

R. — Seulement quand j'allais le soir avec ces gens.

D. — Combien de fois avez-vous été un peu *parti*, n'étant pas ivre, mais ayant juste *une pointe ?*

R. — Je ne sais pas. Une seule fois, j'étais tellement ivre que je ne pus pas rentrer chez moi.

D. — Combien de fois avez-vous été assez ivre pour fumer un cigare par le bout enflammé ?

R. — Jamais je ne l'ai été à ce point.

D. — Quel effet vous fait l'ivresse ?

R. — Je ne puis expliquer ces sensations. Je me sens tout-à-fait bien, et c'est tout.

D. — Qu'êtes-vous disposé à faire quand vous êtes sous l'influence de la boisson ? Etes-vous disposé à aller avec des filles ?

R. — Pas tant que d'habitude.

D. — Etes-vous disposé à vous battre ?

R. — Non, je le suis seulement à errer et à voir les curiosités.

D. — Avez-vous quelquefois emprunté un autre nom quand vous étiez dans cet état ?

R. — Vous voulez parler d'un faux ?

D. — Oui. Je crois qu'une des plaintes faites contre vous est de cette nature. Je n'en connais pas les circonstances exactes, mais vous vous les rappellerez probablement.

R. — Non, je ne puis pas me rappeler cela.

D. — Comment a-t-on prouvé ce faux ?

R. — Le directeur demanda le chèque par écrit, l'examina et fut convaincu.

D. — Lui en avez-vous vu parlé ?

R. — Oui, avant qu'il eut le chèque en sa possession.

D. — Lui avez-vous dit que vous ne l'aviez pas écrit ?

R. — Oui, je lui dis l'histoire à mon point de vue : il me dit qu'il y réfléchirait.

D. — Vous ne savez pas ce qu'il pense ?

R. — Eh bien ! quand il croit connaître le caractère d'un homme, il ne change pas d'opinion.

D. — Quelle discussion y a-t-il eu ici à propos de votre travail ?

R. — Il ne me payait pas assez ; il me donnait bien moins que ce que je pouvais gagner comme sténographe. Il me faisait travailler à peu près quatre jours et me renvoyait deux jours par semaine.

D. — Il semble qu'il ait eu des déceptions avec vous ?

R. — Je ne sais pas pourquoi.

D. — Quelle a été la principale cause de discussion à propos de votre emploi ? C'est parce que vous ne gagniez pas assez d'argent ?

R. — Oui, et parce qu'il ne me donnait pas de l'ouvrage ; continuellement il me congédiait. Je ne pouvais pas dépasser en moyenne sept à huit dollars par semaine.

D. — Etiez-vous dégoûté de la position que vous aviez ?

R. — Non, je l'aimais assez. La seule pierre d'achoppement était la question de l'argent.

D. — Qu'avez-vous fait ensuite ?

R. — J'ai quitté mon patron et j'ai travaillé dans un journal.

D. — Vous avez été un impatient, n'est-ce pas ?

R. — Eh bien ! oui.

D. — Vous aimiez à flâner, n'est-ce pas ?

R. — Oui, mais cela ne veut pas dire que j'aime à changer d'occupation.

D. — Avez-vous demandé ici à changer d'occupation ?

R. — Oui, contre une autre qui me procurerait un profit. Ils prétendent ici vous apprendre des métiers, mais cela n'est pas. Voici un exemple dont je me souviens. Un monsieur pour lequel j'ai travaillé a pris ici un homme qui avait appris le métier de machiniste ; quand il vint ici, il lui dit de lui faire une liste des outils dont il avait besoin et qu'il les lui procurerait. Le pensionnaire en question ne put le faire; il fit demander au chef d'atelier cette liste qu'on n'a jamais envoyée.

D. — Ainsi vous dites que la cause de votre présence ici est l'ensemble des circonstances dans lesquelles vous avez été placé ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Qu'avez-vous l'intention de faire quand vous sortirez ?

R. — J'ai l'intention de quitter les Etats-Unis.

D. — Vous n'avez pas d'argent ?

R. — Je peux gagner de l'argent assez aisément. J'irai là ou il n'y a pas de prison.

D. — Vous ne trouverez pas un endroit dans ces conditions.

R. — Vous savez bien que si un homme va travailler dans un atelier et que son compagnon découvre qu'il a été en prison, on ne le laisse pas travailler.

D. — Aimez-vous cette manière d'agir ?

R. — Non, c'est un sentiment naturel, mais je veux aller là où je ne suis pas connu.

D. — Vous attendez-vous à retourner en prison ?

R. — Je ne le pense pas.

CONCLUSIONS

C...est capable de se conduire en prison et la plupart de ses écarts sont volontaires. Il semble n'avoir aucune anomalie physique de n'importe qu'elle espèce. C'est un cas intéressant, parce qu'il a de bons parents et de bonnes circonstances. Comme il le confesse dans notre entrevue, il n'est pas aussi *consciencieux* que d'autres : son anomalie est psychologique. Il a une tendance innée aux choses tortueuses, auxquelles nous pouvons dire qu'il a moins la force de résister à la tentation que la moyenne des enfants de son âge. Evidemment il a une intelligence bien au-dessus de la moyenne, et est probablement incorrigible. Le dernier rapport sur son compte où on lit qu'il essaye de vivre par ses moyens dans la ville contient des détails très défavorables.

Comme il avait fait le maximum de son temps, on ne pouvait pas le garder plus longtemps dans l'institution. Le fait que son rapport a été très bon pendant les trois mois qui ont précédé sa sortie, montre sa capacité pour faire le bien; mais il semble qu'il le fasse plutôt par sa force de volonté par sa disposition naturelle. Comme les conditions de milieu ont toujours leur influence, on peut dire que dans ce cas le défaut est plutôt dans l'homme que dans son milieu.

Il nous semble qu'on aurait dû le relâcher sur parole et non sans conditions, car cette situation aurait été pour lui un mobile additionnel pour une conduite régulière, ce dont certainement il a besoin.

Observation III

TÉMOIGNAGES SUR LE NOMMÉ D...

Un employé. — « Etant dans un asile de réforme, D... s'est échappé plusieurs fois; une fois il est sorti en portant un panier à provisions pour faire croire qu'il était l'enfant d'un habitant de la ville. Etant rentré dans cet établissement pour vol, il s'y est bien conduit et a été libéré. Plus tard il a été envoyé dans un pénitencier pour avoir volé des objets sur une voiture de marchandises; il s'en est échappé déguisé en ouvrier. Il est alors rentré sous un autre nom à l'asile de réforme pour vol; reconnu, il a dû faire son temps de peine au pénitencier. Puis il pénétra par effraction dans un magasin, y fut pris, s'échappa de la prison, fut repris, et faillit encore s'échapper en mettant le feu à un bâtiment de la prison; la femme du geôlier le retint. Plus tard cependant il s'évada, fut envoyé au pénitencier pour avoir volé un cheval, y donna des coups de couteau à un gardien de nuit, ce qui le fit envoyer pour cinq ans dans la prison d'Etat; mais il s'évada encore au moment où on l'y conduisait.

« Au moment où il était condamné pour le vol d'un cheval, il avait 31 ans et n'exerçait aucune profession. D... déclare qu'il tuera le détective E... s'il vit encore à l'expiration de sa peine. Il aimait à se faire voir à cheval dans les chemins qui vont aux stations publiques. Pendant

CONCLUSIONS

C...est capable de se conduire en prison et la plupart de ses écarts sont volontaires. Il semble n'avoir aucune anomalie physique de n'importe qu'elle espèce. C'est un cas intéressant, parce qu'il a de bons parents et de bonnes circonstances. Comme il le confesse dans notre entrevue, il n'est pas aussi *consciencieux* que d'autres : son anomalie est psychologique. Il a une tendance innée aux choses tortueuses, auxquelles nous pouvons dire qu'il a moins la force de résister à la tentation que la moyenne des enfants de son âge. Evidemment il a une intelligence bien au-dessus de la moyenne, et est probablement incorrigible. Le dernier rapport sur son compte où on lit qu'il essaye de vivre par ses moyens dans la ville contient des détails très défavorables.

Comme il avait fait le maximum de son temps, on ne pouvait pas le garder plus longtemps dans l'institution. Le fait que son rapport a été très bon pendant les trois mois qui ont précédé sa sortie, montre sa capacité pour faire le bien ; mais il semble qu'il le fasse plutôt par sa force de volonté par sa disposition naturelle. Comme les conditions de milieu ont toujours leur influence, on peut dire que dans ce cas le défaut est plutôt dans l'homme que dans son milieu.

Il nous semble qu'on aurait dû le relâcher sur parole et non sans conditions, car cette situation aurait été pour lui un mobile additionnel pour une conduite régulière, ce dont certainement il a besoin.

Observation III

TÉMOIGNAGES SUR LE NOMMÉ D...

Un employé. — « Etant dans un asile de réforme, D... s'est échappé plusieurs fois; une fois il est sorti en portant un panier à provisions pour faire croire qu'il était l'enfant d'un habitant de la ville. Etant rentré dans cet établissement pour vol, il s'y est bien conduit et a été libéré. Plus tard il a été envoyé dans un pénitencier pour avoir volé des objets sur une voiture de marchandises; il s'en est échappé déguisé en ouvrier. Il est alors rentré sous un autre nom à l'asile de réforme pour vol; reconnu, il a dû faire son temps de peine au pénitencier. Puis il pénétra par effraction dans un magasin, y fut pris, s'échappa de la prison, fut repris, et faillit encore s'échapper en mettant le feu à un bâtiment de la prison; la femme du geôlier le retint. Plus tard cependant il s'évada, fut envoyé au pénitencier pour avoir volé un cheval, y donna des coups de couteau à un gardien de nuit, ce qui le fit envoyer pour cinq ans dans la prison d'Etat; mais il s'évada encore au moment où on l'y conduisait.

« Au moment où il était condamné pour le vol d'un cheval, il avait 31 ans et n'exerçait aucune profession. D... déclare qu'il tuera le détective E... s'il vit encore à l'expiration de sa peine. Il aimait à se faire voir à cheval dans les chemins qui vont aux stations publiques. Pendant

un temps il a vécu avec Mme H... qui a laissé un bon mari et trois ou quatre enfants pour vivre avec lui. Une fois il a pénétré dans un magasin et a volé des chaînes, des bijoux, des médaillons, etc. Il est naturalisé français.

Le Dr *** « D... est un menteur émérite, un inventeur ingénieux et un bon écrivain. Il a écrit dans un grand ouvrage un article d'une ou deux colonnes sur une prétendue entrevue avec moi, dans lequel il parlait de faits privés en termes corrects. C'est un sujet qui ferait tout pour moi, il est gai, amusant, se conduisant bien en prison, et ne connaît pas la crainte. Il m'a dit que sa femme habite près de ***. Je crois qu'il a réellement l'intention de ne pas continuer dans la même voie.

Une dame. — « D... a demeuré avec sa mère vis à vis de chez nous; il appartenait à une famille rangée. Une fois il se cacha pendant une semaine dans un endroit de la ville où on ne put le trouver. Il a été dans une écurie, a volé un cheval chargé, le bagage d'un gentleman dans un wagon et s'est enfui aussi loin qu'il a pu. Tout le monde dans la ville avait peur de lui. »

Déclaration de D... dans ses entrevues avec l'auteur

« Le fouet peut rendre un jeune homme bon, mais il est de peu d'utilité lorsqu'il est devenu grand. »

« Les vieux criminels non adonnés à l'alcoolisme ne poussent pas les jeunes au crime. »

« Comme j'ai résolu de quitter la voie dans laquelle j'ai

marché, je n'ai pas d'objections à vous parler. J'ai toujours eu une passion pour les inventions et, au lieu d'emprunter de l'argent, ce que j'aurais pu faire, je l'ai volé pour mettre au jour mes inventions. C'est là la cause réelle de tous mes vols pour lesquels j'ai eu une réputation double de ce que j'avais fait. Lorsque quelqu'un a une réputation de ce genre, personne ne le croit quand il dit la vérité, et il est par conséquent facile de le condamner. Ainsi j'ai été accusé faussement d'avoir volé un dollar à une négresse qui était dans une cellule voisine de la mienne; elle avait eu peur d'être fouillée et me l'avait confié. Mais comme il y avait un vice de forme dans ma condamnation, on a voulu m'en infliger une autre, de sorte qu'on a fait déclarer à la négresse que j'avais volé ce dollar, et c'est pour cela que j'ai été envoyé pour six mois dans un pénitencier. »

« Je n'ai jamais volé beaucoup d'argent, n'ayant pas l'idée d'en gagner beaucoup. J'ai été dépouillé à *** d'un bon brevet d'invention. J'ai été insensé de voler de l'argent et aussi de m'être enfui souvent. Ce que je ressens au dehors est très désagréable, car je suis suspect à tout le monde; c'est au point qu'une fois je ne reconnaissais pas une ancienne camarade que j'avais aimée dans mon enfance, jusqu'à ce qu'après m'avoir dit beaucoup de choses sur ma première enfance, elle me montra enfin un doigt qu'elle s'était cassé pendant que nous descendions ensemble d'une colline; c'est là la seule chose qui m'a contrarié. »

« Je ne suis pas désireux de voler; toutes les fois que je vole j'ai de la répulsion pour ce que je fais; mais le désir de me procurer des moyens pour satisfaire mes idées inventives me domine. Je puis sortir de bien des endroits

(D... montre ici à l'auteur les barreaux de fer de la cellule qu'il a presque complètement sciés en remplissant les vides fait par la scie avec du pain coloré en brun comme le corps des barreaux). Je puis crocheter la plupart des serrures; l'autre jour j'ai ouvert en vingt minutes le coffre-fort du Shériff après qu'un soi-disant expert eut travaillé sans succès à la combinaison de la serrure pendant toute une après-midi.

« J'ai toujours porté sur moi un pistolet mais n'ai jamais tiré sur un homme; je tirerais en l'air pour effrayer quelqu'un. (Le gardien nous dit qu'il n'a jamais entendu dire qu'il ai fait du mal à personne). J'aimerais mieux être pendu que d'être condamné à perpétuité. J'aimerais l'électricité comme mode d'exécution. J'aurais pu, à un moment donné, sortir d'ici (D..., au moment de sa punition, avait été privé de son couteau et de sa fourchette; on lui avait fait la concession d'une cuiller, mais comme on craignait qu'il ne s'en servît comme d'un instrument d'évasion, il était obligé de la rendre après chaque repas). J'ai fait une invention pour empêcher les voleurs d'entrer la nuit dans les magasins; je crois que cela sera un succès. Après être resté dix ans en prison, j'avais à ma sortie à peine franchi la porte que j'ai eu à purger de vieilles condamnations et ai été incarcéré de nouveau. Je suis partisan de l'idée de réforme de Wine telle qu'on l'a publiée de nouveau; mais je ne m'inquiète pas de théologie, tout en respectant tout homme sincère. Je déteste les voleurs et me déteste moi-même.

« Quelquefois il me faut une semaine pour avoir le courage de voler; j'ai besoin d'être poussé; je peux être appelé lâche pour cette raison. Je n'ai jamais pénétré

dans un endroit où il y avait quelqu'un ni où j'avais peur de rencontrer quelqu'un. On m'a accusé de voler des poulets, mais je ne suis jamais tombé si bas que cela. J'ai parfois aidé les gardiens de la prison à se faire une réputation. Une fois j'ai consenti à me cacher sous un banc de pierre du préau, on m'y nourrissait comme un roi. Tout le personnel disait que je m'étais évadé, excepté un gardien qui connaissait la chose et qui maintenait que j'étais encore en prison; il avait fait rester ses hommes nuit et jour sur le mur au point de passer pour fou à leurs yeux. Son plan était de me trouver et d'en tirer du profit en montrant qu'après tout il avait raison de soutenir que j'étais dans la prison, mais il ne s'y prit pas assez bien, et agit par crainte de perdre sa position en cas de changement d'administration. Si un gardien est une fois mal vu des prisonniers, il lui est très difficile de regagner du terrain. »

« Je ne veux pas qu'on me mesure la tête, n'y ai aucun intérêt et admets que cela peut me porter préjudice, bien que je sois porté à vous obliger autant que je le pourrais. On ne m'a jamais pris ma photographie. Je ne pense pas que je sois plus un voleur que ceux qui sont hors de la prison, et je ne vois pas pourquoi vous venez me voir. Je n'ai pas eu de chance, et un individu plus sensé vole par d'autres procédés, en faisant les faux ou par d'autres moyens comme les voleurs *en gants blancs* du dehors; aussi longtemps que la société permettra à ces derniers de parader dans nos rues, j'aurai la conscience très légère à propos de vol; car je n'ai jamais volé plus de cent dollars à la fois et eux en volent des milliers. Je ne veux pas qu'on mesure ma tête; une

fois on a mesuré ma taille et ma femme m'en a fait des reproches. Je ne peux pas écrire ma biographie maintenant, je ne veux pas le faire jusqu'à ce que je sache que je suis libre. Si je suis libéré, je l'écrirai pour vous. Je change souvent de nom, donnant celui qui se trouve écrit sur des lettres que j'ai dans ma poche. Un prisonnier me paria un jour que je ne sortirais pas la nuit suivante. A la table du dîner, je pris un couteau et quelques pommes de terre froides que j'emportai dans ma cellule : quand les gardiens se furent assurés que tout était tranquille, je fis des entailles dentelées à mon couteau sur les barreaux en fer de mon lit, puis avec une chandelle tenue derrière un paravent et avec l'humidité des pommes de terre froides, je trempai peu à peu le couteau au point que je sciai un barreau en fer de ma fenêtre et m'échappai.

Depuis cette entrevue, D... a été relâché, il a obtenu un emploi à de bons gages et s'est bien conduit. Mais il n'a pas rédigé sa biographie et n'a pas répondu quand nous lui avons écrit pour la lui demander. En 1892, il a passé en jugement pour vols habituels.

CONCLUSION.

D... est une sorte de génie criminel, spécialement dans son habileté pour l'évasion et aussi dans ses facultés inventives. Il est évidemment très circonspect. Ses manières sont très agréables et très modestes, mais il peut être irrité, sans doute parce que la vie qu'il a menée a été une lutte sévère contre son système nerveux sensitif.

Il a rougi très fréquemment pendant la conversation précédente et ne semble pas aimer sa réputation de génie dans le crime. Il a peu de vanité, si on le compare aux criminels en général. Il a une notion claire sur la sottise du crime; mais il faut reconnaître que cette idée lui est venue assez tard, puisqu'il est à peu près âgé de 40 ans.

Tandis qu'il a une très forte passion pour l'invention, il est d'une faiblesse extrême pour résister à la tentation de mentir et de faire des fourberies. Les volontés environnantes n'expliquent pas sa criminalité.

CHAPITRE III

La simple perversité morale (*pure meanness*)

Bien peu nombreux sont ceux qui ne manifestent pas à l'occasion une certaine perversité pour exprimer soit l'aversion, soit la vengeance. Nous avons l'intention d'appliquer le terme de *pure meanness* aux individus qui haïssent presque tous ceux qui sont autour d'eux et qui le manifestent avec persistance sous la forme de perversité. Les rapports de cet état avec le crime sont très étroits et le premier est généralement suivi du second. Voici un exemple de cette sorte d'individualité.

Observation IV

Mademoiselle E..., est entrée dans l'institution de réforme le 30 avril 1887, envoyée par le tribunal de session publique (*court of special sessions*) de ..., comme une enfant de mauvaise conduite.

Age 15 ans; poids 86 livres, taille 1 mèt. o66, yeux bleus, cheveux châtain clair, complexion frêle et pâle; est pauvrement habillée. Lectrice de deuxième classe, ne sait pas écrire. A une belle-mère, sa mère

était une Indienne de sang mêlé. Sa belle-mère est dans un pénitencier. La jeune fille a vécu chez ses parents à X... jusqu'à l'âge de 12 ans; une de ses sœurs y vivait aussi; elle a deux frères (du côté du père) dans un orphelinat. Religion protestante; parenté américaine. Le père travaille dans une scierie.

Plaintes dont elle est l'objet

4 décembre 1888. — Rapport d'un professeur: est indisciplinée dans sa classe et insolente quand on la réprimande (a été mise à la porte de l'école).

14 décembre. — Rapport de la couturière: fait un mauvais travail, feint de ne pas savoir toutes sortes de travaux de couture qu'elle comprend très bien (est isolée)

28 décembre. — Rapport du veilleur de nuit : s'est querellée, a saisi à pleine main les cheveux d'une autre fille, lui a égratigné la figure et lui a dit des injures (est privée de sa récréation de l'après-midi).

12 janvier 1889. — Rapport de la couturière : pendant la semaine passée, a parlé et fait du désordre à l'atelier deux fois par jour (une semaine de cachot).

25 janvier. — Rapport de la blanchisseuse: Mesdemoiselles F. et M. se sont approprié des mouchoirs de poche appartenant aux filles de la première division; elles se sont aussi battues dans le réfectoire, au déjeûner (une semaine de cachot).

9 février. — Rapport d'un professeur : a parlé d'une manière vulgaire pour amuser sa classe des choses qu'elle avait vues dans un voyage en traîneau (a été fouettée).

21 février. — Rapport de la blanchisseuse : est impudente tous les jours (on l'enferme dans sa chambre pendant deux jours).

24 février. — Rapport d'un second professeur : a fait du désordre dans la chapelle ; sur avertissement, s'est mise à rire pendant le service ; a répondu d'une manière insolente quand on lui a parlé et a dit qu'elle se conduirait ordinairement beaucoup plus mal.

4 mars. — Ne se conduit jamais bien plus d'une demi-journée de temps en temps ; a fait des excuses à son professeur qui lui a pardonné.

11 mars. — Rapport de la couturière : rit, parle et fait du désordre à table deux fois par jour (une semaine de prison).

5 avril. — Rapport de la même : mêmes plaintes (une semaine de cachot).

12 avril. — Rapport de la blanchisseuse : se querelle à chaque instant, néglige son ouvrage pour s'occuper de celui des autres, fait des espiègleries pendant que je m'absente temporairement, est d'une violence exaspérante (reçoit le fouet le 15 avril).

19 avril. — Rapport de l'économe : fait du désordre et lance des défis dans le dortoir longtemps après l'heure du coucher et réveille ainsi tout le monde (reçoit le fouet le 20 avril).

27 juillet. — Rapport du même : est très désagréable, répand constamment de l'eau ou du thé et parle sans cesse (une semaine de cachot).

8 août. — Rapport de la blanchisseuse : se querelle tous les jours avec Mlle H... dans le champ des jeux, est insolente (une semaine de cachot).

17 août. — Rapport de la couturière : a eu trois jours de suite une conduite diabolique (enfermée une semaine dans sa chambre).

6 septembre. — Envoie des baisers aux garçons quand ils traversent la cour.

14 septembre. — Se sert d'un langage inconvenant (4 semaines de cachot).

19 septembre. — Rapport de la couturière : défis et insolences ; dit communément « je veux » et « je ne veux pas » (mise en loge).

20 septembre. — Rapport de la même : mauvais ouvrage, insolente devant toute la division.

5 octobre. — Rapport de la même : toujours prête à se battre et à faire preuve de mauvais caractère une semaine de cachot, a été sortie de la loge sur les promesses les plus formelles de se bien conduire, y a manqué chaque jour.

6 octobre. — Rapport de la blanchisseuse : désordre au déjeûner (privée de déjeûner le samedi matin 12 octobre).

11 octobre. — Rapport de la même : insolente, essaye d'attirer l'attention des garçons pendant les heures de récréation (privée de récréation pour une semaine le 14 octobre).

19 octobre, — Rapport de la couturière : déchire son ouvrage quand il ne lui convient pas, insolente comme d'habitude (mise en loge le même jour).

5 décembre : — Rapport de l'économe : fait du bruit avec les plats, parle à table (une semaine de cachot, le 14 décembre):

4 janvier 1890. — Rapport du professeur : conduite aussi mauvaise que possible à l'école (le même jour est expulsée de l'école et mise en loge).

6 janvier. — Rapport du veilleur de nuit : langage grossier pendant le jeu.

8 janvier. — Rapport de la couturière : a montré son caractère en brisant la machine à coudre ; bouleverse son ouvrage autour d'elle et les plats aux repas (continue sa punition du 4 janvier).

31 janvier. — Rapport de l'intendant : parle et fait du train après la fermeture des portes (une semaine de cachot).

11 avril. — Rapport de la couturière : a été insubordonnée la semaine dernière tous les jours (devient un sujet digne d'un asile d'aliénés).

2 mai. — Rapport de la même : s'étudie à n'observer aucune règle, incorrigible (confinée dans sa chambre).

22 mai. — Rapport de la même : fait partout du désordre, quitte l'atelier avec colère, insolente, volontaire et paresseuse, (est mise au repos).

11 juin. Rapport de la même : parle et fait du bruit à dîner (deux semaines de cachot).

16 juin. Rapport de la même : est entrée dans une colère furieuse parce qu'elle n'a pas pu aller à un enterrement, désordre et insolente au réfectoire, méprise absolument la loi et l'ordre dans son quartier, reste dans le même état de révolte plusieurs heures, sa puissance de méchanceté défie toute description (4 semaines de cachot).

Depuis le 20 juin jusqu'au 2 octobre 1890, époque à laquelle Mlle E... a été libérée, il y a eu presque journellement sur elle des plaintes verbales qui, en résumé, portaient sur son insubordination et sur son langage violent et inconvenant.

Après être restée chez son père avec lui six ou huit semaines, elle écrivit qu'elle n'était plus sous sa direction, qu'elle avait obtenu sept ou huit places dans des familles, mais que personne ne voulait la garder à cause de son âge, on ne pouvait lui demander aucun rapport trimestriel pour l'asile de réforme. Elle n'écrivit qu'une lettre peu après sa sortie, de l'asile, le sujet paraissait être le désir de faire savoir qu'elle menait dans sa ville natale une vie heureuse, et qu'elle voulait qu'on sût qu'elle était sous la direction de son père.

Témoignages sur Mlle E...

Le directeur : « Elle ne peut rester tranquille, n'a pas de repos. Elle a été sérieusement malade de la diphtérie et depuis est restée très irritable. Elle a l'air de devenir folle, semble disposée au mépris, toujours en guerre avec les conditions où elle se trouve, très active. Elle parle clairement, les mots sortent aisément de sa bouche, elle

jure tout comme les garçons et emploie des mots obscènes; elle ne fait pas trop attention aux jeunes gens; elle n'est pas poltronne, mais agit ouvertement et avec défi. Lorsqu'elle est excitée, elle est toujours pâle, elle aime à être remarquée. Elle a la manie de demander encore quelque chose lorsqu'elle a mangé autant qu'elle avait besoin ; si on le lui refuse, elle entre en fureur. Elle ne jette rien et ne détruit pas ce qui lui appartient. Jamais elle n'a attaqué un des employés, mais a attaqué les jeunes filles et le fait sous l'influence de la jalousie. Jamais elle ne s'est évadée, ni a parlé de le faire. Elle est devenue plus mauvaise dans des attaques assez fréquentes, et spécialement pendant sa maladie ; mais est meilleure, si elle fait des efforts dans ce sens. Son certificat médical met en doute son état mental. Elle a eu une fausse couche ; elle va prier Dieu pour qu'il l'aide à se confesser; avoue qu'elle a eu des rapports avec des hommes, mais nie la fausse couche.

L'aumônier. — Mlle E... reconnaît qu'elle a mené une vie abandonnée. Sa mère était une prostituée; elle a été adoptée successivement par quatre dames chez l'une desquelles elle est restée un an, puis par son oncle. Toute sa famille est moralement mauvaise; elle s'est enfuie de chez sa tante et a fréquenté des gens de basse classe. Elle a des tendances arrogantes qui frisent la folie. Les réunions religieuses l'ont un peu intéressée ; elle a été très colère parce qu'elle ne pouvait pas aller à l'église avec les autres filles. Elle s'est récriée quand je lui ai parlé de son tempérament et me dit qu'elle ne pouvait se contrôler, mais ne se récria pas en me

racontant son histoire. « Je ne pense pas, dit-elle, arriver même à porter un insigne ; j'essaye, mais tout le monde semble être contre moi. J'aime le travail manuel, mais non la couture; je voudrais trouver dans une bonne famille une bonne place dans laquelle j'aurais peu d'ouvrage et une vie aisée. »

EXAMEN PHYSIQUE (par le médecin de l'asile de réforme)

Toutes les fonctions sont normales ; circulation et cœur normaux; respiration 48 par minute, pouls à 70; digestion parfaite, pas d'anomalies.

Circonférence du thorax 787 millim., circonférence de la ceinture 609 millim., circonférence du mollet 310 mil. Poids 42 kilog 18.

EXAMEN CRANIOLOGIQUE (par l'auteur, en millimètres)

Père et mère de nationalité américaine; pas d'occupations ; coloration des yeux gris bleu, couleur des cheveux claire ; bon développement.

La tête est en général symétrique. Largeur de la tête 146, distance de la glabelle à la protubérance occipitale 173, longueur maxima 173, largeur au-dessus du tragus 127, largeur entre les arcs zygomatiques 122, largeur entre les angles externes des orbites 90, distance entre les angles externes des yeux 80, distance entre les apophyses malaires 97, distance entre les branches de la mandibule 80.

Distance du menton à la racine des cheveux 127, distance du menton à la racine du nez 96, distance du menton à la base du nez 62, distance du menton à la bouche 41, distance du menton au tragus 104, distance du tragus à la racine du nez 91.

Longueur de l'oreille 57, longueur du nez 41, hauteur du nez 38, élévation du nez 15, largeur du nez 38, largeur de la bouche 45, épaisseur des lêvres 10.

Circonférence verticale de la tête 329, circonférence horizontale 533, angle de profil 63.

Entrevue de l'auteur avec Mlle E...

Voici ce qu'elle me déclare :

« Ma mère était une coureuse ; elle amenait un homme en disant que c'était mon père, puis allait avec un autre. Mon père me traitait bien parfois, mon oncle avait l'habitude de me fouetter ; je ne puis m'empêcher de dire toujours la vérité ; *l'étrivière n'obtient jamais rien de moi.* Je sens que la figure me brûle quand je suis en colère ; c'est au travail que j'ai le plus de patience. Mon oncle m'a fouettée six fois, ma mère m'a battue avec une grosse cuillère en fer quand j'avais deux ans, mon grand-père me tapait fort, il m'a une fois jeté sa botte après, et une autre fois m'a frappée dans le dos avec une boîte. Mon oncle avait l'habitude de m'attacher au bois de lit, et de me fouetter avec une courroie dont la boucle me meurtrissait ; sa femme parlait vulgairement. Charles A... était un homme marié, d'une nature mauvaise ; je ne veux

pas dire ce qu'il m'a fait, mais je puis l'exprimer en disant qu'il m'a corrompue, sa femme était bonne, c'étaient de pauvres gens. Quand je deviens colère, je ne sais plus ce que je fais. Ma sœur a été adoptée, parce que ma mère n'était pas dans des conditions convenables pour élever des enfants. J'ai dit qu'elle allait avec des hommes ; dès que j'eus treize ans ils abusèrent de moi ; j'amenais des hommes chez nous, ils me donnaient 25 cents.

Autobiographie de Mlle E...

« Au début de ma vie, j'ai vécu avec ma grand'mère. C'était une méchante femme qui m'apprenait à dire de vilaines choses quand mon père n'y était pas ; elle avait un fils qui était mauvais ; si je disais sur lui quelque chose à ma grand'mère, il me fouettait, et je n'osais pas me plaindre à mon père de peur d'être fouettée de nouveau. J'ai vécu ainsi pendant six ans environ ; alors ma grand-mère étant morte, j'ai vécu chez mon oncle. Il avait l'habitude de me prendre et de me fouetter quand sa femme était là, et il m'insultait quand elle était dehors. Il me dit que si j'osais le lui dire, il me fouetterait jusqu'à ce que je ne pusse plus me tenir sur mes jambes et comme vous voyez que je suis petite, je n'osais pas le dire à mon père.

Alors ma tante Marie me demanda de venir vivre chez elle et de soigner son petit enfant ; mais elle ne me donnait ni vêtements, ni un centime ; cela me mit en colère et je me dis que puisqu'on ne me payait pas pour un tra-

vail honnête je voulais l'être pour un travail malhonnête. J'agis en conséquence, allai à H., séjournai dans quelques maisons, allai où je voulais; puis fatiguée de cette vie je retournai chez mon père et lui dis que je voulais une place pour tout éviter. Je vécus chez Mme B... qui était très bonne pour moi. Peu de temps après M. et Mme S... vinrent de A. me chercher pour habiter avec eux; ma mère vint bientôt après me trouver, mais je ne voulus pas m'en aller avec elle. Quand elle vit cela, elle essaya de me faire enlever par quelques hommes au moment où je me rendrais dans le voisinage. Je l'écrivis à mon père qui vint me chercher et me conduisit à H. où il logeait et restait constamment. J'ai pensé alors que je pouvais faire ce qui me plairait et je suis venue dans l'établissement d'où je vous écris cela. C'est tout ce que je me rappelle maintenant sur ma vie. »

Voici une lettre supplémentaire :

« M. Mac Donald, vous m'avez dit que vous désiriez savoir ce qui pouvait me secourir : la seule chose qui le pourrait serait que mon père et ma mère vivent ensemble et que je vive chez eux. Je crois vous avoir dit tout ce que j'ai fait et ce qui ferait de moi une bonne fille. Je vous prie d'excuser la forme de mon écriture, car j'ai eu dans ma division un petit dérangement ce matin et c'est tout ce que j'ai à vous dire. » Le dérangement en question est une bataille.

CONCLUSION

Il est tout à fait évident que le milieu qui a entouré cette jeune fille à ses débuts suffit pour rendre compte de sa perversité et de sa criminalité. Si elle avait reçu une

bonne éducation, elle aurait sans doute été une fille désagréable et courageuse, mais non une criminelle.

Dans les entrevues qu'on a avec elle, elle est agréable et ne fait pas une mauvaise impression ; on pourrait à peine soupçonner ce qu'elle est. Il n'est pas difficile de prédire son avenir.

CHAPITRE IV

La sexualité anormale

L'observation de J. est celle d'un sujet inconnu du public. Celle de K. se rapporte à celle de Jesse Pommeroy, connu sous le nom de « bourreau des enfants » (*boy-torturer*). Z. est un nommé Piper, on pourrait le surnommer le casseur de têtes (*the brainer*). M. représente Jack l'éventreur (*Jack the ripper*) et N. se rapporte à Ben-Ali, dit *Frenchy*.

Observation VI

J... a 15 ans, il a donné un coup de poing sur le nez à une petite fille parce qu'elle lui avait tiré sa cravate.

Il a été signalé à la justice dans une pétition déposée par un certain nombre de citoyens du quartier où il habitait. Sa réputation est telle que « beaucoup de parents refusent de laisser fréquenter à leurs enfants la même école que lui. » Ses agressions ont pour objet des petits enfants, surtout des petites filles; elles sont soudaines, violentes et sans autre cause qu'un instinct de brutalité; il ment habituellement et remarquablement bien; il use d'un langage insultant, impertinent et commun envers ceux qui n'ont rien eu à démêler avec lui. Autre déclaration : « Il faudrait des rames de papier pour écrire tous

les faits et gestes de J... ; je crois fermement que c'est une individualité anormale ; c'est un garçon en apparence très poli et au regard brillant ; les données que vous avez déjà sur ses penchants et ses actes pervers vous permettront seules de ne pas être trompé par son aspect extérieur. » Autre déclaration : « Il est si raisonnable dans la conversation que je le plaçai parmi mes jeunes garçons les plus méritants. Bientôt je reçus de leur part des plaintes mutuelles. J... niait toujours ce dont on l'accusait. Un jour il ouvrit le robinet d'un bidon, toute l'huile se répandit sur le parquet ; une autre fois il blessa une vache à l'œil d'un coup de pierre. » Autre déclaration : « Ses tendances sont telles qu'on regarde comme dangereux de laisser avec lui des enfants éloignés de grandes personnes. Sa mère prétend, d'après plusieurs autorités médicales, qu'il est irresponsable. Il a été renvoyé de plusieurs écoles. On l'empêche aussi de circuler dans les voitures publiques sans un gardien. Il semble que la brutalité, la vulgarité et l'impiété ont été placées à sa porte. C'est un sujet vif, brillant, qui réussirait dans la vie, s'il était corrigé de ses penchants.

Rapports de l'Institution de correction ou J... a été placé.

Lettre antérieure d'un médecin : « J'ai traité J... pendant plus de deux ans. Il est atteint de troubles nerveux qui influent sur sa santé physique et ne lui permettent pas de contrôler ses actes comme le font les autres enfants. Il est atteint de chorée chronique, état du système nerveux qui l'empêche de conserver une position pendant un certain temps et qui lui occasionne des troubles parti-

culiers dans lesquels il faut voir des indices d'une maladie physique, mais non d'une dépravation morale ou mentale. »

Quatre ans plus tard les démarches sont faites pour faire entrer le sujet dans l'Institution.

Lettre des parents au Directeur : « J... est jeune, encore très nerveux, et est tout à fait incapable de mener maintenant la vie commune. Dans un moment de mauvaise humeur, il a donné, la semaine dernière à une jeune fille de notre voisinage un coup de poing sur le nez et l'a fait saigner : le père de cet enfant, très en colère contre lui, a porté l'affaire devant le tribunal et il a été emprisonné. On essaye de le placer dans une école de réforme, mais nous ne pensons pas que ce soit là sa place et nous espérons que vous ne le renverrez pas. Nous sommes dans un grand embarras. »

P. S. « Pensez-vous que J... soit complètement responsable d'avoir agi comme il l'a fait, la petite fille en question l'ayant taquiné. »

Constatations à son admission : âge : 15 ans, maladie : chorée chronique ; durée de la maladie cinq ans, père né en Amérique, mère née en Italie. L'enfant a eu les maladies suivantes : rougeole, oreillons avec troubles spinaux, légère saillie d'une ou deux vertèbres à la partie supérieure du dos, corrigé par le séjour au lit jusqu'à sa guérison. J... est né à sept mois ; sa mère avait failli avorter deux fois dans cette grossesse ; à sa naissance il était ictérique et rachitique, pesait 5 livres, avait une grosse tête et un petit corps. Il a marché seulement à trois

ans; les dents sont sorties tard et sont maintenant en mauvais état; à deux ans il s'est cassé la jambe dans une chute. J... n'a pas pu s'appliquer à l'étude, il a suivi et quitté l'école; il aime la musique et les jeux.

Conduite : 1° deux mois après l'entrée : « J... s'est montré très pénible et d'une disposition d'esprit très changeante; il prend toujours part aux querelles et s'arrange toujours de manière que ce sont les autres enfants qui paraissent destinés à être blâmés. Il ne veut jamais se reconnaître dans son tort; 2° deux mois plus tard : « J... a été très obéissant mais il se montre masturbateur effréné, se masturbant quelquefois trois ou quatre fois par nuit. Il dit qu'il a commencé à prendre cette habitude à l'âge de onze ans. »

La surveillante dit « Il donne de fort coups de pieds; par moment il semble amplifier les objets. Quand il est en colère, ses yeux prennent un éclat spécial. Ses dispositions sont meilleures qu'au commencement. Il fait souvent croire qu'il va frapper sans le faire. Il a une sorte de rire, comme celui d'un fou. Ses mouvements sont vifs, il n'est pas paresseux. C'est un enfant dont vous pouvez faire n'importe quoi si vous le traitez bien. Il dit qu'il est à blâmer pour certaines choses mais non pour toutes, et obtient ainsi plus de créance. Il dit qu'on lui trouve à redire plus qu'aux autres. Il a des sentiments; il est arrivé en plusieurs occasions que j'avais puni un enfant pour une faute commise par J..., et qu'il est venu me dire qu'il en était fâché. Il a peur de dire la vérité, quelquefois par crainte; il a peu de respect, mais ferait n'importe quoi pour quelqu'un. J'ai essayé les deux moyens, la

douceur et le contraire, et quelquefois sans résultats. Quand il est en colère, il est plus porté aux mauvaise habitudes. Il aime sortir seul, mais moins souvent maintenant (une fois tous les deux jours). Sa tendance aux mauvaises habitudes est plus forte pendant la nuit ; il n'est pas bien vu par les enfants de son âge, mais plus en faveur avec ceux qui sont moins âgés que lui. »

Une inspectrice dit : « Il est le grand esprit méconnu ; tout le monde lui est après. Il veut prendre des libertés et pense qu'il a le droit de rire ; son regard est plutôt animal. Il est assez sale, et mange d'une manière grossière, sa physionomie ressemble à celle de son père. Quand il frappe, il ferme les poings ; il n'a pas de tendance à être bon pour les petits enfants. Quelquefois il crie et paraît souffrir, si bien qu'on est disposé à faire quelque chose pour lui. Il pense qu'il a droit à plus de privilèges que les autres garçons parce qu'il en sait plus qu'eux... Il a demandé à manger à la table de famille du directeur, veut entrer à l'école dans le village, et dit qu'il est en état d'entrer dans une école supérieure, ce qui n'est pas vrai. Il confessera ses torts. Il n'écoute rien de ce que le ministre dit à l'église, mais ne regarde son livre de prières et ne va à la chapelle que pour changer d'occupation. Il se conduira bien si vous le faites promener. Il fait certaines choses délibérément et alors se retourne et dit : Excusez-moi. »

Un professeur de l'Institution dit : « Je ne peux pas parler très favorablement des études de J... Il écrit assez bien, peut lire très bien, quelquefois, mais pas très souvent, il est bon en arithmétique. Je l'ai gardé après les heures des classes pour travailler quelques fractions très

simples; il ne pouvait pas ou ne voulait pas en venir à bout. Je suis porté à croire qu'il ne le pouvait pas. Il n'aime pas l'étude, en particulier celle de la géographie, de l'histoire, de la physiologie et de la grammaire. Il se dégoûte en quelques minutes du dessin ou de la peinture. Je ne l'ai jamais vu étudier cinq minutes de suite. Beaucoup de nos enfants disent les jours où J... n'a pas été à l'école : « Quelle belle journée nous avons eue! » J... a l'habitude d'avancer ses pieds pour faire tomber les élèves qui passent, se met alors à rire ; si on lui parle, il devient mauvais et répond très grossièrement. Il tient tout le système nerveux de l'école élevé au plus haut diapason, J'ai essayé de l'étudier, et crois que son système nerveux est construit de telle façon qu'il n'a sur lui-même qu'un contrôle faible ou nul. »

Un petit garçon déclare : « Il m'a dit de sortir pour attraper des papillons, et après que nous avons marché pendant quelques temps, il m'a demandé de *me le faire* (pédérastie) ; je lui ai dit que je n'en avais pas envie, mais il m'a entraîné, et je le lui ai fait aussi. Je connais un autre garçon qui a dit qu'il l'avait fait avec lui. Il m'a frappé à la tête et donné un coup de poing dans l'estomac ; il frappe tout le monde. Quand on joue aux billes, il court les prendre toutes et refuse de les rendre, pour faire enrager tous les garçons. Comme un élève ne voulait pas attraper la balle, il lui a donné un coup de poing dans l'estomac. Le plus souvent il fait cela sérieusement, mais quelquefois par plaisanterie. Il m'a frappé à l'estomac trois ou quatre fois, et m'a donné deux fois trois coups de pied. Les garçons disent qu'il est fou parce qu'une fois il a jeté son chapeau dans l'étang et a dit à ses camarades

de jeter des pierres dessus ; il riait quand cela l'a fait enfoncer ; c'était un beau chapeau de soie. Il m'a pris une fois à la gorge et m'a presque étouffé parce que j'étais devant lui et qu'il voulait que je l'attende. »

Un autre garçon dit : « Il renverse sur le parquet les enfants boiteux pour s'amuser ; dès le début de son séjour ici, il parlait constamment et se servait de grands mots pour se faire connaître. Il disait que son père était riche à millions ; il me montrait les cravates de son père, qu'il portait lui-même et faisait voir aux autres les pantalons que sa mère lui taillait dans les pantalons de son père. Il diminua graduellement la fortune de son père, jusqu'à la réduire à une maison, une terre et un verger. Je ne crois pas qu'il connaisse bien les nombres, je suppose qu'il en oublie beaucoup. Il dit du mal de ses camarades et se couvre de cette manière. Il n'a pas de soin et se coupe souvent ; il crie quelquefois, et rit d'une manière spéciale. Quand le ministre raconte une histoire à l'école du dimanche, il éclate de rire tout fort. Quand il est seül avec moi, il ne se mord pas les lèvres ; je crois qu'il ne le fait que pour attirer l'attention. Il sort quelquefois d'embarras facilement, mais a peu de jugement dans les questions d'argent. »

Dans notre premier entrevue avec J... dans l'Institution, il nous déclare ce qui suit :

« J'ai eu l'habitude de donner des coups aux jeunes garçons, mais jamais en face ; je leur ai donné aussi des soufflets. Je n'ai jamais frappé les petites filles à l'école,

mais leur ai tiré les cheveux. J'ai enfoncé des épingles dans la peau de mon camarade, parce qu'il me l'avait fait d'abord, et *ai usé de représailles ;* quand je voyais un en enfant seul, je le battais quand il ne me faisait rien. Je suis lâche et ai peur des garçons plus forts que moi. J'ai commencé à me masturber à l'âge de huit ans. Je le faisais d'abord avec un oreiller ; un camarade m'a appris à le faire avec les mains ; j'en ai vu d'autres le faire avec l'oreiller. J'ai eu des rapports avec deux ou peut-être trois petites filles. Je n'ai jamais frappé ma mère, mais quand j'étais fou, j'aurais frappé mon père. Je lui ai dit une fois des injures en donnant des coups de pied de côté et d'autre.

J'ai vu un de mes camarades avoir des rapports une fois avec un chien, je l'ai essayé avec mon chien et n'y suis pas arrivé ; je l'ai essayé quelquefois avec des garçons et y suis arrivé ; ils y consentaient. Je n'ai jamais eu des sensations voluptueuses dans les parties génitales quand je frappe les autres ; je suis excité quand je vois copuler des chiens.

« J'ai une fois exhibé mes parties génitales ; comme j'étais en train d'uriner et que quelques garçons et une petite fille vinrent à passer, je me retournai de leur côté et m'exhibai. Une fois j'introduisis mon doigt dans mon pantalon et l'agitai au dehors devant une femme : je le faisais uniquement pour la faire mentir en lui faisant dire que je montrais ma verge. J'éprouvai une jouissance quand je vis qu'elle me montrait le poing.

« J'ai vu d'autres garçons battre les petites filles dans les bois, mais sans relever leurs robes ; j'ai vu une fille enlever sa robe ; j'ai vu un de mes camarades uriner dans

la bouche d'un autre ; j'ai vu des garçons frotter leurs parties les uns contre les autres ; je l'ai fait moi-même.

« Une fois j'ai cassé des fenêtres dans une manufacture, j'ai brisé des enseignes ; j'ai écrasé de la glace sur laquelle on allait patiner ; je n'étais pas seul quand j'ai fait cela. J'ai frappé une petite fille qui se promenait avec une autre en les appelant chiennes, et ai excité d'autres garçons après elles. Je n'ai jamais rien dit de mal sur mon professeur dans les voitures publiques ; j'ai dit une fois, étant excité, à une fille « je te tuerai ». J'ai rossé un camarade, n'ai jamais pris un couteau pour l'en frapper, mais me suis amusé avec des couteaux. J'ai menacé de tuer une petite fille qui habitait à côté de chez nous, et ai fait pareille menaces à plusieurs autres personnes, mais jamais pour leur faire mal ; j'ai dit que je voulais leur écraser la mâchoire.

« J'ai donné la chasse aux poulets ; j'ai tordu de l'herbe et l'ai mise dans la gueule des chiens. J'ai donné à un chien qui était malade de l'huile de ricin, sur l'ordre de mon père. Mon père avait été médecin : il a des livres de médecine que j'ai lus. J'étudiais des choses que j'avais lues dans les ouvrages de chirurgie ; ces livres m'excitent quelquefois. J'ai donné à des vaches des coups sur le derrière, pour m'amuser à les voir courir.

« Je crois que j'aurais été un démon si mes parents m'avaient laissé sortir la nuit ; j'aurais probablement jeté des pierres aux reverbères et mis le feu dans les champs ; je n'ai jamais mis le feu qu'une fois, c'était l'hiver dernier. Les autres garçons en voulaient à l'allumeur, et nous jetions des pierres dans les reverbères.

« J'allai chercher une fois un garçon qui me demanda de

le lui faire (pédérastie). Presque tous les garçons se masturbent. La surveillante les surprend quelquefois. Quand je nage et que la lame me frappe, cela me procure une sensation voluptueuse et quelquefois une éjaculation épaisse. Comme je l'ai dit, j'ai une jouissance en lisant les livres médicaux de mon père, quelquefois j'en ai la nuit sans m'en douter. J'ai éprouvé une sensation voluptueuse en claquant des petites filles ; je passai derrière elles et leur donnais une claque sur les fesses. J'éprouvais la même sensation en les embrassant. Trois ou quatre fois j'ai eu l'occasion d'avoir des rapports avec elles, j'en ai profité deux fois.

« Une fois l'institutrice m'ayant tiré les cheveux, je l'ai pincée aux seins et ai eu une sensation voluptueuse. Quand mon père et ma mère sont couchés ensemble, j'ai eu des sensations agréables ; j'ai eu une fois un instant de jouissance en donnant des coups de pied à l'institutrice, mais jamais quand j'ai frappé un camarade. Quelquefois dans mes luttes avec ma mère j'ai été renversé à terre, et il m'arrivait de voir ses jambes, j'avais une sensation voluptueuse. Quelquefois j'ai vu des choses légères au musée Dimes, où j'allais à l'insu de mes parents. J'ai vu une fois représenté une femme nourrissant un enfant qui venait de naître et cela m'a procuré une jouissance. J'ai pris une fois une inclination pour une fille qui, entre autres choses se tenait sur la tête, je lui fis des propositions qu'elle accepta. Tous les deux jours, et quelquefois tous les trois jours, j'eus des jouissances en y pensant, puis en pensant à chaque chose qui me le rappelait. La conversation avec les femmes m'excite.

« Je tire la queue des chats pour m'amuser, pour les

voir se débattre et entendre leurs cris ; je les ai pendus par la queue et les observais ; je les lâchais dès qu'ils paraissaient souffrir. J'ai suspendu des chiens à des portemanteaux par les pattes de devant ; quand ils semblaient souffrir je les détachais.

« La majorité des gens au milieu desquels je vis sont des Irlandais de la Nouvelle-Ecosse, des pauvres diables avec qui je suis souvent. Je me sens quelquefois si furieux que j'aimerais gratter la terre avec eux. Je n'aime pas beaucoup me battre, mais attrape juste avec des pierres. C'est drôle de casser les reverbères des rues ; je me suis querellé avec l'allumeur. Un homme m'ayant injurié, je me suis vengé en lui coupant des arbres et en leur enlevant l'écorce. Ayant entendu parler des maisons publiques, j'ai essayé d'en trouver une, et y suis allé.

« J'ai essayé une fois de sucer certains organes des chats. Quand les vaches rentraient à la maison, il m'est arrivé de prendre un bâton et de l'enfoncer dans leurs parties, ce qui me procurait une sensation agréable. Je ne voudrais pas, docteur, que le Directeur sût cela.

« Quand mon père disait que cela coûtait trop pour avoir une petite sœur pour jouer avec moi, je lui demandais pourquoi les familles pauvres en avaient tellement. Je savais tout sur ce sujet et lui disais cela pour m'amuser. En parlant avec l'institutrice, en voyant ma mère balayer le plancher ou en voyant se soulever les jupes d'une dame, j'ai eu pendant un instant des sensations voluptueuses. Ne le dites pas, docteur, mais j'ai eu des rapports une ou deux fois avec la surveillante. Elle dit que la masturbation me fait plus de mal, et me permet ainsi de m'en priver » (cette dernière déclaration est faite en chuchotant).

Déclarations à notre seconde entrevue :

« J'aime à m'amuser avec mes camarades et à me rouler en boule, ce qui me procure une chaleur spéciale. La masturbation est mauvaise puisqu'elle est contraire aux lois de la santé. C'est mal de battre les garçons, mais je ne m'arrête pas à y penser; je les bats d'abord et pense après que j'ai tort. J'éprouve une jouissance particulière en parlant de certaines choses; il en est de même quand la surveillante m'embrasse en me disant bonsoir ou quand je suis assis contre son sein. J'ai cette sensation quand je vois des dessins légers dans les journaux : *The Puck* et *The Judge*, et seulement quand il y a une femme représentée, par exemple dans le dessin d'un jeune homme qui en patinant donne un croc-en-jambe à une jeune fille dont la jupe se relève un peu. Une fois je lisais qu'une jeune fille s'était jetée à l'eau, qu'elle fut sauvée par un homme et qu'ils nagèrent ensuite entrelacés; la pensée de cette dernière attitude me donna la même sensation. Quand je suis au musée et que je regarde des statues de femmes, cela me produit le même effet; il en est également ainsi quand je vois des bébés nus, quand un domestique tend un petit enfant à sa mère qui le prend sur elle pour lui donner le sein. J'ai souvent eu cette sensation en lisant des romans que je n'aurais pas dû lire; également en voyant un veau qui venait de naître, des chats cherchant à s'accoupler, des chiens, des chevaux et des vaches montant l'un sur l'autre et enfin en voyant une femme allaiter un enfant.

« On ne peut me faire étudier si je ne le veux pas.

Quand je me suis masturbé, on me domine facilement. Je me masturbe toujours plusieurs fois quand on m'envoie au lit par punition. Je n'aime pas aller de bonne heure me coucher, parce que cela me donne des maux de tête ; si je reste assis un peu tard, je m'endors dès que je suis au lit.

« Quand je vais dans les rues et que je vois une jeune fille, cela me donne une érection ; cette dernière est plus forte, si elle flirte avec un garçon ou qu'elle s'appuie sur son épaule, ou qu'il lui passe le bras autour de la taille, ou qu'ils s'étreignent. Dans la ville les dessins qui sont sur les prospectus me donnent quelquefois cette sensation, mais je ne vois pas à la campagne beaucoup de choses qui me fassent cet effet. Je l'ai éprouvé en voyant des femmes et des petites filles en costume de bain ou quand elles marchent sur le bord de l'eau ou quand les hommes sont avec elles ; il en est de même quand les garçons parlent de ce que leurs pères et mères font ensemble, etc. Dans les cabinets d'histoire naturelle je vois souvent des objets qui me donnent cette sensation.

« Une fois, je lus qu'un homme avait tué une jeune fille d'un coup de feu, l'avait portée le lendemain dans les bois, l'avait déshabillée (il rit sur ce mot) et avait tiré des coups de feu sur son cadavre ; il me semble qu'en la déshabillant il avait dans l'esprit un autre but et j'éprouvai une jouissance. Quand j'ai lu que les hommes étaient des bâtards, l'idée d'une femme ayant un enfant de cette manière me donnait cette sensation.

Certaines danses, la vue de jeunes filles montant à cheval dans la position masculine, m'excitent de même ; également dans un cirque au moment où deux singes

coïtaient, et aussi celui où une femme fut lancée hors d'un canon, comme ses jupes volaient en l'air ! Cela ne me fait aucun effet de voir des hommes nus en costume de bain, mais je l'éprouve quelquefois quand c'est mon père, ou quand ma mère est à moitié habillée, ou quand elle entre dans ce costume dans sa chambre et que mon père y est, encore plus lorsqu'elle est en chemise.

« J'ai vu un garçon étreignant une fille dans une voiture, un homme saisissant une femme par le fond de son pantalon, des ivrognes s'amusant avec des femmes ; dans tous ces cas j'ai éprouvé une jouissance.

« Quand j'ai mangé de la viande, j'ai une éjaculation plus abondante ; je suis un grand mangeur de viande et dors souvent après.

« J'ai étudié l'histoire et la grammaire avant de venir ici, je n'aime pas cette école ; quand je cause avec l'institutrice d'ici, cela n'a aucun effet sur moi, contrairement à l'institutrice que j'avais à la maison, car elle ne lui ressemble pas. Je ne me rappelle à l'école que les choses dont j'ai besoin ; je récite et j'oublie.

« Il y a sur notre famille une sorte de défaveur. Ma mère était portée à la fierté et ne se liait pas avec certaines familles, ce qui a fait que la coterie lui en a voulu ; la chose date d'avant ma naissance.

« Quelquefois j'ai une jouissance quand je vois des vêtements de dessous de femme dans un magasin, ou quand je vois une dame ou une jeune fille en acheter, surtout si ce sont des caleçons. J'ai vu venir à la prison pendant une visite de mon père des femmes habillées en toile, et la robe de l'une d'elle se boutonnait du haut en bas ; cela m'a fait plus d'effet que de voir des vêtements de

dessous. J'en éprouve davantage à voir des chiens pendant leur rapprochement que de voir des jolies femmes, mais moins qu'à voir de jolies petites filles. Pour indiquer l'ordre d'intensité suivant lequel telles ou telles causes me font éprouver des sensations voluptueuses, je mettrais en dernière ligne le rapprochement des mouches avec leurs dards, puis les chiens, puis les chevaux, puis les vêtements de dessous des femmes ou les jolies petites filles, puis un garçon et une fille flirtant, puis les vaches montées l'une sur l'autre, puis des statues de femme ayant la poitrine découverte, puis le contact du corps de la surveillante avec la sensation de ses seins, enfin le coït lui-même.

« Quelquefois je vois certaines de ces choses sans qu'elles me fassent de l'effet. Celles qui agissent le moins agissent instantanément ; quelques-unes me procurent une jouissance prolongée qui s'accompagne alors d'éjaculation.

« Quand je lis qu'un homme a jeté à terre une femme, je pense généralement qu'il a dû le faire pour avoir des rapports avec elle ; même la pensée d'un meurtre avec une hache me procure de la jouissance, si le cas peut par un point quelconque éveiller l'idée d'un rapprochement sexuel.

« Je n'aime pas à dire ces choses à moins que vous ne pensiez que cela aidera à me guérir. On m'a circoncis l'autre jour, mais je n'ai pas besoin qu'on m'enlève les parties. Je veux essayer de m'empêcher de me masturber. J'aime à aller me promener dans les bois, pas toujours pour me masturber, mais seulement pour voir certaines choses. J'aime à attraper des papillons et à les piquer

avec une épingle. Alors je ne fraye pas avec les autres garçons ; ils sont trop paresseux, je suis las d'eux. »

Déclarations à notre troisième entrevue :

« Je sais des choses qu'un enfant de mon âge ne devrait pas savoir, je n'aime pas à les dire et n'ai pas besoin de me trahir. J'ai lu un livre sur les pratiques de la famille dans lequel on parlait des rapports naturels et du nourrissage des enfants, tout cela me faisait de l'effet. Il en fut de même des images représentant les parties sexuelles du corps, soit de la femme, soit de l'homme ; les squelettes ne me firent rien, excepté ceux qui étaient recouverts de parties molles. Le livre parlait de la jouissance et de la matière qui sort. Dans le dispensaire des enfants, des reproductions de parties sexuelles me firent de l'effet ; je vis le docteur donner un coup de lancette dans le sein d'une petite fille, et cela me donna une sensation voluptueuse. Le docteur soupçonna à ce moment que je me masturbais et recommanda à mes parents de me surveiller, mais ma mère ne m'a jamais surpris.

« J'ai lu qu'une femme avait été renversée sur le plancher, tuée par une hache ou une hachette, et traînée tout autour de la pièce ; cela m'a procuré une jouissance. Quand je tirais les cheveux des petites filles, je n'éprouvais aucune sensation sexuelle dont je me rappelle. Je ne crois pas en avoir éprouvé quand je me suis exhibé à des petits garçons et à une petite fille, car j'étais plus jeune ; mais j'en ai ressenti l'hiver dernier quand j'ai fait sem-

blant de m'exhiber à une femme. Je ne crois pas que la circoncision m'ait fait aucun bien.

« Quand j'entends parler d'un meurtre à coup de hache, cela ne me fait aucun effet tant qu'il n'y a pas de femme renversée. Je me rappelle avoir agité des sonnettes aux oreilles des petites filles sans avoir éprouvé aucune sensation. J'ai jeté un jour une petite fille dans une petite mare, profonde de 5 à 6 pieds. Je me promenais avec elle, elle dit à une de ses camarades de venir avec nous ; celle-ci me donna une poussée, l'autre était sur le bord et je la jetai à l'eau ; elle fit un plongeon (il rit en disant cela) et des garçons la retirèrent. Elle était tombée la tête la première ; je vis ses caleçons sans éprouver aucune jouissance, Mais, quand un de mes camarades me le rappelle, j'en éprouve, de même que quand j'y pense de moi-même ; une impulsion a dû me prendre quand je l'ai poussée à l'eau.

« J'ai tenu un de mes camarades sous l'eau pendant que nous nagions, jusqu'à ce que les bulles d'air vinssent à la surface (il rit) et ils m'en ont fait autant ; ma bande leur tombait dessus et la leur sur nous. J'ai appris une fois à une petite fille à nager ; j'avais ma main droite placée sous son cou, et cela m'a donné une sensation voluptueuse. Je n'éprouve rien quand je vais au bain avec plusieurs jeunes filles, mais c'est le contraire quand je suis seul avec une ou deux, au point que j'ai une sorte d'éjaculation.

« J'ai couché quelque temps avec un camarade et ai essayé toutes les nuits d'avoir des rapports avec lui ; il se couchait sur le ventre ; nous ne sommes restés qu'une semaine ensemble. J'en ai fait autant avec un autre dans un endroit différent ; il me dit qu'il avait de la jouissance

sent de 50 millimètres (à l'inspiration forcée 813 millim. de circonférence, à l'expiration forcée 762 millim.)

Pieds et mains extraordinairement grands.

Crâniologie de J... de son père et de sa mère

(en millimètres :)

	La Mère	Le Père	J...
Longueur maximum de la tête	175	185	186
Largeur au-dessus du tragus	135	133	135
» entre les arcades zygomatiques	125	131	128
» entre les bords externe des orbite	107	105	105
Distance entre les angles externes des yeux.	89	89	91
Distance entre les angles internes des yeux.	31	29	31
Largeur entre les angles de la mandibule	94	95	85
Distance du menton aux cheveux	175	180	167
» » à la racine eu nez.	108	115	110
» » à la base « .	62	65	59
» » à la bouche	45	44	44
» « au tragus	120	138	135
» du tragus à la racine du nez	110	107	104
Longueur de l'oreille	60	77	71
» du nez	44	55	50
Hauteur »	45	47	46
Elévation »	20	17	21
Largeur »	27	30	25
» de la bouche	44	49	42
Epaisseur des lèvres	9	12	19
Circonférence horizontale de la tête	520	520	520
» verticale »	333	330	345
» sagittale »	320	340	340

Le père a les yeux bleu foncé, les cheveux noir foncé (aujourd'hui gris), il est âgé de 70 ans.

La mère a les yeux brun foncé, les cheveux noir foncé elle est âgée de 38 ans.

J... a les yeux gris verdâtre, les cheveux brun foncé, frisés, la coloration de la peau est foncée.

Au dynamomètre la main droite donne chez J... 25, chez son père 60, chez sa mère 12 ; la main gauche donne chez J... 20, chez son père 62, chez sa mère 10.

A l'esthésiomètre, le bras droit donne chez J... 29, chez son père 36, chez sa mère 23 ; le bras gauche donne chez J... 48, chez son père 30, chez sa mère 24 ; le médius droit donne chez J... 4, chez son père 7, chez sa mère 2 ; le médius gauche donne chez J... 4, chez son père 7, chez sa mère 1 ; le bout de la langue donne 1 chez les trois sujets.

Examen anthropométrique (en millimètres) *de J... par le médecin de l'Institution.*

Taille	1587
Circonférence de la ceinture	667
» du buste au-dessus des mamelons	775
» des hanches au-dessus des trochanters	762
» du cou	40
De la grande tubérosité de l'humérus à l'extrémité du médius	584
Circonférence du biceps	216
» du poignet	165
» de la main aux articulations métacarpo-phalangiennes	216
» de la cuisse gauche	419
» » droite	406
» des deux mollets	317
Longueur du pied droit	269
» » gauche	266
» des membres inférieurs (du trochanter à la plante du pied)	825
» du pénis	83

Circonférence du pénis	83
» des épaules au milieu des omoplates	927
Ombilic à 252 au-dessus du rebord des cartilages.	
Poids	49 kil.

Longueur des doigts et des orteils normale; testicule gauche plus bas que le droit; circoncision; poils au pubis, absents sur l'abdomen et sur la poitrine; côtes inférieures faisant une légère saillie à gauche, symétriques à part cela. Ombilic sensible à la pression; pas de cicatrices. La colonne vertébrale est sensible tout le long de la région dorsale; épaule gauche un peu plus basse que la droite; il existe au milieu de la région dorsale une courbure très légère et latérale comprenant environ cinq vertèbres; épaules arrondies; voussure considérable des épaules quand le sujet est assis, moins marquée quand il est debout; tendance à s'asseoir sur l'épine lombaire.

Généalogie de J...

Le père, âgé de 70 ans, a une taille de 1828 millimètres et pèse 72 kilog. Il est actif, son tempérament est nerveux et sanguin; il fabrique maintenant des patrons, mais à exercé d'autres professions; a eu plusieurs maladies graves, a été atteint entre 35 et 45 ans de fièvre bilieuse, de fièvre typhoïde, d'érysipèle et de rhumatisme; souffre maintenant fréquemment de cette dernière maladie ; à eu pendant un grand nombre d'années un léger catarrhe. Il ne s'adonne pas aux boissons fortes mais prend quelquefois de la bière et du vin. Il a des goûts littéraires, est très



Portrait de J.

amateur de musique, n'est pas d'un caractère désagréable; il a deux frères plus jeune et une sœur qui sont tous vivants et bien portants. Le plus âgé des deux frères seulement souffre de rhumatisme goutteux; il est gras et pèse 11 kilog. L'autre s'est toujours bien porté, sauf qu'il y a 30 ans environ il a eu une fièvre grave. La sœur, qui est la plus jeune de la famille, est d'un tempérament très nerveux; elle est mariée, a fait une fausse couche et n'a pas eu d'enfant.

Le grand-père paternel de J... est mort à 60 ans d'une maladie de foie. Il avait 1778 de taille, était bien bâti, avait en général une bonne santé, mais aussi par moment des attaques de catarrhe qui ont à la fin entraîné sa mort; tempéré dans ses habitudes; il a été une fois élu sénateur. Il avait les goûts littéraires et de l'habileté manuelle; caractère jovial, aimait beaucoup les enfants.

La grand'mère maternelle de J... est morte à l'âge de 74 ans d'une paralysie au cerveau; elle se portait bien en général, sauf un catarrhe, et à la fin de sa vie des manifestations bilieuses et rhumatismales; elle avait eu sept enfants dont trois morts jeunes.

Un des arrière-grand-pères paternels de J... a vécu jusqu'à 83 ou 84 ans, et est mort avec une jaunisse foncée: il était très corpulent. Pendant 32 ans il fut incapable de marcher sans aide à cause de la faiblesse de ses genoux. Il a joui d'une bonne santé jusqu'à peu de temps avant sa mort; il était gai et réjoui dans ses jeunes années. Il était compositeur et professeur de musique, mais s'occupait aussi de travaux manuels, comme menuisier pour maisons et pour navires. Sa mère, qui par conséquent était l'arrière grand-mère du père de J...,

était morte à 80 ans; elle a eu beaucoup d'enfants qui ont atteint l'âge mûr; l'un avait des tendances à l'obésité.

L'arrière grand-père paternel de J..., du côté maternel était banquier, mais on ne sait sur lui rien de plus précis. Sa femme eut une dépression mentale avant de mourir, mais la cause immédiate de sa mort fut un anthrax. Elle avait une nature *poétique* et une mémoire merveilleuse ; elle a été la mère de plusieurs enfants qui ont atteint un âge moyen.

La mère de J... est née en Italie d'une très bonne famille; elle a 38 ans, a eu trois frères et une sœur. Sa mère mourut de phtisie quand elle était très jeune, et à l'âge de 5 ou 6 ans environ elle fut adoptée par un capitaine de vaisseau et par sa femme qui l'emmenèrent en Amérique. Elle reçut une éducation religieuse et est une femme dévouée; sa santé est délicate, ce en quoi elle paraît tenir de sa mère (probablement par tendance à la phtisie) ; elle est active et a des goûts musicaux. J... a été son premier enfant; deux ans plus tard, elle a eu une fille qui pesait 4 kilog. 082, bien développée, mais qui mourut avant d'avoir deux ans, par suite de convulsions de cause inconnue. Trois jours avant sa mort, on lui avait donné, ainsi qu'à son frère, deux pièces de monnaie en nickel et on a supposé qu'elle avait pu en avoir avalé une, mais on ne sait rien de précis; elle était en somme en bonne santé jusqu'à la nuit suivante où se manifestèrent les symptômes des convulsions.

La mère de J... fut atteinte, vers le cinquième ou le sixième mois de la grossesse où elle le portait, d'un panaris qui la fit beaucoup souffrir; elle dut recourir à des soins médicaux pour une congestion du foie qui per-

sista jusqu'à la naissance de J... et qui exigea un traitement continuel pour empêcher une fausse couche. L'enfant naquit un mois avant terme, il pesait 2 kilog. et était jaune de peau ; on le portait sur un coussin avec une bouillotte. Il ne pouvait supporter aucune espèce de lait : la farine d'Hallick sembla lui réussir pendant quelque temps, puis on y substitua le gruau d'avoine qui parut la seule chose que son estomac voulut accepter. Il eut de bonne heure le rachitisme, trois vertèbres fléchirent, et il ne put ni marcher ni même se tenir debout avant l'âge de 2 ans 1/2. Il a été presque constamment soumis à un traitement médical jusqu'à l'époque actuelle. Son pouls n'est devenu régulier que depuis trois ans. Quand il avait suivi son traitement pendant le jour, il marmottait et criait pendant la nuit, paraissait avoir du délire et ouvrait des yeux hagards. Il avait des spasmes de courte durée, mais qui à un certain moment étaient très fréquents.

A l'âge d'environ deux ans, J... tomba d'un fauteuil et se cassa la jambe ; à l'âge d'environ six ou sept ans, il tomba de la balustrade d'un jardin et eut des symptômes de commotion cérébrale ; à plusieurs reprises il a roulé du haut en bas d'un escalier.

Son père dit : « J... a toujours eu l'esprit vif et intéressé aux machines ; quand il est bien disposé pour y concentrer son esprit, il apprend vite ses leçons. Il est fier d'un talent musical qui est supérieur à celui de la majorité des enfants qui ont une pratique plus longue, d'après ce que déclarent les professeurs des institutions musicales dans lesquelles il a étudié quatre année consécutives. »

Son père ajoute : « Il faudrait un long récit pour narrer les persécutions, les conspirations tendant à notre ruine,

les actes persistants de malice envers nous qui commencèrent avant que cette jeune victime vînt au monde... Il suivit l'école publique de *** pendant près d'une année et s'y comporta très bien. J'ai une lettre de son institutrice dans laquelle elle dit qu'elle n'a jamais rien vu dans sa conduite qu'on pût qualifier de malicieux et qu'elle était heureuse de déclarer qu'elle pouvait toujours se fier à sa parole. Nous l'envoyâmes ensuite dans une école de notre voisinage; c'est là qu'il commença à se déranger. Ce changement d'école le fit reculer dans ses études, il perdit naturellement la faveur de son institutrice, se découragea, de sorte qu'à la fin nous l'en avons retiré, sur l'avis des médecins, et lui avons fait donner chez nous l'instruction qui lui fallait. »

Une comparaison sur les points suivants des antécédents de J... avec sa propre condition est au moins suggestive : père nerveux, tante paternelle très nerveuse et ayant eu une fausse couche; grand'mère maternelle morte d'une paralysie cérébrale; une des arrières-grand-mères paternelles mentalement déprimée et mélancolique plusieurs années avant sa mort qui a pour cause immédiate un anthrax; mère atteinte d'un panaris sept mois environ avant la naissance de l'enfant; celui-ci a la jaunisse, ne peut pas marcher avant l'âge de deux ans et demi, il a été chétif, a eu des moments où il criait, paraissait délirer, avait des spasmes de courte durée, souffrait de congestion du cerveau. Sa sœur est morte de convulsions. Il semble qu'il ait aussi une tendance héréditaire à l'obésité. A noter le talent musical dans la famille.

J... a un extérieur brillant et intelligent. Il a de l'hésitation quand il raconte les particularités les plus mauvaises

sista jusqu'à la naissance de J... et qui exigea un traitement continuel pour empêcher une fausse couche. L'enfant naquit un mois avant terme, il pesait 2 kilog. et était jaune de peau ; on le portait sur un coussin avec une bouillotte. Il ne pouvait supporter aucune espèce de lait : la farine d'Hallick sembla lui réussir pendant quelque temps, puis on y substitua le gruau d'avoine qui parut la seule chose que son estomac voulut accepter. Il eut de bonne heure le rachitisme, trois vertèbres fléchirent, et il ne put ni marcher ni même se tenir debout avant l'âge de 2 ans 1/2. Il a été presque constamment soumis à un traitement médical jusqu'à l'époque actuelle. Son pouls n'est devenu régulier que depuis trois ans. Quand il avait suivi son traitement pendant le jour, il marmottait et criait pendant la nuit, paraissait avoir du délire et ouvrait des yeux hagards. Il avait des spasmes de courte durée, mais qui à un certain moment étaient très fréquents.

A l'âge d'environ deux ans, J... tomba d'un fauteuil et se cassa la jambe ; à l'âge d'environ six ou sept ans, il tomba de la balustrade d'un jardin et eut des symptômes de commotion cérébrale ; à plusieurs reprises il a roulé du haut en bas d'un escalier.

Son père dit : « J... a toujours eu l'esprit vif et intéressé aux machines ; quand il est bien disposé pour y concentrer son esprit, il apprend vite ses leçons. Il est fier d'un talent musical qui est supérieur à celui de la majorité des enfants qui ont une pratique plus longue, d'après ce que déclarent les professeurs des institutions musicales dans lesquelles il a étudié quatre année consécutives. »

Son père ajoute : « Il faudrait un long récit pour narrer les persécutions, les conspirations tendant à notre ruine,

les actes persistants de malice envers nous qui commencèrent avant que cette jeune victime vînt au monde... Il suivit l'école publique de *** pendant près d'une année et s'y comporta très bien. J'ai une lettre de son institutrice dans laquelle elle dit qu'elle n'a jamais rien vu dans sa conduite qu'on pût qualifier de malicieux et qu'elle était heureuse de déclarer qu'elle pouvait toujours se fier à sa parole. Nous l'envoyâmes ensuite dans une école de notre voisinage; c'est là qu'il commença à se déranger. Ce changement d'école le fit reculer dans ses études, il perdit naturellement la faveur de son institutrice, se découragea, de sorte qu'à la fin nous l'en avons retiré, sur l'avis des médecins, et lui avons fait donner chez nous l'instruction qui lui fallait. »

Une comparaison sur les points suivants des antécédents de J... avec sa propre condition est au moins suggestive : père nerveux, tante paternelle très nerveuse et ayant eu une fausse couche; grand'mère maternelle morte d'une paralysie cérébrale; une des arrières-grand-mères paternelles mentalement déprimée et mélancolique plusieurs années avant sa mort qui a pour cause immédiate un anthrax; mère atteinte d'un panaris sept mois environ avant la naissance de l'enfant; celui-ci a la jaunisse, ne peut pas marcher avant l'âge de deux ans et demi, il a été chétif, a eu des moments où il criait, paraissait délirer, avait des spasmes de courte durée, souffrait de congestion du cerveau. Sa sœur est morte de convulsions. Il semble qu'il ait aussi une tendance héréditaire à l'obésité. A noter le talent musical dans la famille.

J... a un extérieur brillant et intelligent. Il a de l'hésitation quand il raconte les particularités les plus mauvaises

de son histoire. Il a montré du respect pour sa mère et pour sa famille. Il nous a dit dans une de nos visites qu'il avait dit tout ce qu'il se rappelait pour le moment, mais il promettait avec un sourire de se rappeler encore d'autres choses; il semblait aimer par moment à raconter ses phénomènes sexuels, mais était enclin à dissimuler quelques cruautés qui s'y rattachaient, dont il avait à rendre compte et que par conséquent il pouvatt redouter de détailler. Aussi, quand il nous a raconté l'histoire de la petite fille jetée dans la mare, il a hésité et a souri avant de commencer. Il en a probablement fait beaucoup plus que ce qu'il se rappelle. Il n'a pas la pensée de sa perversité réelle, et d'après ce point de vue, il est souvent honnête, car dans un grand nombre de cas il n'a pas manifestement conscience de la répulsion, qu'aurait tout enfant normal, et il ne sent ni ne voit pourquoi « ou le regarderait comme pire qu'il n'est. » Il dit que les choses qu'il fait sont mauvaises, mais c'est une question de savoir jusqu'à quel point il le sent; car il peut le dire simplement parce qu'on le lui a dit très souvent et parce qu'on le lui a rappelé par les moyens sévères et légaux. Il peut le faire aussi pour produire une bonne impression. On peut le suspecter quand il dit qu'il n'approuve pas qu'on jure ni qu'on fume; cependant il n'est pas impossible qu'il ait ressenti cela, car les sujets de cette nature ont souvent plus de répulsion pour les écarts légers que pour les actions cruelles.

Comme exemple de sa vanité il désirait nous faire croire qu'il était le seul enfant de l'Institution qui fût examiné par nous, il témoignait complètement qu'il était jaloux de cette singulière distinction.

En somme, il n'y a aucune raison spéciale de mettre en doute qu'il ne nous ait décrit ses phénomènes sexuels avec autant de véracité qn'il le pouvait. Mais dans notre quatrième visite, quand nous l'avons contredit à dessein à propos des choses dont son entourage l'accusait constamment et qu'il niait souvent, il semblait être fortement tenté d'altérer la vérité. D'abord il niait avoir frappé à l'Institution ses camarades dans la région de l'estomac, puis il dit qu'il l'avait fait dans la poitrine, enfin il reconnut que cela avait pu être dans l'estomac. Il ne semble pas qu'il ait jamais été avant nous interrogé minutieusement sur sa vie psycho-sexuelle, et dans ce cas il serait plus naturel pour lui de cacher que d'exagérer ; de plus il témoignait d'une connaissance trop approfondie dans la matière pour un enfant qui n'en aurait pas eu l'expérience. En outre un certain nombre de ses phénomènes sexuels ont été confirmés par des témoignages étrangers.

Dans notre troisième visite, nous lui avons dit qu'il n'avait pas été franc avec nous tant pour sa brutalité que pour sa lubricité ; il a souri sans rien répondre.

Beaucoup des actes de J... se rencontrent chez d'autres enfants. Il en diffère parce qu'il les poussait à l'extrême, par exemple, quand il tenait un petit garçon sous l'eau jusqu'à ce que les bulles d'air vinssent à la surface ; à ce moment il n'éprouvait aucune répulsion pour la gravité de cet acte et riait en y pensant.

Sa sensibilité sexuelle étant due sans doute en partie à la masturbation, celle-ci à son tour est probablement devenue un symptôme et une cause de troubles nerveux.

Comme conclusion, nous disons que J.., est spécialement intéressant *comme cas de la zone mitoyenne*. Il

est cruel simplement pour s'amuser, il n'en éprouve que peu ou pas de répulsion, car autrement il réagirait contre cet amusement. Toutes les fois que la cruauté lui suggère d'une manière quelconque la possibilité d'un rapprochement sexuel, il devient excité; par exemple, quand il lit qu'un homme a tué une femme à coup de hache, et ne s'excite que si elle est tombée à terre. Il semble n'avoir ni plaisir ni répulsion pour la brutalité, mais dès qu'il y a là une occasion pour une excitation sexuelle, le résultat est en somme du plaisir. C'est dans cette indifférence complète ou partielle qu'il semble être sur la limite entre la sexualité et la cruauté. Il est possible qu'il reçoive une jouissance sexuelle de la cruauté elle-même, mais il a peur de l'avouer. Quoi qu'il en soit, cela prouve avec quelle facilité on peut passer de la brutalité à la sexualité, de sorte que cette dernière peut graduellement devenir le motif de la première.

Observation VII

A l'âge de 14 ans et 5 mois, K... a tué brutalement un petit garçon. Il a été condamné pour meurtre au premier degré, mais avec la restriction qu'il ne subirait pas la peine de mort et serait placé dans un établissement où il se trouverait mis dans l'impossibilité de nuire. Son avocat avait admis le crime et plaidé la folie. Afin de soutenir sa thèse, il fit venir devant la Cour un certain nombre de petits garçons pour témoigner des actes cruels et bizarres qui avaient été commis sur eux par l'accusé.

K... fut condamné à la réclusion (*solitary confinement*) perpétuelle.

Nous donnons d'abord les dépositions des enfants qui ont été victimes de sa cruauté et de ses caprices.

Première victime (attentat commis le 21 juin 1872)

V.B.H... âgé de 10 ans : K... que je ne connaissais pas m'a battu avec un bâton dans un bâtiment situé sur le derrière. Il m'a enlevé ma jaquette, ma veste, mes pantalons, avant de me fouetter, m'a frappé deux ou trois fois et me dit en commençant qu'il voulait me couper la verge; il ne fit pas autre chose en me fouettant; je ne sais pas combien de temps je suis resté dans les cabinets. J'ai crié, il m'a fouetté cinq fois; quand je me sauvai, il me courut après et vint à la maison pour détourner les soupçons. Il m'avait, après m'avoir déshabillé, attaché les pieds ensemble, les mains ensemble, puis m'avait lié à une poutre. Ensuite il m'a détaché; il y avait des marques tout autour des endroits des poignets et des chevilles où il m'avait attaché. Je ne sais pas combien de temps cela avait duré; il m'a fait très mal. Il me dit qu'il allait me laisser dans cet endroit en fixant la porte, puis il l'ouvrit et me fit sortir. Il ne me fit rien dire pendant qu'il m'attachait et me fouettait. Il m'avait emmené sur la colline de H. pour voir les soldats avec deux d'entre nous. Il renvoya F... Un des garçons était venu sur la colline, mais rentra chez lui en courant quand il commença à me fouetter, l'autre a vu la moitié de la scène.

A l'examen contradictoire (*cross-examination*) :

« J'ai 10 ans; je n'avais jamais vu K... avant de le rencontrer ce jour; il m'a attaché les pieds avec une corde qu'il avait apportée; c'était une corde longue. Je criai, fis du bruit et me débattis. Il m'attacha d'abord les pieds, m'enleva ma jaquette et ma veste avant de m'attacher les mains; puis il prit une verge qu'il avait trouvée sur la colline de H. Cette verge était ronde, il m'a frappé avec et m'a fait très mal. Quand nous sommes descendus de la colline, il marchait devant moi, et plus vite que moi; il m'avait mis un mouchoir de poche dans la bouche en me disant de ne pas « gueuler. »

Deuxième victime (attentat le 22 juillet 1872)

« J'ai 10 ans. Je ne connaissais pas K... Il y a environ deux ans, je regardais la devanture d'un magasin de jouets, dans la rue qui est derrière la maison où j'habite. K... me demanda si je voulais 25 cents; je lui dis que oui. Il me dit de venir avec lui qu'il me les donnerait; je lui demandai ce que j'avais à faire pour les gagner et il me répondit qu'il s'agissait de porter son paquet. Il m'emmena alors sur la colline de H... et me dit qu'il fallait attendre un garçon qui allait apporter le paquet. Il entra dans un water-closet, ferma la porte sur nous et me déshabilla, m'attacha les mains au-dessus de la tête et m'accrocha à une poutre. Puis il prit une corde qui avait à peu près la largeur de la bordure d'un drap et la longueur suffisante pour attacher un gros paquet; il en fit une sorte de fouet et m'en battit de toutes ses forces. Il me mit alors à terre, me piétina et me sauta dessus,

puis courut au dehors et me dit qu'il me tuerait si je sortais. Il m'avais enlevé tous mes vêtements, y compris mes souliers et mes chaussettes, et j'étais tout à fait nu pendant qu'il me battait. Il m'avait attaché les pieds ensemble, mais sans les fixer à un objet; mes mains, comme je l'ai dit, étaient attachées à une poutre, et il m'avait enfoncé un mouchoir de poche dans la bouche avant de me lier : sa corde servit en partie pour me lier et en partie pour me fouetter. Pendant qu'il m'attachait, il ne semblait pas accomplir un acte extraordinaire. Je ne me rappelle pas pendant combien de temps il m'a frappé. Il me battit sur le dos et sur toutes les parties environnantes, puis me sauta sur le dos et quand je rentrais chez moi j'étais couvert de meurtrissures noires et bleues. Pendant qu'il me piétinait, il ne faisait rien autre et ne disait rien. Il ne paraissait ni irrité ni de mauvaise humeur. Je ne pouvais pas crier parce qu'il m'avait mis un mouchoir de poche dans la bouche. »

Troisième victime (attentat le 17 août 1872)

« J'ai 9 ans. Je ne connaissais pas K... avant ce qui s'est passé entre nous. J'étais au bout de la rue; K... vint vers moi et me demanda si je voulais porter une lettre à la station des omnibus. Je lui répondis que ma mère ne le permettrait pas; il me dit qu'il me donnerait deux sous (*10 cents*) si j'y allais; je lui répondis que je n'en avais pas besoin. J'étais alors à quelques pas de mon habitation; je ne le suivis pas, mais descendis au bord de l'eau. Au bout d'un instant il descendit aussi sur

la berge, qui est à quelques pas de l'extrémité de la rue, et me demanda si je ne voulais pas aller m'amuser en bateau; j'y consentis. Quand nous y fûmes, il me dit que j'avais fait trois mensonges et qu'il allait me battre trois fois. Il me dit qu'il allait me déshabiller, et le fit. Il prit une courroie qu'il avait autour de la taille et m'en donna des coups sur l'estomac et sur la tête. Il ne fit rien que me déshabiller avant de me fouetter. Il me donna trois coups sur l'estomac et s'arrêta un peu, environ une minute entre chaque coup : je ne me rappelle pas qu'il ait dit alors quelque chose; puis il me donna des coups sur la tête avec la courroie. Puis il me piqua environ quinze fois avec une épingle sur la face; il enfonçait l'épingle sur le pourtour de chaque joue, mais pas très profondément; cela ne me fit pas très mal, mais il sortit du sang; une seule fois il me piqua juste au-dessus de l'œil; cela me fit mal, bien que l'épingle ne fût pas grosse. Alors il me toucha les parties; il m'y enfonça une fois l'épingle, sans que cela me fit grand'chose. Je ne criai pas, il m'avait mis la main sur la bouche pour m'en empêcher, Il m'avait renversé dans le fond du bateau avant de me déshabiller. Il me mordit aussi la joue, mais pas très fort, puis me mordit dans le dos pendant que j'étais couché sur le ventre, et me dit de garder cette position. Comme j'essayais de me relever, il me mordit encore la joue, me dit de me recoucher et me mordit encore dans le dos, directement sur le croupion; cela me fit mal, bien qu'il ne semblât pas y mettre de force. Il me dit alors de me rhabiller, de me mettre au bout du bateau et de dormir. Au bout d'une minute environ, il sauta hors du bateau; j'en fis autant aussi vite que je pus et m'enfuis en courant.

Il me souriait quand il me dit d'enlever mes vêtements; mais à part ce que j'ai rapporté, il ne parlait pas, ni pour moi, ni pour lui-même; il ne m'a pas attaché. »

Quatrième victime (attentat le 5 septembre 1872)

Cet enfant n'a pas déposé devant la Cour, parce qu'au moment du procès, il avait été emmené dans un autre Comté; mais on sait que K... lui avait donné quatre coups de couteau, l'un dans l'aine, les autres dans le dos.

Cinquième victime (attentat le 8 septembre 1872)

« J'ai 8 ans. J'étais au coin des rues P... et S... lorsque K... me parla; il me demanda si je voulais aller voir le cirque de Barnum; il s'enquit aussi si mon père avait un fusil et je lui dis que oui. Il alla alors derrière la colline de H.., Je me rendis à un endroit où il y avait des pierres entourées de maisons de briques ne construction. Je descendis tout près d'un étang; K... essaya de m'y pousser, mais mon pied seul fut trempé. Alors il m'emmena de l'étang vers les pierres en question, m'attacha les mains derrière le dos, me mit dans la bouche un bouchon de bouteille à lait, prit un bâton et me battit. Il m'avait enlevé tous mes vêtements, m'avait traîné jusqu'à un rocher, m'y avait mis sur la pierre froide sans rien sous moi; il se tenait debout en me fouettant et riait pendant ce temps. Il me donna plus de cinquante

coups, et rit environ deux minutes. Il me disait aussi pendant ce temps de jurer et de dire des vilains mots; je le fis : il me menaçait, si je refusais, de me fouetter. Il se mit deux fois à sauter à une certaine distance de moi autour du rocher, en riant et en faisant un bruit qui ressemblait à un cri. J'étais assis pendant qu'il me fouettait. Puis il m'habilla, me dit que le cirque de Barnum allait venir et m'entraîna à la maison. Il me conduisit jusqu'à mi-chemin de chez moi et je fis seul le reste de la route : je criais en marchant avec lui. Nous rencontrâmes environ cinquante personnes, mais je ne leur dis rien. Il me demanda de revenir avec lui le lendemain et qu'il me ferait voir autre chose; quand il me quitta, j'étais tout près de chez moi. »

A l'examen contradictoire : « Je suis resté absent de chez moi à peu près depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures de l'après-midi. K... m'avait dit de ne rien dire à personne, ou qu'il me battrait encore davantage la prochaine fois qu'il me rencontrerait. »

Sixième victime (attentat le 11 septembre 1872)

« J'ai 9 ans. Je ne connaissais pas K... qui m'a fait des blessures et l'ai seulement vu avec ses papiers quand j'ai été à l'école. La première fois que je l'ai vu, c'était en septembre et il m'a emmené de la rue n° 6. Pendant que je jouais avec du sable sous un arbre, j'ai vu K... qui descendait la rue E...; il me dit que si je voulais aller à la maison qui était à louer dans la rue B... il me donnerait 25 cents. Il descendit avec moi dans une

petite place étroite, où il y avait une grange et une sorte de trou qui ressemblait à un fossé, m'ordonna d'y descendre en regardant tout autour de lui et dit : « Non, je pense que je le ferai sous le dépôt des bateaux. » Alors il me conduisit à travers plusieurs rues : nous rencontrâmes toute une troupe de garçons qui descendaient le long de la voie ferrée; il rit et causa avec eux, mais je ne savais pas ce qu'il disait. Puis il traversa la voie ferrée et me mena au-dessous du dépôt des bateaux; là, le sol était couvert de mousse. Il me mordit le nez et m'y donna des coups de poing qui le firent saigner; alors il me dit de prendre mon mouchoir de poche, de m'essuyer le nez et de le tremper dans l'eau de mer. Je lui dis que je ne voulais pas, parce que l'eau salée me ferait saigner encore plus. Alors il me renversa, et j'eus peur qu'il ne me jetât dans l'eau : il me dit qu'il le ferait si je ne me laissais pas renverser. Comme je ne le voulais pas, il me saisit par le cou et me fit glisser dans un trou qu'un bateau avait fait dans le sable; il me prit alors le mouchoir et se mit à m'en essuyer la figure; pendant ce temps il tenait à la main un fer à cheval.

Il y avait sur la plage des bandes de personnes, des jeunes garçons et des hommes qui allaient dans le dépôt de bateaux, et des jeunes gens qui pêchaient; j'allais crier, mais il me dit que si je criais il me tuerait. Alors il me sortit du dépôt de bateau et me mit sur la voie ferrée, il me frappa avec le fer à cheval et me fit saigner; il m'égratignait et me surveillait de près; de temps en temps il reprenait le fer à cheval et me faisait dans la main des trous qui saignaient considérablement. Il avait sous son habit un gros couteau de boucher et un petit

couteau de poche; avec la première arme il me fit sur chaque côté de la face trois coupures; il la retirait après le premier coup, essayant de l'enfoncer plus profondément le second coup, puis la retirait le second coup pour essayer de l'enfoncer plus profondément la troisième fois. J'étais dans un marais; il essaya de me faire arrêter dans les flaques d'eau, après m'avoir lié les mains derrière le dos, il me coucha, s'agenouilla devant moi et essaya de me donner des coups de couteau au bas du corps, mais je ne le laissai pas faire. La lame de son gros couteau était toute tachée du sang qui dégouttait à terre soit de l'arme, soit de mes blessures.

Pendant qu'il me frappait il était tantôt agenouillé, tantôt debout. Quand il venait de me donner un coup il regardait un peu le couteau, paraissait le fixer et se levait; je ne sais combien de temps il restait dans cette attitude, mais il mit cinq minutes entre chaque blessure, et pendant ce temps ne quittait pas des yeux le sang qui était sur l'arme qu'il retournait de temps en temps. Un chien aboyant près de là, il regardait à chaque instant pour voir si cet animal allait venir.

Il me fit dire mes prières et essaya de me faire prononcer des paroles mauvaises, mais je ne voulus pas. Il me dit qu'il allait me tuer et que je ne reverrais plus ni mon père ni ma mère. Il me fit agenouiller et voulut m'enlever mes vêtements, mais j'étais trop fort et ne le lui laissai pas faire; cependant comme il me tenait attaché tout ce temps-là, il me prit et me mit à genoux. Il me fit réciter deux fois le « Notre père qui êtes aux cieux »; se tenant debout devant moi qui était à genoux et répétant les prières à voix basse. A la fin il y avait ajouté quelques

mauvaises paroles que je ne répétai pas. Il essaya de me les faire dire et me frappait à la face lorsque je ne le faisait pas. Cela dura à peu près cinq minutes. Il tenta encore de me donner des coups de couteau après qu'il m'eut fait dire mes prières. Je suis resté avec lui environ trois heures et demie dans le dépôt des bateaux. »

Septième victime (attentat le 17 septembre 1872)

J'ai eu 7 ans le mois de septembre dernier. J'étais au coin des rues B... et C... lorsque K... vint vers moi et me dit : « Viens voir les soldats ». Il me saisit alors par la main, m'emmena vers la voie ferrée et m'y fit marcher pendant deux milles environ. Puis il me conduisit dans les talus qui séparent le chemin de fer de la mer, me déshabilla et m'attacha à un poteau en me mettant des liens autour des mains et des pieds. J'étais droit contre le poteau, une première corde passée autour de mes jambes et du poteau, une seconde autour de mon tronc et du poteau, une troisième me liant les mains sans les fixer au poteau; il m'avait enlevé tous mes vêtements et les avaient mis à mes pieds. Il tenait deux couteaux, un gros couteau à découper et un couteau de poche; il me fit cinq blessures à la tête et une derrière l'oreille, la première avec le gros couteau, les autres avec le petit; pendant tout ce temps il était debout devant moi et ne disait rien. Un homme étant venu de notre côté, il prit peur, jeta l'arme qu'il tenait à la main, et s'enfuit en courant, me laissant attaché. »

Premier meurtre
(accompli probablement le 18 mars 1874)

Rapport médical sur l'autopsie. — Nous nous sommes trouvé en présence d'un cadavre de jeune fille, dans un état avancé de décomposition, recouvert de vêtements également très altérés; la tête était séparée du tronc, les parties molles étaient presque partout détachées par la putréfaction du squelette, le tout mélangé d'une certaine quantité de cendre, de charbon mouillé, de poussière, etc.

Les vêtements ont dû être arrachés de force ou coupés du haut en bas à leur partie antérieure. Les deux poches et la ceinture de la robe étaient déchirées, et il semblait qu'on les eût arrachées sans prendre le temps de déboutonner les jupes ni de dégrafer la taille. Le devant de la robe de dessous et une partie du jupon étaient aussi coupés par le milieu; il en était de même de la ceinture des caleçons, au moyen de coupures correspondantes. La chemise était dans un tel état de détérioration qu'il était difficile de dire si elle avait été coupée ou arrachée, mais l'un ou l'autre avait été fait. Le côté droit des caleçons était boutonné à la ceinture, mais le côté gauche ne l'était pas et paraissait avoir été tiré le long de la jambe jusqu'en bas.

La peau et les parties molles de la partie supérieure des cuisses et du tiers inférieur de l'abdomen étaient remarquablement conservées par rapport au reste du corps. On

y constata des blessures faites avec un instrument tranchant. Il y avait une plaie évidente de cette nature un peu au-dessous de l'aine. La blessure la plus nette s'étendait à travers la peau et le tissu cellulaire jusque dans la cavité abdominale sur une ligne qui commençait à la fente des parties génitales et la prolongeait directement en haut; mais il était impossible de déterminer jusqu'à quelle hauteur remontait cette incision, parce que la peau était détachée par la putréfaction à quelques pouces au-dessus. On pouvait aussi très bien voir une autre coupure longue de quatre à cinq pouces, faite dans une direction oblique sur la fosse iliaque droite et sur la partie inférieure de l'abdomen autour de cette région.

Sur les deux tiers supérieurs de l'abdomen, à la poitrine et au cou, la peau et les parties molles étant entièrement détruites par la putréfaction, il est impossible de dire si des blessures ont été faites dans ces parties. Pas de fractures ni au crâne ni aux autres os.

J'ai recherché avec beaucoup de soin si les vêtements présentaient des preuves de coups de couteau les ayant traversés, je ne vis rien qui eût ce caractère précis, excepté un trou de la jambe gauche des caleçons qui aurait pu être fait en même temps que la plaie sous-jacente de la cuisse.

Les vêtements ont été évidemment ouverts avant qu'aucune blessure ait été faite dans toute la partie du corps située au-dessous du cou. La peau des bras était intacte et ne présentait pas de blessures. Les bras étaient passés dans les manches de la robe. Les bas étaient aussi en place sur les jambes et les pieds retenus par des jarretières en caoutchouc. Voilà la relation exacte de tous les faits importants que l'autopsie a révélés. »

Confession écrite de K... à son avocat. — « Cher monsieur, je vous fais de mon propre mouvement les déclarations suivantes :

Le matin en question, j'ouvris la boutique ; comme je la balayais, la petite fille entra et me demanda certains papiers. Je lui dis de descendre au-dessous, fermai la porte de la boutique et la suivis. Comme elle était debout au milieu de la cave, la face tournée du côté de Broadway, je vins derrière elle, lui mis la main gauche sur la bouche et lui coupai la gorge avec mon couteau. Elle se débattit et tomba, mais de crainte qu'elle ne fît du bruit, je lui mis une seconde fois la main sur la bouche. Elle ne remua plus ; au bout de quelques minutes je la traînai derrière le water-closet et mis sur elle des cendres et des pierres. Alors je lavai mes mains et mon couteau. J'entendis mon frère qui essayait d'ouvrir la porte ; je courus l'ouvrir et le ramenai avec moi avant qu'il ne descendît ; pendant que nous revenions il me demanda pourquoi j'avais fermé la porte, je lui dis que j'avais été aux cabinets. Ma mère et mon frère sont étrangers à la chose, ils ne savent rien, moi seul ai tout fait.

Quant au motif qui m'a fait agir ainsi, je l'ignore. Quand elle entra, des mots me vinrent à la bouche avant que je pusse les arrêter. Alors, quand je pensai à ce que je lui avais dit, j'eus peur qu'elle n'allât dans les autres étages et qu'on ne crût que j'avais un but en l'envoyant à la cave, et je résolus de faire ce que j'ai fait. Je le répète, ma mère ni mon frère ne savent rien de cette affaire. »

Remarque d'un médecin : « Il y a une chose qui m'a

frappé à l'autopsie. La victime était pauvrement vêtue et avait un certain nombre de vêtements, quatre ou cinq, je crois. Les uns étaient boutonnés derrière, les autres devant. K... n'a pas déboutonné les derniers, mais les autres ont été coupés avec un instrument tranchant. »

2e *Meurtre* (commis le 22 avril 1874)

Déposition de P. W. — « L'enfant était mort et couché sur le dos, les pieds étendus; ses petits pantalons étaient détachés, il avait une casquette de velours sur la tête. Il sort du sang par les deux yeux, il a la gorge coupée, sa main gauche présente six coups de couteau, la région du cœur est toute criblée de blessures semblables faites à travers les vêtements, j'ai enlevé quelques-uns des vêtements. Le corps n'était pas complètement froid, mais il était un peu flasque. »

Déposition d'un officier de police : « Il y avait des coups de couteau à la partie postérieure de la main gauche, il semblait que la gorge eût été coupée du côté gauche, car le sang s'écoulait de ce côté du cou. Les mains étaient, l'une à droite, l'autre à gauche du corps, elles paraissaient s'être redressées et être restées dans la même position, les pieds étaient redressés en dehors. Tout tendait à faire croire qu'un corps avait appuyé sur la poitrine de la victime pour l'enfoncer dans le marais bourbeux où il se trouvait et que ses pieds s'étaient enfoncés dans cet endroit par les efforts qu'il faisait pour lutter. L'un d'eux étaient embourbé et semblait aller à la

rencontre de l'autre dans le marais où il avait piétiné dans la lutte. »

Déposition du coroner. — « J'ai constaté que le cou avait été coupé dans presque toute sa largeur. Il présentait deux blessures distinctes, faites apparemment avec le même instrument. Une première fois il avait fait une marque dans la peau sans la traverser et la plaie se prolongeait jusqu'au côté opposé avec des caractères semblables à ceux qu'elle avait au début. Environ à 3/4 de pouce de cette première blessure, il y en avait une autre, commençant comme la première; mais au bout d'un trajet de 1/2 pouce, l'arme s'était engagée dans les tissus en les incisant largement, avait traversé le cou et était sortie, non pas directement par la peau, mais à environ 1/2 pouce en arrière de la place où elle avait percé la peau.

D. — Quelle était la profondeur de cette blessure?

R. — Elle était assez profonde pour couper les téguments, en laissant la trachée exposée à l'air et même pour pénétrer dans cet organe, mais sans le séparer. Le sang coulait très abondamment sur le côté gauche. J'ai mis le doigt dans la plaie et ai trouvé qu'il y avait une blessure profonde dirigée de haut en bas depuis le point où le couteau s'était engagé dans la plaie, et, en en écartant les lèvres avec le doigt, je vis qu'il y avait un gros vaisseau divisé ou piqué de manière à donner lieu à une hémorragie abondante.

Il y avait au-dessus de l'œil droit une piqûre faite avec un instrument tranchant qui avait perforé la paupière supérieure et pénétré dans le globe oculaire. Je ne sais

pas la profondeur de la plaie, mais elle était suffisante pour que le sang coulât; il s'échappait en abondance quand on soulevait la paupière.

Sur la main droite il y avait trois ou quatre plaies en forme de piqûres faites avec un instrument tranchant; elles étaient loin de la traverser. Sur le dos de la main gauche il y avait six blessures par piqûre. Telles étaient les blessures visibles sans enlever les vêtements.

Après avoir déshabillé le corps, je pris une sonde et explorai un grand nombre de blessures; je constatai qu'il y en avait beaucoup qui pénétraient dans les cavités viscérales. Dans ce dernier cas, la sonde s'enfonçait sans résistance de cinq pouces; pour les autres, elle ne pouvait pas s'enfoncer de plus d'un quart de pouce. Il y avait sur le sein gauche 18 blessures en forme de piqûres, dont la moitié environ avait traversé la paroi thoracique.

En continuant à déshabiller le cadavre, je constatai sur le côté gauche une blessure circulaire ou en forme de croissant, qui avait eu évidemment pour but d'amputer toutes les parties génitales; elle avait ouvert le scrotum au point que le testicule correspondant pendait au dehors.

Voici la petite chemise et le petit gilet portés par la victime et qui montrent où ces blessures ont été faites; on compte distinctement sur ces vêtements dix-huit trous correspondant exactement aux plaies que j'ai comptées sur la poitrine; elles couvrent toutes un cercle qui ne dépasse pas trois pouces de diamètre. »

Déposition du même témoin à l'examen contra-

dictoire : « Je pense que les blessures ont été faites avec une petite lame, aussi bien celles de la gorge que les autres. Les plaies du cou n'ont pas été faites avec un instrument très aigu ; car elles n'auraient pas, dans le cas contraire, laissé des marques distinctes des deux côtés, bien que traversant une cavité peu profonde. Les blessures des mains paraissaient causées par des piqûres. Ce n'était pas des coupures, elles paraissaient en rapport avec la position du bras, comme si elles eussent été reçues en voulant parer les blessures qui étaient faites à la poitrine. Elles avaient ce caractère : car si la main avait été frappée intentionnellement, elle aurait eu une position particulière, tandis qu'elles semblaient toutes avoir été données dans une seule direction. Les trajets des plaies auraient été différents si l'enfant avait donné à son bras plusieurs directions. Toutes ces plaies étaient sur le dos de la main gauche. Elles étaient faites avec un instrument coupant et variaient en largeur d'un quart à un huitième de pouce, quelques-unes étaient profondes d'un demi pouce. Je le répète, il y avait trois piqûres sur la main droite et une piqûre au-dessus de l'œil droit qui pénétrait dans le globe oculaire. Toutes ces piqûres correspondaient pour la largeur à un instrument tranchant et étroit, qui peut avoir été le couteau que l'on vous présente.

La blessure du scrotum a commencé près de l'aine avec une forme circulaire, elle a divisé la peau ainsi que la cavité du scrotum, et a traversé tous les organes au point que le testicule gauche pendait hors de la plaie, suspendu par le cordon spermatique. C'est là la seule blessure que j'ai découverte sur la partie inférieure du corps. Elle semblait avoir été faite par une seule incision ou par tout autre coup.

Remarque d'un détective : « Les testicules de la victime étaient coupés ainsi que l'extrémité du pénis. »

Aveux de K... : « Le matin du 22 avril je me levai et allai à mon travail comme d'habitude. Je me rendis au magasin, puis en ville et revins vers neuf heures; je restai jusqu'à onze heures passées et dis à ma mère que j'allais en ville; je me rendis à la maison, y restai quelques minutes puis allai dans la rue ***. Je rencontrai l'enfant et lui demandai s'il ne voulait pas venir voir le bateau à vapeur, ce à quoi il consentit. Je le conduisis à la place où on l'a trouvé, pris mon couteau, lui dit de se coucher à terre, ce qu'il fit, lui mis la main sur la bouche et lui coupai la gorge; comme il luttait, je lui donnai des coups de couteau dans la poitrine et dans le ventre. Je dois l'avoir mutilé, mais je ne me le rappelle pas. Je courus le long du marais et sur la voie ferrée et allai dans un terrain vague; l'histoire que je vous dis est vraie. Je m'arrêtai un instant et rapportai mes journaux.

Le motif de ce que j'ai fait m'est inexplicable. Quand j'emmenai l'enfant, je n'en avais aucune idée, je rebroussai chemin un instant et le ramenai à la place où je l'avais trouvé. Mais quelque chose sembla me pousser et je commis le crime. Je n'ai aucun plaisir à vous dire ces choses, si ce n'est celui de disculper ma mère, mon frère ou tout autre personne sur laquelle on pourrrait avoir des soupçons. Quand je me levai dans la matinée du 22, je me sentis tout étourdi et suis resté ainsi toute la journée. »

Témoignage de F. J. A. : « J'ai vécu dans la même maison que la famille de K... deux ans et cinq mois avant

le mois d'août 1872; je voyais K... trois fois par jour. Il se livrait à des actes particuliers. Ainsi, pendant qu'il jouait avec de jeunes garçons dans la rue, je l'ai vu les quitter brusquement, s'asseoir sur le bord du chemin et porter ses mains à sa tête qu'il secouait et tenait baissée. Quelquefois j'allais à lui, le saisissais et lui demandais ce qu'il avait; alors il ne me répondait pas, puis au bout de deux minutes environ disait *ma tête*, et se taisait; il restait assis de trois à cinq minutes, et alors je le voyais se relever en sursaut et courir jouer avec ses camarades aussi naturellement que si rien ne s'était passé. Je l'ai vu faire cela à plusieurs reprises, peut-être une quinzaine de fois; cela durait quelquefois de dix à quinze minutes. Je l'ai surpris une fois dans notre cave, dont la porte était fermée, ce qui n'a presque jamais lieu. Il était debout et avait à la main un bâton long de trois ou quatre pieds, qu'il tenait levé comme pour frapper. J'allai en face de lui, le regardai et lui dis : « Qu'y a-t-il? » Il laissa tomber son bâton et s'élança dans les latrines dont il ferma la porte. Quand je lui ai parlé ainsi, il ne dit rien, mais me regarda fixement et tressaillit. »

Témoignage de Madame L... : « J'ai connu K... depuis son plus bas âge. Je l'ai vu faire des choses que je regardais comme très particulières. Je remarquais que quand il jouait avec d'autres enfants, il se comportait autrement qu'eux. Il semblait alors étudier et méditer pendant un certain temps avant de se lever et de commencer à jouer. Il s'asseyait souvent et avait une attitude malade et calme (c'était du reste un enfant très calme); ces arrêts pouvaient durer deux ou trois minutes,

mais je ne puis fixer aucune durée précise. Je l'ai trouvé une fois derrière une pompe tenant un petit chat dans ses mains ; je le lui ai enlevé et ai constaté qu'il lui avait fait trois coupures, l'une au cou, la seconde au-dessous de l'épaule et la troisième à la poitrine.

A l'examen contradictoire, le témoin dit : « Ce dernier fait s'est passé il y a environ onze ans, quand K... était tout petit. »

Témoignage de M. C..., précepteur : « K... a été mon élève de septembre 1870 à juillet 1871. C'était un garçon très indocile. Il avait l'habitude de faire sans aucun motif des grimaces consistant en une contorsion de la bouche et du nez. Je supposai d'abord qu'il le faisait intentionnellement ; plus tard je changeai d'avis, car ces grimaces ne se produisaient pas pendant que les autres enfants le regardaient, mais quand il calculait sur son ardoise. Je n'ai rien observé de semblable quand il faisait n'importe quoi autre, mais cela se reproduisait chaque jour. Je lui en parlai et le punis pour cela, mais sans résultat. Toutes les fois que je lui demandais pourquoi il faisait cela ou pourquoi il commettait une faute, il me répondait qu'il ne pouvait pas s'en empêcher. Quand il était puni, il agissait comme s'il pensait qu'on lui eût fait une injustice et faisait beaucoup de bruit. Il eut ces contorsions toute l'année, et je crois même qu'elles empirèrent pendant la dernière partie de l'année. Quoique désobéissant, c'était un très bon élève. Je ne me rappelle pas lui avoir vu manifester du chagrin à aucun moment. »

A l'examen contradictoire, le témoin dit : « Quand je lui disais de s'arrêter de faire des grimaces, il continuait.

Dans l'école il ne se tenait pas dans une bonne attitude; il s'asseyait continuellement couché en deux et ne se redressait pas quand je lui disais de se redresser. Je lui donnai à cause de cela des coups de rotin. Je le séparai des autres enfants, ce que je n'aurais pas fait s'il ne les avait pas incommodés. Il chuchotait beaucoup, soit ouvertement, et quelquefois comme par bravade, soit en cachette; les punitions l'en empêchèrent pendant quelque temps, mais il ne s'améliora pas sous ma discipline. K... était très soigné dans son extérieur, mais irrévérencieux dans la manière dont il m'adressait la parole et il répondait mal. »

Témoignage de la mère de K... : « Je suis la mère de K...; il a eu quinze ans le 25 novembre dernier. Pendant ses deux ou trois premiers mois, une petite tache apparut sur sa joue et continua à s'étendre sur sa figure; elle était rouge, aqueuse et dura jusqu'à ce qu'il eut huit mois; alors il fut pris de vomissements et fut malade jusqu'à l'âge d'un an et demi. A l'âge de dix mois environ il eut un ulcère à l'œil et se tenait constamment la tête. Il commença à aller un peu mieux à partir de l'âge d'un an. Pendant qu'il était sérieusement malade, il avait dépéri au point de n'avoir que la peau sur les os. Il fut longtemps à prendre le dessus, mais depuis ce moment sa santé a continué à être bonne. Il a commencé à suivre l'école du dimanche à l'âge de quatre ans et a continué jusqu'à douze ans; il a aussi suivi l'école publique. En 1871, il a été très malade; pendant deux ou trois jours il semblait n'avoir pas sa tête à lui, divaguait et disait des paroles de colère. Auparavant il s'était souvent

plaint de maux de tête et de son œil; il y portait la main et me disait : « Mère, vous ne savez pas combien je souffre de l'œil et de la tête »; cette maladie le laissa faible. Quelquefois il mangeait peu, d'autres fois il avait un très bon appétit, et mangeait très vite. Il racontait souvent des choses qu'il avait faites ou qu'il s'imaginait avoir faites; lorsque je lui disais que cela était impossible, il persistait à me l'affirmer. Il me semblait dire la vérité et croire qu'il avait agi comme il le disait, je crois que cela se passait avant qu'il ne fût malade. A la maison il m'a toujours semblé être un bon garçon et je n'ai jamais rien noté de mal. Il se plaignait d'être étourdi quand il avait des maux de tête. J'ai deux enfants, deux garçons. Mon mari n'a plus vécu avec moi depuis que je me suis fixée à ***. »

Réponse à l'examen contradictoire : « Mon fils se portait bien à sa naissance, je l'ai sevré seulement à un an et demi. Il n'a jamais été malade après que j'ai habité à ***; mais il l'a été pendant que j'étais à *** et a gardé le lit environ deux semaines. Il parut s'écouler longtemps entre sa maladie et son rétablissement complet. Comme écolier, il paraissait brillant et avait une belle écriture. Quand il fréquentait l'école du dimanche, il me lisait la Bible et je lui apprenais ses leçons; pour le dessin il était moins fort que son frère. Je crois qu'il rêvait souvent les histoires qu'il me racontait, bien qu'il ne me le dît pas ; je ne puis dire quelles étaient ces histoires. On l'a envoyé dans l'Ecole de Réforme le 20 septembre, j'en fus tout à fait surprise, car je n'avais jamais rien soupçonné de semblable. Il était honnête et très correct dans sa conduite. Sa tête était la cause constante des douleurs qu'il ressen-

tait, il a eu aussi des étourdissements, mais seulement depuis qu'il est revenu de l'Ecole de Réforme. »

Témoignage de M. N. — « Professeur à l'Ecole de Réforme dans le temps qu'il y a séjourné, j'étais chargé de lui tous les jours de la semaine, y compris les dimanches. Sa conduite a été très bonne et je n'ai jamais eu l'occasion de le corriger. Quand il était dans la cour, il n'était pas porté à jouer avec les autres garçons, mais à lire tout seul, et préférait presque toujours la lecture aux jeux avec ses camarades. »

K... est sorti de l'Ecole de Réforme le 6 février 1874. Un médecin qui l'a vu à l'époque présente dit : « Il n'aime pas à être vu nu et affecte une réserve plus que commune. »

Au moment de son arrestation. un détective a dit : « J'ai déshabillé K..., c'est un garçon fort et très bien bâti, il a du poil sur la poitrine et sur tout le pubis. les testicules sont volumineux, le pénis très gros. Si je n'avais vu que la partie inférieure de son corps, je l'aurais regardé comme un homme fait. »

Quand le chef de la police recueillit les déclarations de K... il lui dit : « K... vous devez me dire la vérité exacte et entière que je vais écrire. » L'accusé commença les aveux rapportés ci-dessus que le chef de la police lui relut, à mesure qu'il les écrivait; quand il fut arrrivé au passage suivant : « Je lui dis (à la victime) que si elle voulait descendre les escaliers avec moi, je lui donnerais un papier », on avait écrit *descendre à la cave* au lieu de *descendre les escaliers* : « Ne dites pas cela, interrompit K... sur un ton très emphatique, ne dites par cela,

répéta-t-il, je lui ai dit de descendre les escaliers avec moi, si je lui avais dit de descendre à la cave, elle ne m'aurait pas suivi. »

La mère de K... a dit aussi que son fils avait l'habitude de lire dans la bibliothèque publique des récits de voyage et des livres sur les grands hommes. Elle ne croit pas encore, au bout de 17 ans, que son fils soit coupable du crime pour lequel il a été condamné, chose bien excusable pour toute mère.

Le secrétaire de l'Ecole du dimanche dit que K... était un enfant méchant, que ses compagnons ne l'aimaient pas, et qu'il n'avait pas de camarades. Le directeur du même établissement dit qu'il n'était à l'école ni le meilleur ni un des plus mauvais des élèves.

Opinion des spécialistes

1° Dr J. E. T. — « L'étrangeté des actes eux-mêmes est ce qui frappe d'abord et le plus en évidence; ces différents actes, tels que les blessures à coup de couteau, présentent un caractère de cruauté et de dissimulation qui s'accentue et devient de plus en plus extraordinaire à mesure qu'ils se reproduisent. Le jeune homme en question a répondu à mes questions sur le champ et avec franchise. Dans toutes les explications qu'il me donnait, il dit : « *Je devais le faire* », et cela revenait toujours comme un motif qu'il paraissait ne pas comprendre; il y a ainsi des personnes qui ont un penchant à faire toute sorte de choses et qui, comme raison finale, disent aussi que quelque chose d'intérieur leur a dit de le faire. Notre sujet

a témoigné d'un esprit brillant, sagace, et d'une bonne mémoire. Il n'a pas manifesté la plus légère émotion pour tout ce qui s'est passé et n'a montré de l'affection que pour sa mère. C'est là une particularité extraordinaire de son cas, et sans cela j'aurais remporté de toutes mes entrevues avec lui l'impression qu'il était indifférent à tout et parfaitement insouciant. Il n'a jamais manifesté l'ombre de chagrin. Il disait qu'avant de commettre les actes en question, il éprouvait constamment à la partie supérieure de la tête une impression spéciale, mais qu'il ne la définissait pas clairement. Je crois que l'accusé a été fou au moment où il a commis le crime pour lequel il est poursuivi, et je m'appuie sur l'étrangeté des actes eux-mêmes, sur les résultats de mon examen personnel, sur sa manière d'être et sur l'impression d'ensemble qu'il m'a laissée. »

Le témoin répond à l'examen contradictoire... « Le mobile de ses actes était le seul symptôme qui suggérât l'idée d'une aura épileptique. Il n'y avait aucun signe extérieur de cette maladie. Mes examens ultérieurs m'ont porté à mettre en doute cette aura. »

2° Dr C. A. W. — « K... était atteint d'une maladie mentale au moment où il a commis les actes dont il est accusé. Parmi les raisons qui me le font croire, je placerais peut-être en première ligne le nombre extraordinaire et la nature de ses actes de cruauté ; l'absence de tout motif ordinaire pour les expliquer, l'absence de tout but à atteindre par leur accomplissement et l'âge particulier des victimes ont suggéré de prime abord à mon esprit une supposition de folie, indépendante de tout examen du sujet.

« Je me suis trouvé en présence d'un garçon extrêmement vain de sa personne, n'ayant pas une très grande profondeur d'esprit, mais très habile en arguments pour tout ce qui le regardait lui-même, sans qu'il m'ait semblé avoir la moindre conscience de la responsabilité morale. Dans toutes mes entrevues avec lui, il n'a manifesté qu'une seule fois de l'émotion provenant de la pitié ou du chagrin. Quant à ses actes, il dit qu'il n'a pas le pouvoir de les empêcher. Il ne cherche pas à en expliquer la nature et semble croire qu'ils n'étaient pas d'une grande importance. Je lui demandai s'il ne se sentait pas tourmenté par des pensées de pitié ou de tristesse en songeant à la pauvre mère de l'enfant qu'il avait tué. Sa réponse fut : « Non, je n'y pense presque jamais. » Puis, après une pause, il ajouta, comme ayant l'air de se parler à lui-même : « C'est drôle, n'est-ce pas? » Dans une autre entrevue il tint à peu près le même langage.

Il pensait que Dieu prendrait soin de lui et me dit qu'il faisait à ce sujet une prière en allant se coucher et répétait : je puis dormir maintenant, paraissant regarder cela comme suffisant. Le fait qu'il se réveillait fréquemment avec des maux de tête m'a suggéré l'idée de l'épilepsie. A mon avis, la preuve de cette hypothèse est d'une importance assez grande pour exiger une observatior soigneuse et prolongée dirigée sur ce seul point. Je n'ai pu découvrir aucun motif à ses actes. »

3° Dr S. C... « Je pense qu'il y a dans les actes de K... quelque chose, à savoir l'absence du motif ordinaire du crime, qui doit donner lieu à une enquête sur son état mental; mais à part cela, je ne vois rien de

suspect. J'ai constaté qu'il avait de la mémoire, des facultés de raisonnement et de l'aptitude à bien apprendre. Il reconnaît qu'il a mal agi dans les cas particuliers en question, et en général saisit bien la différence entre le bien et le mal. Une des premières remarques qu'il m'a faites a été qu'il ne serait pas pendu, puisqu'on n'avait jamais encore pendu un enfant de quatorze ans, et qu'il ne croyait pas qu'on commencerait par lui. Il me dit qu'on l'enverrait dans une prison d'Etat ou dans un asile d'aliénés: comme je lui demandais pourquoi, il me répondit que j'avais bien entendu parler de la manie du meurtre et me dit qu'il pourrait bien l'avoir, mais non qu'il l'avait. Puis il me parla de son avocat et déclara qu'il ne voulait avoir que M. ***, parce qu'il pensait que c'était le meilleur défenseur dans les affaires telles que la sienne, en se basant sur un procès qui avait eu lieu récemment à B... dans lequel M. *** avait été l'avocat et où l'accusé avait été acquitté. Je le pressai beaucoup au sujet des motifs qui l'avaient fait agir, et à ce moment il ne put pas ou ne voulut pas s'ouvrir à moi. Il se plaignit des maux de tête qui précédaient les actes en question, et me dit que lorsqu'il emmenait pour la première fois des enfants avec lui, il n'avait aucune idée de leur faire du mal, mais que cela lui venait à l'esprit sur le moment. Je lui demandai pourquoi il les emmenait toujours dans un endroit désert sans qu'il pût me répondre. Mais il y revint lors de notre seconde entrevue dans laquelle il changea sur certains points le récit qu'il m'avait fait ; du reste, dès la fin de ma première visite, il avait déclaré que l'histoire qu'il m'avait faite d'abord était fausse et qu'à l'époque en question il avait constam-

ment à l'esprit des idées de tortures et d'actes de cruauté. Il croyait que cela lui était entré dans la tête en lisant des récits sur les Indiens et la relation de la manière dont ils torturaient leurs prisonniers; la première fois qu'il avait eu ses idées, il s'était sauvé, avait volé un peu d'argent, et était parti avec un autre garçon du côté des Indiens pour vivre comme eux, puis le penchant lui vint de commettre ces attentats à leur imitation. Il me dit aussi qu'au moment où on avait découvert le cadavre de la petite fille, il avait voulu faire des aveux pour décharger sa mère et son frère qui avaient été accusés; mais à une seconde entrevue il revint complètement sur cette déclaration. Je crois qu'il pensait par moment qu'on devrait le mettre en prison, qu'il y serait mieux que dans un asile et qu'il pourrait peut-être en sortir; d'autres fois il disait qu'on pourrait l'envoyer à la mer, que ce serait une bonne idée. Il m'a dit n'avoir aucun penchant à torturer des hommes, mais seulement les petits garçons. Toutes les particularités de son histoire indiquent un état sain de l'esprit. Le seul point en désaccord serait la nature extraordinaire des actes, qui sont absolument en dehors des motifs ordinaires, et cela ne suffit pas, selon moi, pour aller plus loin que donner l'idée d'une enquête. Ces actes ne peuvent pas être le produit de la forme ordinaire de la folie agissant de la manière habituelle. Si on adoptait la théorie de la folie, on serait forcé de croire que ces actes ont été commis sous l'influence d'une impulsion irrésistible : or, je ne crois pas que l'impulsion irrésistible puisse se produire comme constituant par elle-même une maladie chez une personne qui, à part cela, est absolument saine d'esprit.

Je crois K... congénitalement différent des personnes ordinaires, surtout par son sens moral. Je n'ai trouvé dans son organisation intellectuelle aucune trace d'épilepsie. Quant à son organisation morale, elle diffère de celle des autres par un penchant pour certaines formes de crime et par la faiblesse du pouvoir de résistance à ce penchant : il s'agit là d'une différence en degré, mais portée à une distance considérable de ce que nous voyons ordinairement. »

A l'examen contradictoire, le témoin répond : « Cet enfant a un manque congénital de qualités morales; à mon avis, il a un caractère faible, mais non une organisation faible. »

Conclusion

Il ne semble pas, d'après les dépositions des spécialistes, qu'ils aient eu l'idée que le motif des actes de K... pouvait être sexuel.

Quoique nous ayons eu un certain nombre d'entrevues avec K..., il ne nous a rien confessé de ses crimes, mais renvoie simplement à son autobiographie qui a été écrite afin de les couvrir, et peut-être dans le but secondaire de convaincre sa mère et d'autres personnes de sa prétendue innocence. Nous n'avons pas consigné ici ce document, d'abord parce que nous avions sans lui des matériaux suffisants, puis parce que sa valeur scientifique est faible ou nulle.

K... n'a pas voulu laisser prendre sur lui aucune mensuration, peut-être pour la même raison qu'il ne nous

a rien confessé, bien qu'il admette qu'il n'a rien à perdre. Je crois que la cause en est un mélange d'entêtement et de ce qu'il apppelle sa faiblesse, c'est-à-dire de vanité et de honte au sujet de l'exposition d'une partie quelconque de sa personne.

Si le lecteur a suivi de près les détails de notre sixième et septième observations, il n'aura aucune difficulté à comprendre comment un grand nombre des actes de K... ont eu un motif sexuel. Il existe des cas avoués qui sont aussi curieux, sinon plus, que celui de K..., et dans quelques-uns, qui présentent avec les siens une certaine similitude d'actes, on sait que le motif a été sexuel. K... égratignait une de ses victimes avec un fer à cheval et lui a fait dans la main des trous jusqu'à effusion du sang, puis il lui a donné des coups de couteau sur la joue et sur divers points de la face. A un autre, il a fait des coupures à l'abdomen, au pli de l'aine et aux parties génitales, actes semblables à ceux qui sont mentionnés par Krafft-Ebing. Mais, d'autre part, il est aussi certain qu'à certains moments il avait une certaine répulsion pour la cruauté, comme J..., et probablement pour des raisons semblables. Si nous avons raison de penser qu'il était sous l'influence d'une impulsion sexuelle, il semblerait qu'à ce moment il ne parlait pas, comme lorsqu'il fixait le couteau sanglant et le retournait, avant de faire une blessure et de rester de nouveau silencieux. Comme l'impulsion sexuelle est la plus forte de toutes, il est aisé de comprendre pourquoi il avait peu de disposition à parler pendant que son influence durait. D'autre part, il est évident que pour quelques-uns de ses actes l'instinct de cruauté prédominait, ou même était le seul. Il en était

ainsi lorsqu'il faisait dire une prière à ses victimes ou qu'il les faisait jurer, qu'il essayait d'en enfoncer une dans l'eau (comme J... pour la petite fille jetée dans une mare) ou, qu'après en avoir fouetté une, il sautait autour d'un rocher en poussant des cris.

Mais il semblerait que chez lui les instincts sexuels et cruels étaient le plus souvent mélangés et successifs (toujours à l'exemple de J...), comme lorsqu'il dépouillait les enfants de leurs vêtements, les fouettait, puis s'arrêtait sans rien dire et riait ; pourtant la circonstance que, dans presque tous les cas, il les mettait nus et les fouettait,semble indiquer que l'élément sexuel était toujours en première ligne. C'est un fait bien connu que quelques enfants ont de l'excitation sexuelle quand ils sont frappés par des femmes, donc il n'est pas improbable que la vue d'enfants fouettés ou l'acte lui-même de fouetter ait pu donner à K... une jouissance semblable par une association d'idées et de sensations ; il en était ainsi dans le cas de J... Comme on l'a montré, le passage de l'expérience à l'idée de l'expérience est très fréquent dans les phénomènes sexuels, et même les phases variées de ce passage sont presque infinies. En fait, ces phénomènes dépendent fondamentalement aussi bien de l'imagination que du système nerveux central.

Caractère social de l'observation de K...

Les impressions de l'auteur provenant d'un certain nombre d'entrevues prolongées avec K... qui a été mis en réclusion *(solitary confinement)* depuis son procès, ne

sont pas de nature définie quant à ce qui concerne son crime. Comme il s'est écoulé dix-sept ans depuis cette époque et que K... était à ce moment dans la période de la puberté, on ne peut garantir qu'on puisse tirer aucune conséquence de son état présent.



Portrait de K.

K... est d'une brillante complexion, plutôt solide et bien proportionné, sa tête a une belle forme, et dans son aspect extérieur il n'y a rien d'anormal excepté un œil scrutateur; ses manières sont distinguées, agréables et produisent une bonne impression. Il a fait plusieurs ten-

tatives infructueuses d'évasion; de temps en temps il s'est occupé de différentes choses, telles que le français, la chimie, la peinture et les inventions.

Son intelligence est bien au-dessus de celle des autres prisonniers. Il témoigne d'une certaine aptitude à raisonner le côté légal de son cas, ce dont il avait déjà fait preuve dans sa première jeunesse au moment de son procès. Sa condamnation à une réclusion perpétuelle lui paraît anormale et illégale. Il ne peut saisir le côté social de son cas et ne comprend pas que le caractère extraordinaire et la brutalité de ses actes ont amené une réaction sévère, mais en somme normale et naturelle. Il dit qu'il a essayé d'oublier le début passé de sa vie.

On peut avec quelque fondement croire comme lui qu'il n'est pas l'individu qu'il était dans sa jeunesse. La différence devient apparente si l'on compare sa photographie de cette époque avec celle d'aujourd'hui (1). Il est heureusement vrai que plus d'un jeune homme surmonte des propensions souvent anormales de la puberté: si cela n'a pas lieu, ces individus sont généralement corrigés par l'instruction et l'éducation, ou, en dernier ressort, par le châtiment de la société.

Mais, d'autre part, on sait bien que dans quelques cas les propensions anormales continuent pendant toute la vie. La chose est impossible à décider dans un cas tel que celui de K... car ses propensions précoces n'ont pas eu l'occasion de se manifester depuis. A un certain point de vue il peut sembler sévère d'emprisonner un homme pour la vie à cause de crimes de jeunesse qui peuvent avoir été

(1) Je regrette de ne pouvoir reproduire cette photographie actuelle, mais les autorités de la prison ne m'y ont pas autorisé.

causés par une sexualité aussi excessivement prématurée qu'anormale; ces propensions peuvent même avoir été irrésistibles, la forme qu'elles prennent dépendant de circonstances accidentelles.

Mais le point de vue individuel n'est ni le plus élevé ni le plus important; c'est la société qui doit être considérée avant tout. Un homme insensé peut n'être nullement coupable du fait de sa folie, et cependant on ne doit jamais lui accorder la liberté, à moins d'être autorisé raisonnablement à croire qu'il n'est pas *dangereux*. Voilà quel devrait être le traitement du criminel en tant que cela concerne la société.

Il y a une autre difficulté sérieuse dans un cas tel que celui de K... Lorsque le sentiment naturel et moral de la communauté a été soulevé, et à un point tel que, comme pour K..., la réaction subsiste encore au bout de dix-sept ans, ce serait commettre une grande injustice psycho-sociale que de rendre une liberté individuelle dans ces conditions. Car le bon sens public dirait : « Si un criminel tel que K... peut obtenir sa liberté, quel est celui qui ne le pourra pas? » C'est ainsi que la société peut ressentir pour la loi en général un sentiment de défiance et de mépris constituant un mal beaucoup plus grand que le bien que pourrait faire la liberté d'un criminel impuni. Dans ces conditions, la crainte universelle que les criminels et les non-criminels ressentent pour le pouvoir de la communauté est diminuée. Ce sentiment social organique contre les actes criminels (et non nécessairement contre leurs auteurs) est normal et sain, quoique sévère. Quand la souffrance est nécessaire, c'est la société, et non l'individu qui doit avoir la préférence.

Observation VIII

L... était marié et âgé d'environ 30 ans au moment où il a commis le crime décrit ci-dessous. Il n'avait pas de barbe, était d'un tempérament brun, et présentait un abord avenant.

Il a été poursuivi pour avoir tué une petite fille qu'il avait persuadée de monter avec lui dans le clocher de l'église dont il était sacristain, afin de voir des pigeons. Comme personne ne le vit commettre le crime, les preuves furent uniquement circonstancielles, et il laissa croire à son avocat qu'il était innocent jusqu'au moment où il confessa qu'il avait assommé cette enfant.

Un médecin a dit de lui ce qui suit : « C'était un pieux coquin et je crois qu'il appartenait à l'église dont il était le sacristain. Il aurait déjà été condamné pour le meurtre d'une femme si cette circonstance n'avait détourné les soupçons. Les armes dont il se servait pour tuer était contondantes et non tranchantes. Evidemment lorsqu'il vit qu'il ne pouvait pas convaincre la Cour de son innocence pour le cas de la petite fille il changea ses batteries, avoua le meurtre de la femme et essaya de faire croire qu'il était possédé par un démon qui le dominait et le poussait, malgré lui, à commettre les actes les plus infernaux. Peut-être a-t-il agi ainsi dans l'espérance que quelques soi-disant philanthropes seraient aussi indulgents pour son cas qu'ils l'avaient été dans celui de K... Quand son exécution fut proche, il écrivit comme une disposi-

tion dernière sans importance, une confession de forfaits ignobles et d'un caractère tel qu'on aurait à peine compris qu'il pût les faire connaître oralement. »

Il avoue dans cette confession une tentative de meurtre sur une autre femme. Il résulte clairement de ce document que dans tous ces cas le motif de ses actes était « la luxure, une luxure du caractère le plus horrible et le plus dégoûtant. » Il semble aussi que ses victimes lui étaient totalement étrangères avant qu'il ne s'attaquât à elles. En outre, il fit à la commission l'aveu de plusieurs crimes de moindre importance.

L... semble avoir été le seul qui ait fait une confession de cette forme brutale de sexualité. Une description détaillée des blessures des victimes présente donc un intérêt inhérent à cette observation, mais peut aussi servir à indiquer le mobile du crime dans des cas où des aveux n'auraient pas été faits.

Résultats de l'autopsie de la première victime.

Le corps est celui d'une femme âgée d'environ 28 ans ; la mort remonte à 14 heures. Il y a de la rigidité cadavérique ; aucunes contusions sur les extrémités inférieures, les parties génitales ni les autres régions situées au-dessous du cou. Les parties molles de la tête portent douze plaies contuses, à savoir :

1° Une plaie transversale à un pouce au-dessus de la partie centrale de l'occipital ;

2° Au côté gauche du cou, directement au-dessous de

l'oreille, une plaie pénétrante correspondant à l'extrémité de la boucle portée à cette oreille ;

3° Une déchirure contuse et béante des téguments, longue de deux pouces, s'étendant du milieu environ du sourcil gauche le long du muscle temporal jusqu'à l'extrémité postérieure de la naissance de ce muscle.

4° Une déchirure dirigée en haut à partir du côté droit du dos du nez, longue d'un pouce ;

5° Une plaie contuse de l'épiderme s'étendant sur toute la partie moyenne de la paupière supérieure droite ;

6° Une lésion de même nature, longue de 3/4 de pouce, à l'angle externe de l'œil droit ;

7° et 8° Deux déchirures irrégulières au-dessus de la suture frontale de l'os malaire, par lesquelles le doigt constate des fractures étendues ;

9° En avant de l'oreille droite, une plaie pénétrante d'un quart de pouce de diamètre ;

10° A la partie supérieure et postérieure de l'oreille droite, une grande déchirure des téguments qui sépare presque la partie supérieure de l'oreille de ses attaches et qui devient parallèle à la blessure n° 12 ;

11° Une déchirure irrégulière longue d'un pouce au-dessus de l'extrémité externe du sourcil droit ;

12° Une plaie, la plus large de toutes, commençant au niveau de la bosse frontale droite, se dirigeant en arrière dans une étendue de sept pouces vers l'os occipital. Il y avait des ecchymoses extérieures sur les paupières droites et sur le côté correspondant de la face et de la tête.

Fractures. — Le crâne est mince, au-dessous des blessures 7, 8 et 9 fractures comminutives étendues de l'os malaire droit.



Portrait de L.

Au-dessous de la blessure 10, fracture comminutive, fléchissant le temporal, le frontal et le sphénoïde, enfonçant la moitié supérieure (partie écailleuse) du temporal et mettant à nu la dure-mère. Cette membrane, au niveau de

l'enfoncement du temporal, a une teinte foncée provenant d'une hémorragie sous-jacente; si on la soulève, on voit que le sang épanché est liquide. Il en existe également une couche mince répandue sur toute la surface du cerveau au-dessous de la dure-mère.

La substance grise du cerveau présente une légère abrasion d'un tiers de pouce de diamètre en un point correspondant à la dernière fracture décrite ; même lésion au-dessus du bulbe olfactif droit.

Le poumon droit est réduit à la moitié environ de son volume normal par des adhérences pleurales anciennes et dures : mais il crépite dans tous ses points. Le cœur est petit, dur, contracté et vide, l'estomac affaissé ; les intestins contiennent des aliments en voie de digestion. L'utérus est vierge et normal, quoique gros, sa cavité mesure trois pouces de long. L'ovaire droit présente à une de ses extrémités un engorgement paraissant provenir de l'ovulation, son enveloppe est très mince, éclate et laisse échapper son contenu à la pression. L'orifice du col est circulaire et ne laisse pénétrer une sonde qu'avec difficulté. L'hymen existe sous sa forme normale. Tous les organes que nous ne venons pas de nommer ont été examinés et trouvés sains.

D'après notre opinion, la victime a succombé aux fractures étendues comminutives et compliquées du côté droit et de la partie antérieure de la base du crâne que nous avons décrites ci-dessus. Nous certifions en outre que ces blessures ont dû être produites par des coups répétés et violents portés par une arme telle que le gourdin qu'on nous a présenté. Nous déclarons aussi qu'il n'y a aucune preuve anatomique d'une tentative de viol.

8 décembre 1873... M... D... et M... D..., chirurgiens experts.

Résultats de l'autopsie de la petite fille, la seconde victime.

« Le corps est long de 52 pouces, maigre, mais présentant un certain développement du système musculaire, la rigidité est très marquée, les pieds sont tournés en dedans, les doigts demi-fléchis. On ne constate aucun signe de violence au-dessous de la tête. Les yeux présentent un léger écoulement muco-purulent. Emphysème au niveau du dos du nez et dans la lèvre supérieure ; plusieurs petites hémorragies au-dessous de la conjonctive oculaire gauche, entre cette membrane et la sclérotique ; il existe aussi quelques lésions semblables mais plus petites s'étendant légèrement sur le côté droit des deux yeux autour des replis de la conjonctive à sa surface palpébrale.

A un pouce et demi à gauche de la ligne médiane et directement au-dessus du sommet de l'oreille gauche, il existait une dépression du cuir chevelu, de forme irrégulière et présentant sur une partie de sa surface une légère abrasion de la peau ; toute la région environnante était très gonflée. A un pouce trois quarts en arrière du sommet de l'oreille droite, l'os pariétal présente une saillie tranchante. On perçoit de la crépitation en maniant le crâne. Après avoir enlevé le cuir chevelu, on trouve au-dessous une extravasation sanguine qui couvre tout le vertex et qui s'étend en arrière jusqu'à l'occiput, en avant jusqu'aux sourcils et latéralement presque jusqu'aux

oreilles. Il existe aussi à droite un épanchement sanguin au-dessous de l'aponévrose temporale. La voûte du crâne présente une fracture comminutive qui a son centre au sommet de la tête un peu à gauche, et qui figure un quadrilatère irrégulier de deux à trois pouces d'étendue ; de ses angles postérieurs part de chaque côté une longue fracture qui se dirige en arrière vers la base du crâne ; de la partie moyenne du trait du côté droit se détache une fracture horizontale qui se rend en avant à la fosse temporale.

La base du cerveau ne présente rien d'anormal à part une légère augmentation du liquide méningé. A la surface supérieure de l'hémisphère droit, au-dessous de la réunion des derniers traits de fractures que nous venons de mentionner, le cerveau était déchiré sur une longueur approximative des trois quarts d'un pouce, et ecchymotique tout autour. La dure-mère présente en un point correspondant à cette lésion une fente large d'un pouce. La première porte aussi quelques suffusions sanguines sur les côtés du cerveau. Il existe sur l'hémisphère gauche, entre la terminaison de la scissure de Sylvius et la scissure longitudinale, un épanchement sanguin de la pie-mère; le tissu cérébral sous-jacent est à la fois déchiré et ecchymosé. La substance cérébrale est pâle et ne présente aucune lésion autre que celles que nous venons de décrire. Il existe un épanchement sanguin sous-cutané au dos du nez; les os propres de cette partie ne sont pas fracturés mais les cartilages latéraux sont un peu ébranlés, déprimés et détachés en partie.

Le poumon droit est normal,le gauche l'est également, sauf une légère congestion de sa partie supérieure. Le

cœur, le foie, la rate, les reins, les intestins et les autres viscères abdominaux sont également normaux.

Tous les organes non mentionnés ci-dessus étaient sains et tous les autres étaient en état de supporter et de maintenir la vie, à l'exception de la tête et du cerveau ; aussi j'estime que la mort a été causée par la dépression générale et par le choc du système nerveux qui ont été la conséquence et le résultat directs des blessures de la tête et du cerveau décrites ci-dessus.

Un détective a dit *que le caleçon et le pantalon que L... portait quand il a commis ce crime étaient abondamment tachés de sperme au niveau des parties sexuelles.*

CONCLUSION

La confession de L... fournit la conclusion de cette observation. Il semble *à priori* que le plus haut degré de l'improbabilité soit atteint par le fait du plaisir sexuel servant de motif pour assommer des êtres humains ; et la chose a été avouée dans ce cas. C'est là certainement une forme de sexualité brutale et inattendue.

Ainsi que les autopsies l'ont montré, on n'a trouvé aucune blessure au-dessous du cou, et il n'y avait aucun signe de viol. Cela indique un haut degré de perversion sexuelle ; car, dans la plupart des autres cas, les parties génitales sont intéressées directement ou indirectement. On peut retrouver dans les cas les plus curieux de cet ordre, une trace psychologique de sexualité objective,

comme par exemple, lorsque la jouissance est obtenue en enfonçant des chevilles dans un morceau de carton découpé d'après la forme d'une semelle de bottine de femme (Krafft-Ebing). Mais dans le cas de L... il semble qu'une substitution complète de la brutalité à la sexualité se soit opérée, à un point tel que cette brutalité soit complètement sexuelle. Nous sommes incapables de dire quelle association d'idées a amené ce résultat. Le fait anthropologique que les sauvages ont des rapports avec les femmes captives après avoir versé du sang et commettent des actes de brutalité si elles résistent, peut mettre sur la voie d'une explication possible pour ces actes étranges, manifestation d'un instinct rudimentaire dont on retrouve de temps en temps les traces dans la civilisation moderne.

Observation IX

Les cas dont nous venons de faire l'étude rendent évidente l'importance de la nature des blessures. Il n'est pas indispensable pour discuter le problème suivant que l'assassin soit connu, ni même que toutes les victimes soient celles d'un seul individu. Eclairée par les faits précédents, la lecture des résultats suivants des autopsies, montrera la nature et le motif des crimes de M..., à un point de vue qui ne les fera pas paraître aussi mystérieux qu'on l'a dit.

Première victime. — Le 1er décembre 1887, un

cadavre de femme inconnue est trouvé mutilé à White-chapel.

Deuxième victime. — Le 7 août 1888, on trouve dans le même quartier une femme frappée de 39 coups de couteau.

Troisième victime. — Trouvée vers quatre heures du matin le 31 août 1888, étendue de toute sa longueur sur le dos, les vêtements en désordre, avec une blessure à la gorge et le ventre ouvert; il existe une mare de sang à l'endroit où le cou a porté.

Voici ce que dit le médecin : « Les membres inférieurs sont étendus; le cou présente des blessures graves, les mains et les poignets sont froids ; très peu de sang autour du cou, il n'y a pas de signes de lutte et la forme des taches de sang n'indique pas que le corps ait été traîné. L'abdomen a été frappé de larges coups de couteau ; cinq dents manquent; légère déchirure de la langue; des contusions situées au niveau de la partie inférieure de la mâchoire et du côté droit de la face ont pu être faites par un coup de poing ou par la pression du pouce. Il existe sur le côté gauche de la face une contusion circulaire qui a pu être faite par la pression des doigts. Sur le côté gauche du cou, à un pouce environ au-dessous de la mâchoire, il y avait une incision de quatre pouces environ de long, qui partait d'un point situé immédiatement au-dessous de l'oreille. Du même côté, mais à un pouce au-dessous et à environ un pouce en avant commence une incision circulaire qui se termine à environ trois pouces au-dessous du côté droit de la mâchoire et qui a divisé

tous les tissus jusqu'à la colonne vertébrale ; elle a environ huit pouces de long, les gros vaisseaux du cou sont divisés de chaque côté.

Ces coupures ont dû être faites par un couteau à longue lame, modérément aigu et manié avec une grande force. Il n'y avait pas de sang sur la partie antérieure de la poitrine ni sur la partie correspondante des vêtements. On ne trouve sur le corps aucune autre lésion jusqu'à la partie inférieure de l'abdomen. Là, à deux ou trois pouces en dedans du côté gauche, il existe une blessure très profonde, dont le trajet est déchiqueté ; les tissus ont été coupés en travers ; il y a plusieurs incisions qui traversent l'abdomen et trois ou quatre autres incisions semblables dirigées en bas et à droite, toutes faites par un couteau et avec une grande violence. Les blessures étaient dirigées de gauche à droite et ont pu être faites par un gaucher ; toutes proviennent du même instrument. Il ne manque aucun organe ; il n'y a pas d'ecchymoses sur les bras. Les blessures ont pu être faites pendant que le meurtrier était sur le corps. La victime était connue pour être très portée à la boisson, elle était séparée de son mari. »

Quatrième victime. — Un autre corps de femme a été trouvé dans une cour du même qnartier le matin du samedi 8 septembre 1888. La tête était presque séparée du reste du corps, les intestins étaient complètement sortis de l'abdomen ; la victime reposait sur le dos, les vêtements en désordre, un mouchoir enroulé autour du cou comme pour le retenir ; il y a des taches de sang sur le mur de la maison et tout autour du corps ; une ou plusieurs

bagues paraissent avoir été arrachées du médius de la main gauche, on sait qu'elle avait trois bagues en cuivre. Pas de trace d'alcool dans l'estomac. Deux dents manquent ; large contusion sur le côté droit de la tête et sur la face ; on y distingue des empreintes de doigts. Les vêtements ne sont pas déchirés ; la jaquette extérieure est tachée de sang en dehors et en dedans au niveau du cou ; il y a également du sang sur le mur postérieur de la maison, à la tête de la victime et à trois ou quatre pieds du sol. La jupe noire est aussi tachée légèrement dans le dos ; il n'y a rien à la partie inférieure des vêtements, mais les bas sont tachés ; les bottines sont aux pieds.

Les jambes sont relevées, la face gonflée, la langue projetée entre les incisives, mais ne dépassant pas les lèvres. Il y a sur le cou des plaies circulaires et dentelées faites à partir du côté gauche ; il y en avait deux parallèles et distantes entre elles d'un demi-pouce environ. La partie inférieure du corps présente des mutilations considérables qui ont intéressé l'estomac ; il manquait quelques parties des organes abdominaux qui en avaient été extraits.

Le gonflement de la face et la saillie de la langue constituent des signes de suffocation : les contusions du menton et de la mâchoire étaient récentes. Le corps était mutilé au point qu'une description de ces lésions serait impossible ; on peut seulement dire qu'il l'avait été d'une manière délibérée, au moyen d'une arme longue de cinq à six pouces, et avec des connaissances anatomiques. L'utérus et les organes enlevés de l'abdomen l'avaient été par quelqu'un qui savait où les trouver ; il n'y avait pas d'incisions inutiles. »

Cinquième victime. — Elle a été trouvée assassinée dans une cour voisine de celle du cas précédent le dimanche matin, 30 septembre 1888, les vêtements fripés, les jambes repliées, la trachée artère ouverte, les boutons des vêtements non défaits. Le cadavre est couché sur le côté, appuyé sur le bras gauche, le bras droit sur la poitrine ; il y a près de la gorge du sang coagulé. Le menton est chaud, il s'écoule encore du sang de cette blessure, le cou et la poitrine sont encore assez chauds, les jambes et la face le sont à peine, les mains sont froides. La main droite est tachée de sang en dedans et en dehors, la main gauche appuyée sur le sol tient un petit paquet de cachou enveloppé dans du papier Joseph ; la face est calme, la bouche entr'ouverte. L'incision du cou commence au côté gauche à deux pouces et demi au-dessous de l'angle de la mâchoire et presque sur son prolongement direct, elle a presque sectionné les gros vaisseaux du côté gauche, a coupé complètement en deux la trachée et s'est terminée du côté opposé à un pouce et demi au-dessous de l'angle de la mâchoire et presque sur son prolongement direct. L'hémorragie qui s'est prolongée jusqu'à la mort a été relativement lente, parce que la section n'avait porté que sur les vaisseaux d'un côté. La robe n'était pas défaite, même en haut. La main gauche et le côté correspondant de la face sont tachés de boue, l'incision du cou avait six pouces de long.

Un médecin dit : « Je crois que l'incision a été faite de gauche à droite. La main droite de la victime était couverte de sang. Elle devait être encore en vie une heure auparavant ; deux secondes ont suffi pour qu'elle reçût cette blessure. Une partie du cachou qu'elle tenait s'est

répandu dans le ruisseau. Le meurtrier n'a pas dû nécessairement être taché de sang, car le flot de l'hémorragie a été dirigé loin de lui. Il n'y avait du sang que sur le côté gauche du corps. La femme devait être à terre quand elle a été blessée. Les organes abdominaux ont été enlevés avec une certaine connaissance de leur situation exacte et de la manière d'en faire l'ablation ; aucun usage professionnel n'explique ces manœuvres ; il fallait plus d'habileté pour enlever le rein gauche. L'assassin a dû avoir du temps devant lui, sans quoi il n'aurait pas fait des entailles aux paupières ; il lui a fallu au moins cinq minutes pour commettre ce crime ; je ne puis assigner une raison à l'ablation des organes hors du corps. On ne doit pas s'attendre à trouver beaucoup de sang sur la personne du meurtrier ; la mutilation n'a pas dû exiger beaucoup de violence ; elle a été faite simplement pour empêcher l'identification. »

Sixième victime. — Un autre meurtre a été commis le 30 septembre 1888. Le médecin-expert dit : « Il était plus de deux heures, le corps était sur le dos, la tête tournée vers l'épaule gauche, les bras sur les côtés, les vêtements relevés, la face très défigurée, la jambe gauche écartée, la jambe droite repliée sur la cuisse et sur le genou ; la partie supérieure de la robe avait été arrachée dans une petite étendue ; l'abdomen était découvert, et tous les intestins étaient au dehors et placés sur l'épaule droite : il y en avait un morceau complètement détaché entre le tronc et le bras gauche. Le lobule de l'oreille droite était coupé obliquement dans son épaisseur ; aucune marque de sang au-dessous de la moitié du corps.

Le cadavre n'était certainement là que depuis quelques minutes, trente ou quarante ; la face était très mutilée, la gorge coupée transversalement dans une étendue de six ou sept pouces environ ; pas d'ecchymose dans le cuir chevelu. Le muscle sterno-cléido mastoïdien était divisé ; le cartilage cricoïde était sectionné à sa partie moyenne au-dessous des cordes vocales. Les gros vaisseaux du côté gauche du cou étaient coupés jusqu'à l'os, car le couteau avait laissé une marque sur un cartilage vertébral ; la veine jugulaire interne avait été ouverte dans l'étendue d'un pouce et demi.

Les mutilations ont été faites après la mort ; les parois abdominales ont été ouvertes par une incision partant du sein, sans que la paroi ait été dépassée au-dessus du sternum ; on avait ensuite divisé le cartilage cunéiforme dont la section démontrait comment la plaie avait été faite : le couteau avait été tenu la pointe à droite et le manche à gauche, manié obliquement. Le foie avait été intéressé ; son lobe gauche portait aussi une autre coupure verticale. Les parois abdominales étaient divisées sur la ligne médiane jusqu'à un quart de pouce de l'ombilic ; à ce niveau l'incision prenait une direction horizontale vers le côté droit pendant deux pouces et demi, divisant l'ombilic à gauche en en faisant le tour, et faisait une incision parallèle à l'incision horizontale précédente en laissant l'ombilic sur une languette de peau, relié à deux pouces et demi de la partie inférieure du muscle droit du côté gauche ; de ce point l'incision prenait une direction oblique à droite ; il y avait dans le pli de l'aine gauche une blessure d'un pouce environ qui ne pénétrait la peau que superficiellement. Au-dessous, une autre incision de

trois pouces traversait tous les tissus et blessait le péritoine dans la même étendue. Il n'y avait pas eu d'hémorragie appréciable; la blessure de l'abdomen a été faite après la mort, de sorte qu'il ne faut pas compter trouver du sang sur les mains du meurtrier. »

Septième victime. — Trouvée en octobre 1888. M. T. B. dit : « Mardi dernier j'ai vu le tronc décomposé d'une femme, qu'on avait trouvé dans une voûte sombre; la tête avait été séparée du tronc au niveau de la sixième vertèbre cervicale, qui était sciée en travers. La partie inférieure du corps et le bassin avaient été enlevés et la quatrième vertèbre lombaire sectionnée comme celle du cou par de longues incisions courbes; les bras avaient été détachés aux articulations des épaules par plusieurs incisions faites au-dessous du larynx. Il n'y a pas de sang dans le cœur, de sorte que la femme n'est morte ni de suffocation, ni de submersion; l'intestin grêle était en place, mais la partie inférieure du gros intestin et tout le contenu du bassin avait été enlevé. La date de la mort calculée d'après la décomposition à l'air libre remonte probablement à six ou huit semaines avant la découverte du corps; les incisions ont probablement été faites après la mort.

M. C. A. A. dit : « Les six ou huit incisions en question ont évidemment été faites avec un couteau très aiguisé par quelqu'un qui savait ce qu'il faisait, mais non par un anatomiste. »

Les médecins disent : « Il n'y avait pas de poison dans l'estomac; les blessures ont été faites par une personne d'une grande habileté anatomique; nous croyons que

l'assassin n'avait aucun dessein sur un organe spécial du corps. »

Huitième victime. — Trouvée le 9 novembre 1888, couchée sur le dos entièrement nue sur un lit de sa chambre.

« La gorge a été coupée d'une oreille à l'autre par une incision dirigée en bas sur la colonne vertébrale ; le nez et les oreilles ont été détachés ; les seins ont été sectionnés nettement et placés sur une table à côté du lit ; l'estomac et l'abdomen ont été ouverts, la face a été tailladée au point d'empêcher qu'on ne la reconnaisse ; les reins et le cœur ont aussi été enlevés et placés sur la table à côté des seins ; le foie a été aussi détaché et placé sur la cuisse gauche ; la partie inférieure du corps et l'utérus ont été sectionnés et ces organes n'ont pas été retrouvés ; la section a porté jusque sur les cuisses. Les vêtements se trouvaient déposés d'une manière ordinaire à côté du lit. Il n'y avait pas d'apparence de lutte. »

Neuvième victime. — Vers le 1er juin 1889, la partie inférieure du tronc d'une jeune femme bien constituée fut trouvé dans la Tamise. Ce débris est coupé en deux endroits ; il paraît avoir séjourné peu de temps dans l'eau. La jambe et la cuisse gauches de cette femme furent trouvées un peu plus tard sur la rive de Surrey. La mort de ce sujet ne remontait pas à plus de 48 heures, et le corps avait été disséqué assez grossièrement par une personne qui avait quelque connaissance des articulations du corps humain.

Un jour plus tard on trouva la partie supérieure du

tronc de cette femme ; la cavité thoracique était vide ; la rate, les reins et une portion des intestins adhéraient au tronc, une portion du diaphragme au-dessous des seins et de la paroi thoracique correspondante avait été sectionnée, comme avec une scie, à son centre; les côtes également avaient été sciées. Le lundi 10 juin suivant on trouva un bras et une main droite de femme.

Voici ce que rapportent les médecins au commissaire en chef de la police : « La tête, les poumons, le cœur, les intestins et l'utérus font défaut; on dirait qu'une bague a été arrachée de force de l'annulaire de la main gauche. La victime avait des cheveux châtain clair, des mains et des pieds bien formés, mais les ongles des deux mains étaient coupés ou mordus très court. Aucune marque n'indiquait qu'elle s'occupât de travaux manuels. La victime était enceinte au moment de sa mort, les sections du corps sont semblable à celles des affaires du ponton de Rainham. »

Cette femme était bien connue dans les maisons à nombreux locataires du district de Chelsea; on l'a vue en vie pour la dernière fois le 31 mai 1888; elle vivait au jour le jour.

Dixième victime. — Trouvée le 17 juillet 1889 entre minuit et une heure du matin par un constable dans une ruelle de Whitechapel.

« Du sang coulait d'une blessure à la gorge; l'estomac avait une balafre, ainsi que le reste de l'abdomen, mais ces blessures n'étaient pas profondes. La jupe de la robe et le jupon étaient relevés. »

Le chirurgien divisionnaire dit : « La face était encore

chaude; c'était une pauvre femme d'environ 40 ans, d'un beau tempérament avec des cheveux brun foncé; une dent manquait comme à une autre des victimes de cette série. Un des ongles de la main gauche était en partie détaché. Ce meurtre se rapporte aux sept autres meurtres semblables des dernières années. Il n'y avait du sang qu'à l'endroit où la victime a été tuée. »

Onzième victime. — Le 10 septembre 1889, on trouve sous une voûte de chemin de fer le corps d'une femme, la tête séparée du tronc, les deux jambes manquant; il y a à la partie antérieure de l'estomac des coupures profondes à travers lesquelles les intestins font saillie.

Le médecin dépose : « La mort remonte à trois jours. Il n'y a comme vêtement qu'une chemise très déchirée et tachée de sang et une corde qui devait servir à attacher la taille. Les incisions paraissent avoir été faites par un gaucher. L'état des organes indique que cette femme s'adonnait à la boisson, le cœur est absent; il n'y a sur les doigts aucune marque d'anneau; les mains présentent un aspect sale et négligé; pas de signes d'accouchement, les jambes sont sectionnées dans des conditions qui indiquent une certaine habileté. Les mains ne sont pas crispées; pas d'indice de lutte avant la mort. L'amputation a dû être faite sur le cadavre. La grande balafre signalée plus haut est la seule mutilation qu'on constate à l'exception de l'ablation d'une petite portion de la partie inférieure du tronc, les doigts étaient longs et effilés. »

Le coroner dépose : « La chemise n'avait pas été déchirée, mais coupée du haut en bas; les ouvertures des bras étaient coupées jusqu'au cou. »

Le chirurgien assistant divisionnaire dit : « Le corps était couché sur la face, le bras droit replié sous l'abdomen; pas de mare de sang ni de trace de lutte sous la voûte. La chemise est déchirée en avant et coupée de chaque côté à partir de l'extrémité des ouvertures des bras. Il y avait une blessure longue de quinze pouces le long de la paroi extérieure de l'abdomen; et en outre un certain nombre d'ecchymoses, dont aucune de date ancienne. A la partie externe de l'avant-bras gauche, à trois pouces au-dessus des poignets, il y avait une coupure de deux pouces de long; autre lésion semblable à un demi-pouce plus bas; toutes deux ont été faites après la mort. Dans tout le corps les vaisseaux sont vides; tous les organes, excepté la rate et le foie, sont très sains; la mort provient de l'hémorragie. Les mutilations *post mortem* ont été faites avec un couteau aiguisé par quelqu'un d'accoutumé à dépecer ou à voir dépecer les animaux, mais il n'y a pas de raison de supposer des connaissances en anatomie humaine. »

CONCLUSION

Les crimes de M... se distinguent par le fait que la sexualité prend une forme spécialement sanglante et *meurtrière*. Dans les cas précédents, excepté celui de L..., la mort de la victime était l'exception, tandis qu'ici elle est la règle. Il est probable que M... coupait la gorge de ses victimes, soit parce que cela même lui donnait de la jouissance, soit parce que cela amenait la mort qui lui permettait de se livrer ultérieurement à des cruautés

qui lui causaient une jouissance, comme lorsqu'il sectionnait l'abdomen, qu'il manipulait les intestins ou qu'il défigurait ou mutilait les organes sexuels. Une forme encore plus perverse de sexualité nous est démontrée par les confessions de ceux qui ont exhumé des cadavres et leur ont fait subir des outrages semblables.

Dans quelques cas, M... emportait des organes sexuels, sans doute pour se procurer des jouissances ultérieures, soit en les regardant, soit en s'en servant pour se masturber. Un cas analogue, mentionné par Krafft-Ebing, est celui d'un homme qui donnait souvent des coups de couteau à une petite fille, et qui se procurait une jouissance sexuelle en regardant le couteau sanglant qu'il gardait dans sa chambre pour cela. Nous avons vu que K... regardait férocement son couteau quand il blessait ses victimes.

Il y a peu de raisons pour croire à la folie de M..., quel qu'il soit, car il aurait probablement fait des aveux depuis. L'aliéné en effet n'est pas seulement fier de ses crimes, mais il est beaucoup plus honnête que le criminel et finit généralement par se confesser. Le fait qu'il a aussi évité pendant si longtemps d'être découvert ne plaide pas en faveur de la folie.

Comme dans les cas semblables, les preuves indiquent que le meurtre comporte un plaisir sexuel si puissant que toute répulsion pour la cruauté est contrebalancée, au moins sur le moment, ou bien que cette répulsion est faible par elle-même. L'idée d'une cruauté *simple* n'explique pas les plaies de l'abdomen et des organes sexuels et la soustraction de ces organes. Mais le fait de placer dans un cas l'intestin sur une épaule de la victime

et celui de couper dans un autre cas les seins et de les mettre sur une table, ces faits, dis-je, indiquent que le meurtrier a eu du temps devant lui et a pu désirer rendre son crime aussi horrible que possible simplement pour la publicité. Ce sentiment ne se serait fait jour naturellement qu'après l'apaisement de l'impulsion sexuelle.

Une raison qui a peut-être empêché M... d'être découvert, c'est qu'il procédait à son œuvre délibérément et n'était pas agité en quittant ses victimes, ce qui n'attirait pas l'attention sur lui; on sait bien, en effet, de par l'expérience de la police, qu'un grand nombre de criminels aident à leur propre découverte en manifestant de l'agitation d'une manière ou d'une autre.

Les éléments de l'information ne nécessitent pas la supposition que le meurtrier avait des connaissances anatomiques, mais plutôt que la pratique l'avait peu à peu rendu habile.

Observation X

Nous présentons ce cas sans être à même de donner les résultats de nos recherches personnelles sur N..., car les autorités ne nous ont pas permis de faire ces études. Nous avons été obligé de nous baser sur les rapports d'autrui, mais n'avons pas de raison, à ce point de vue, de douter de l'exactitude de ces faits.

La victime était une femme touchant à la vieillesse, fréquentant les mauvais lieux, ivrogne et probablement

adonnée aux rapports sexuels contre nature. Il semble qu'elle n'était pas étrangère au meurtrier.

Autopsie. — Les résultats de l'autopsie ont montré une blessure pénétrant dans le côté gauche de la cavité abdominale; les muscles étaient en ce point déchirés et tiraillés comme par un instrument contondant. La plaie avait 241 millimètres de long; elle partait en bas du point le plus bas du pli de l'aine et pénétrait en haut dans la cavité abdominale avec issue des intestins. A droite, on trouvait une plaie par instrument piquant, longue de 38 millimètres, intéressant les parties molles à droite de l'extrémité inférieure de la première blessure. Le mésentère était ouvert sur une longueur de 406 millimètres. A la partie postérieure de la hanche, il y avait deux plaies formant entre elles la lettre X; une des jambes de cette lettre, dirigée à droite et horizontalement, passait au-dessus du sacrum à 50 millimètres à droite de la ligne médiane; elle avait 272 millimètres de long et la forme d'un croissant. La partie postérieure du corps porte plusieurs plaies si rapprochées entre elles qu'elles semblent n'en faire qu'une. Si on les considère comme une seule blessure, on trouve qu'elle commence dans les parties molles au-dessous de l'aine, traverse le péritoine, passe à droite du rectum et se termine à 25 millimètres au-dessus et à droite du coccyx, sur une longueur de 171 millimètres et une profondeur de 115. L'instrument a passé dans la cavité pelvienne en arrière du péritoine et a traversé les muscles fessiers. Il y avait aussi deux plaies superficielles qui partaient du coccyx, traversaient les muscles entre les cuisses et finissaient dans les parties molles de l'aine, en formant aussi la lettre X.

Une blessure superficielle de la cuisse gauche commençait au niveau de l'ombilic et s'étendait en bas vers la cuisse à une distance de 381 millimètres. Une autre plaie superficielle commençait au même point et suivait en bas la même direction sur une étendue de 127 millimètres, en formant avec la blessure précédente la lettre X renversée; elle est à une distance de 177 millimètres de la plaie la plus basse et ne consiste presque qu'en une abrasion de la peau. Il y avait deux autres blessures superficielles du côté de l'abdomen, partant de l'aine, longues, la plus extérieure de 228 et l'autre de 216 millimètres ; pas de signes de contusions.

L'examen du cou démontre que le meurtrier a étranglé la victime jusqu'à ce que l'os hyoïde ait été comprimé au point de rompre ses vaisseaux et de donner lieu à une hémorragie. Les poumons ont été aussi trouvés congestionnés. Il y avait une légère coupure sur une des oreilles ; le cœur était normal et bien conservé ; le foie et les reins indiquaient l'alcoolisme.

Deux portions des intestins avaient été détachées ; il en était de même de l'ovaire gauche qui fut retrouvé sur le lit. Il ne manquait aucune partie du corps ; on retrouva celles qui étaient détachées au milieu du sang dont le lit était souillé.

Ces blessures paraissent avoir été faites après ou pendant la strangulation ; elles n'indiquent aucune habileté de la part du meurtrier. Il y avait dans la chambre où le crime a été commis des marques de doigts sanglants sur le bord de la porte et des empreintes de pieds sanglants à côté du lit.

Histoire et psychologie de N... avant le procès. — N... fut arrêté moins de 24 heures après le crime. L'inspecteur dit : « N... est un homme d'habitudes perverties avec les femmes ; on disait que la victime était sa fille (?). Plusieurs fois il avait battu et mordu les filles avec lesquelles il allait et même leur prenait leur argent. Il avait fréquemment logé avec elles dans l'étage supérieur de l'hôtel où le meurtre a été commis et y avait occasionné du tapage. Il nia d'abord connaître la victime, et, mis en présence d'une autre femme et de son compagnon, dit aussi qu'il ne les connaissait pas, bien que nous sachions qu'il avait été intime avec eux. Un moment, il prétendit qu'il n'avait pas été dans l'hôtel en question la nuit du crime et nous donna une autre adresse où il aurait été ; nous reconnûmes que c'était faux et finalement il avoua qu'il avait couché dans l'hôtel. Nous l'avons mis en présence d'une personne qui lui fit avouer qu'il avait donné 25 pences pour une chambre la nuit en question. Nous avons appris qu'il était sorti d'un pénitencier après un séjour d'un mois pour vagabondage. Il donna une explication du sang qu'il avait sur lui ; mais l'examen de ses déclarations démontra que c'était un mensonge comme le reste. L'instrument qui a servi pour le meurtre est un couteau de table commun et ébréché. Il est certain que quelqu'un qui aurait prémédité le crime n'aurait pas pris cette arme pour le commettre.

N... fut traduit devant le jury et plaida non coupable *(non guilty)* pour l'accusation de meurtre. Il refusa de parler autrement que dans un dialecte consistant en un mélange de français et d'arabe.

N... est très grand ; bien que légèrement courbé, il a

plus de 1828 mill. (6 pieds) de taille; il paraît avoir plus de quarante ans, est pauvrement habillé, sa physionomie a quelque chose d'une caricature. Les pommettes sont extrêmement saillantes, il a de petits yeux de furet mi-clos, le front bas, la peau jaune, la mâchoire épaisse, et ne fait pas l'effet d'être très intelligent. Il rappelle les algériens grands à épaules un peu voûtées. Il avait la réputation d'être violent et avait bu la nuit du meurtre ; il a aussi la réputation d'une sorte d'escroc, qui fréquente les femmes de basse qualité et vole avec elles.

Quand N... fut déshabillé au bureau de police, on trouva qu'au-dessous de son manteau extérieur il n'avait qu'une chemise de mérinos grossier présentant des taches de sang à la taille. Il en avait aussi à un poignet, une autre à l'épaule gauche paraissant faite par la pression d'une main sanglante, d'autres sous les ongles des doigts et enfin d'autres à ses chaussettes. Les taches de ce vêtement étaient larges à la taille; elles persistèrent au poignet quand on essaya de les laver à l'eau.

Quand on l'interrogea, il prétendit qu'il ne pouvait pas parler anglais, mais il le fit plus tard. Un sheriff dit que tandis qu'il était dans sa prison, N... s'était querellé avec un de ses compagnons, avait levé un couteau sur lui et essayé de l'en frapper; quand il avait été conduit dans cette prison, il portait un bras en écharpe.

Arrêté une autre fois, il avait également un bras en écharpe et entouré d'attelles, mais il s'enfuit lorsque le chirurgien vint l'examiner, et on trouva qu'il n'avait pas de blessure.

N... a les bras longs et musculeux; il porte des tatouages bleus; l'un représente une croix et un croissant au-

dessous ; sur un bras il porte le portrait éclatant d'une femme avec le nom de *Fatma* et au-dessous le profil d'un homme coiffé d'un bonnet turc et vêtu d'un costume militaire ; aux mains il porte à l'angle du pouce gauche un papillon volant dans la direction du poignet, sur le pouce droit une flèche dirigée vers l'ongle ; en dedans du pouce une ancre et un aigle au-dessous. Il avait déclaré auparavant qu'il avait servi dans les troupes algériennes. Quand on lui demanda la signification de la croix et du croissant, il répondit avec une voix très gutturale qu'il ne parlait pas bien l'anglais. Ses mains ressemblaient à des griffes d'oiseaux : il avait les pieds larges et les entrechoquaient un peu en marchant.

Ses avocats semblent avoir eu de la peine à le comprendre quand il parlait son mélange de français et d'arabe. Quand son défenseur le questionna sur ce qu'il avait fait la nuit du crime, il se leva, secoua la table et leva la main ouverte ; alors il frappa ses deux mains l'une contre l'autre, dit plusieurs fois avec force le mot *police* et se mit à parler en jargon.

Voici, d'après ce qu'il dit, sa vie : il est né en Algérie et paraît avoir passé plusieurs années dans les troupes françaises qui y sont en garnison permanente. A sa libération, il a fait trois ou quatre traversées comme marin sur les vaisseaux qui font le trafic des fruits entre l'Afrique et le Brésil ; jamais il n'a été à Paris ni à Londres. La dernière fois qu'il est allé au Brésil, il avait eu l'occasion de payer son passage en travaillant sur un vaisseau chargé de fruits ; ayant entendu dire qu'il était facile de trouver à vivre dans l'Amérique du Nord, il y vint, et à son arrivée fit toute espèce de travail qu'il trouvait ou mendiait.

Il reconnut qu'il avait passé la nuit dans l'hôtel où le meurtre avait été commis, ayant mendié une somme suffisante pour payer sa chambre, mais insista sur sa non culpabilité. Il travaillait dans les quais de débarquement, et avait la réputation d'un homme d'habitudes dissolues, sans courage et sans force de caractère. Un patron qui l'a employé dit : « Il ne faisait rien d'extraordinaire, c'était un chien régulier : on pouvait aller à lui et le frapper au visage, il se détournait et s'enfuyait. » L'homme répondait à la description de Jack l'embrasseur (*Jack the Kisser*), qui terrorisait les femmes en les saisissant dans la rue la nuit et en les serrant dans ses bras.

Conduite de l'accusé et témoignages pendant le procès. — Un expert vint attester que le sang que N... portait sur lui était mélangé du contenu de l'intestin grêle.

L'accusé déclara qu'il était Arabe, de la tribu des Beni-Aïcha, qu'il avait servi dans l'armée française, avait reçu une blessure à la jambe, et qu'après sa libération il était venu à Para et de là aux Etats-Unis. Lorsqu'on lui demanda s'il avait tué la victime, il fut pris d'une sorte d'accès de déclamation sauvage, secouant la tête, levant les mains et criant vers le ciel : « Je suis innocent, je n'ai jamais tué aucune femme, j'implore Dieu pour qu'il vienne à mon secours. » Il dit qu'il ne connaissait pas la victime, mais convint qu'il avait dormi dans l'hôtel. Il ne savait pas où était sa femme. Quand on lui demanda son âge et combien de temps il avait vécu en Amérique, il dit à plusieurs reprises : « Je suis Arabe et nous ne comptons pas le temps. » Il affirma d'abord qu'il ne pouvait pas dire le mot *basement* mais plus tard le dit très bien.

Lorsque le jury revint avec son verdict, N... parut effrayé ; il avait marmotté des prières pendant que le jury délibérait, et semblait avoir l'idée que, s'il était condamné, il serait exécuté immédiatement. Lorsqu'on lui annonça qu'il était condamné pour un meurtre au second degré et qu'il comprit qu'il serait emprisonné pour le reste de sa vie, il ne fit aucune démonstration, si ce n'est qu'en retournant à sa cellule il leva les mains en criant : Je suis innocent ! »

L'inspecteur qui avait eu à s'occuper de cette affaire dit qu'il aurait été difficile au jury de rendre un autre verdict à cause de l'absence de preuves de préméditation. N... avait essayé de se faire rendre l'argent qu'il avait donné à cette femme, et, comme elle refusait, il l'étrangla jusqu'à ce qu'elle mourût et la mutila ensuite. Les empreintes qu'elle portait au cou avaient nettement été faites par les ongles allongés d'une main d'homme.

Des témoins ont affirmé le mélange des matières intestinales avec les taches de sang du matelas sur lequel la victime était couchée, ainsi que sur la chemise, les chaussettes et les ongles des doigts de N...

Toutes les femmes citées comme témoins contredirent directement les déclarations de N...; aucun témoin ne vint confirmer la version mise en avant par l'accusé pour expliquer le sang qu'il portait sur lui. Comme théorie du motif qui l'avait fait agir, on crut que lorsque N... se vit refuser l'argent qu'il avait donné à sa victime, il entra en fureur et l'étrangla, et la circonstance qu'on mentionna à l'appui de cette manière de voir fut que les poches de la victime étaient retournées et qu'on n'y trouva qu'un centime.

Le jury eut l'impression que les déclarations de N... manquaient totalement de véracité.

CONCLUSION

Bien qu'il ne soit pas scientifiquement démontré que N... fût le meurtrier, nous sommes autorisés à croire à cette certitude au point de vue pratique et *moral*.

Les données suivantes tendent à réfuter la supposition que N... fut la même personne que M... N... a laissé son couteau sur place ; il est problable qu'il a agi sous l'influence d'un désir d'argent ; il n'a pas coupé la gorge de sa victime, mais l'a étranglée. Cette victime était beaucoup plus âgée que celles de M... N... était probablement à New-York quand M... a commis son dernier crime à Londres. En somme, les procédés employés par N... sont très grossiers comparés à ceux de M...

Eu égard à la notoriété des cas de M..., il ne serait pas extraordinaire que des faits semblables se soient produits par la contagion de l'imitation ; car ce sont justement les faibles et les débauchés qui sont incapables de résister ou portés à ces manières de satisfaire leurs propensions morbides. On explique aisément la similitude des brutalités par le pouvoir de l'imitation sur les systèmes nerveux prédisposés.

Pour la question de l'impulsion sexuelle, les blessures de la victime donnent les mêmes indices. Comme dans les cas de M..., une des plaies avait la forme d'un croissant, Les plaies de l'abdomen, au voisinage des parties sexuelles,

et l'ablation de portions des intestins et d'un ovaire sont semblables aux actes de M...

Il est possible que le point de départ du meurtre ait été une question d'argent, mais la nature des blessures faites après la mort suggère l'idée que l'impulsion sexuelle était dominante. Le caractère de N... et sa réputation au point de vue des habitudes vicieuses sont confirmatives de cette supposition, mais cela n'exclut pas l'instinct de cruauté comme impulsion secondaire ou coexistante.

La fille de joie tatouée sur le bras de N... indique la sexualité érotique. D'après A. Kocher, les Arabes qui ont été dans l'armée ou en prison ont des symboles de femmes tatoués; mais cela est généralement regardé comme un déshonneur. Les prostituées arabes ont aussi un symbole de croix tatoué sur la joue ou sur le bras. Il est intéressant, au point de vue physiologique, d'obèrver que deux des blessures de la victime avaient la forme d'une croix, et une troisième la forme d'un croissant, symboles tatoués sur le meurtrier. Cela peut être un raffinement de cruauté sexuelle par une association d'idées et par l'imitation.

TABLE DES MATIÈRES

IMP. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON

